

Table des matières

Déclaration.....	1
Remerciements	2
Résumé	3
Liste des tableaux	8
Liste des figures.....	8
1. Introduction.....	9
1.1 Nature et objectifs du mandat	11
1.2 Méthodologie.....	12
2. Tendances.....	13
2.1 Bibliothèques : aperçu des grandes tendances	13
2.1.1 Pratiques des individus	13
2.1.2 Numérique et technologies en bibliothèque.....	15
2.1.3 La place de l'utilisateur	16
2.1.4 L'importance du cadre architectural	17
2.1.5 Élargir les horizons.....	17
2.2 Espaces d'exposition : aperçu des grandes tendances.....	18
2.2.1 Impliquer et divertir le public.....	18
2.2.2 Dynamiser l'espace.....	19
2.2.3 Exposer ailleurs	19
2.2.4 Aller plus loin.....	19
3. État de l'art.....	20
3.1 Le lieu fédérateur	20
3.1.1 Domaines couverts	20
3.1.2 Activités de montagne.....	23
3.2 Institutions de référence.....	25
3.2.1 Bibliothèques spécialisées	26
3.2.1.1 Bibliothèque de la section Genevoise du CAS.....	26
3.2.1.2 Bibliothèque de la section des Diablerets du CAS.....	26
3.2.1.3 Bibliothèque de la section Monte Rosa du CAS	26
3.2.1.4 Bibliothèque de la section Neuchâteloise du CAS	27
3.2.1.5 Bibliothèque des autres sections du CAS	27
3.2.1.6 Bibliothèques dans le monde	28
3.2.2 Collections documentaires liées	29
3.2.3 Musées et espaces d'expositions spécialisés.....	30
3.2.3.1 Alpines Museum der Schweiz (ALPS), Berne.....	30

3.2.3.2	Matterhorn Museum, Zermatt.....	31
3.2.3.3	Bergführermuseum, St. Niklaus	31
3.2.3.4	Grindelwald Museum, Grindelwald	31
3.2.3.5	Musées dans le monde	31
3.2.4	Espaces muséaux liés	33
4.	Contexte et besoins.....	34
4.1	Analyse externe du Bivouac.....	34
4.1.1	Macro-environnement	34
4.1.1.1	Politique.....	34
4.1.1.2	Économique.....	35
4.1.1.3	Sociologique	37
4.1.1.4	Technologique	38
4.1.1.5	Écologique.....	38
4.1.1.6	Légal.....	39
4.1.2	Industrie	40
4.1.2.1	Fournisseurs	41
4.1.2.2	Clients.....	41
4.1.2.3	Entrants potentiels.....	42
4.1.2.4	Produits de substitution	42
4.1.2.5	État	42
4.1.2.6	Associations	43
4.1.2.7	Intensité concurrentielle	43
4.2	Analyse interne du Bivouac	43
4.2.1	Publics cibles	43
4.2.1.1	Public professionnel	44
4.2.1.2	Public ordinaire.....	44
4.2.1.3	Segmentation	45
4.2.2	Services	45
4.2.2.1	Services essentiels.....	46
4.2.2.1.1	Politiques et règlements	46
4.2.2.1.2	Accessibilité	46
4.2.2.1.3	Accueil et renseignements	46
4.2.2.1.4	Référence	46
4.2.2.1.5	Prêt et consultation.....	47
4.2.2.1.6	Travail sur place	47
4.2.2.1.7	Web.....	47
4.2.2.1.8	Animation et médiation	47
4.2.2.1.9	Exposition	48
4.2.2.2	Services à évaluer	48
4.2.2.2.1	Formation.....	48
4.2.2.2.2	Revue de la presse.....	48
4.2.2.2.3	Bibliographies	48
4.2.2.2.4	Produits documentaires	48
4.2.2.2.5	Autres	48
4.2.3	Besoins pour l'offre documentaire	49
4.2.3.1	Collection générale.....	49
4.2.3.1.1	Taille de la collection	49
4.2.3.1.2	Répartition entre les documentaires et la fiction	50
4.2.3.1.3	Répartition entre les collections adulte et jeunesse	51
4.2.3.1.4	Types de supports	52
4.2.3.1.5	Répartition linguistique	52

4.2.3.1.6 Répartition en fonction des thématiques	53
4.2.4 Besoins pour l'espace d'exposition	53
4.2.4.1 Collection historique	54
4.2.4.1.1 Taille de la collection	55
4.2.4.1.2 Répartition dans l'espace	55
4.2.4.1.3 Types d'objets et usages	56
4.2.5 Besoins en ressources numériques	57
4.2.6 Besoins en technologies	57
4.2.7 Besoins en ressources humaines.....	58
4.2.7.1 Personnel nécessaire.....	58
4.2.7.2 Qualifications et compétences	59
5. Conception.....	61
5.1 Espaces	62
5.1.1 Espaces essentiels	62
5.1.1.1 Administration.....	62
5.1.1.2 Accueil et prêt.....	63
5.1.1.3 Libre accès	64
5.1.1.4 Informatique.....	64
5.1.1.5 Travail individuel.....	65
5.1.1.6 Travail en groupe	65
5.1.1.7 Détente	65
5.1.1.8 Exposition	66
5.1.1.9 Technologie	66
5.1.1.10 Conservation et stockage	66
5.1.2 Autres éléments relatifs aux espaces.....	67
5.1.3 Espaces à évaluer.....	68
5.1.4 Dimensions des espaces	68
5.2 Bâtiment et locaux	70
5.3 Signalétique.....	72
6. Budgets et financement	75
6.1 Budgets pour le projet GM Lancy	75
6.1.1 Budget d'investissement	75
6.1.2 Budget de fonctionnement annuel.....	75
6.2 Budgets pour un bâtiment à créer	76
6.3 Sources de financement.....	76
7. Conclusion	77
7.1 Limites du projet dans le bâtiment préexistant.....	78
7.2 Le double rôle du Bivouac.....	78
7.2.1 Rôle régional, national et international	78
7.2.2 Rôle dans le cadre du lieu fédérateur.....	79
7.3 Résultats et perspectives	79
7.3.1 L'avenir	80

Bibliographie	81
Annexe 1 : Carte des salles d'escalade, des collections documentaires et des espaces d'exposition	87
Annexe 2 : Tableaux des bibliothèques de référence	88
Annexe 3 : Tableaux relatifs aux financements publics	89
Annexe 4 : Listes d'institutions	91
Annexe 5 : Méthode des personas	93
Annexe 6 : Calcul des ressources humaines	94
Annexe 7 : Exemples de designs et aménagements	95
Annexe 8 : Accessibilité dans les espaces.....	116
Annexe 9 : Dimensions pour des espaces idéaux	117
Annexe 10 : Budgets pour le projet GM Lancy.....	118

Liste des tableaux

Tableau 1 : Comparaison des thématiques par encyclopédie.....	21
Tableau 2 : Sports de montagne	24
Tableau 3 : Autres activités de montagne.....	25
Tableau 4 : Analyse PESTEL pour la future bibliothèque	34
Tableau 5 : Taille maximale de la collection générale (libre accès)	50
Tableau 6 : Tailles minimale et optimale pour l'espace d'exposition	55
Tableau 7 : Types d'objets à acquérir.....	56
Tableau 8 : Qualifications du personnel en fonction de la position hiérarchique	60
Tableau 9 : Répartition des espaces de la maison principale / Projet GM Lancy	69
Tableau 10 : Recommandations pour la signalétique à l'intérieur du Bivouac.....	72

Liste des figures

Figure 1 : Schéma inspiré des 5(+1) forces de Porter	41
Figure 2 : Collection documentaire - Répartition documentaires / fiction.....	51
Figure 3 : Collection documentaire – Répartition adulte / jeunesse	51
Figure 4 : Collection documentaire – Répartition par types de supports	52
Figure 5 : Collection documentaire – Répartition linguistique	52
Figure 6 : Collection documentaire – Répartition par groupes de thématiques	53
Figure 7 : Vision synthétique des éléments-clés du Bivouac	77

1. Introduction

L'association Genève Montagne a été fondée le 10 décembre 2012 dans un but précis : créer à Genève un lieu fédérateur dédié à la montagne couvrant les domaines du sport, de la culture et de l'environnement. La présente étude dédiée à la conception d'une bibliothèque et d'un espace d'exposition s'inscrit dans la dimension culturelle de ce projet.

Si le projet a aujourd'hui de bonnes chances d'aboutir, c'est principalement grâce à la détermination décennale de Vincent BERSOT, président de l'association Genève Montagne et mandant pour le présent travail.

*« La montagne offre le décor... À nous d'inventer l'histoire qui va avec. »¹
(Thiriez 2016, p.45)*

L'histoire qui nous intéresse est celle d'une vision devenant peu à peu réalité. Tout a commencé en 2006 par la rencontre entre deux passionnés de montagne : Wolfgang GIERSCHE et Vincent BERSOT. Le premier, alors président de la section genevoise du Club Alpin Suisse (CAS), a d'abord songé à la réunion des associations genevoises de montagne dans un même lieu. Le second, à cette époque vice-président de la section carougeoise du CAS (GAG), a alors imaginé un concept plus vaste, encore jamais réalisé en Europe. Il voulait intégrer l'idée de Wolfgang GIERSCHE dans un grand centre d'excellence dédié aux activités de montagne. Il se représentait des locaux administratifs, une grande salle d'escalade et des services culturels cohabitant pour offrir à Genève une infrastructure au rayonnement international. De cette discussion porteuse d'une idée prometteuse est né le projet d'une « Maison de la Montagne à Genève (MMG) ».

Le chemin vers la concrétisation de ce projet allait être long et il a fallu attendre l'année 2009 pour que ce dernier prenne corps. Il l'a fait grâce au projet architectural réalisé par Michel RUFFIEUX, membre du groupe de travail MMG depuis sa création. Ensuite, un développement continu s'est amorcé en vue de la réalisation de cette « Maison de la Montagne à Genève ». C'est durant ces années d'effervescence que les contacts se sont multipliés avec les décideurs et participants, notamment avec les autorités publiques et les investisseurs. Enfin, c'est la nécessité de rendre le projet plus

¹ La citation est attribuée à Nicolas HELMBACHER.

concret et de lui donner une existence juridique qui a motivé, en 2012, la fondation de l'association Genève Montagne².

Aujourd'hui, alors qu'une bonne décennie s'est écoulée depuis la genèse du projet, on constate plus que jamais la nécessité d'un tel lieu fédérateur sur le canton de Genève. Par les arguments suivants, on peut justifier le besoin de ce lieu si attendu :

- Genève possède une longue histoire dans le domaine de l'alpinisme et la ville est reconnue comme un des hauts lieux de l'histoire de la pratique (Thiriez 2016) ;
- Le développement du Grand Genève (CLD du Genevois français 2015) et le contexte national, avec l'augmentation des pratiquants de sports de montagne (Office fédéral du sport 2014), annoncent une croissance des intéressés dans les activités de montagne ;
- Le contexte international, avec l'augmentation des pratiquants d'escalade (IFSC 2016), favorise l'implantation d'une grande salle d'escalade dans le canton de Genève ;
- Le marché des salles d'escalade est sous-développé dans le canton de Genève qui ne possède pas de grande salle d'escalade et ne satisfait donc pas à la demande (Annexe 1) ;
- Les développements humains et des pratiques de montagne dans la région nécessitent une gestion durable de l'environnement et des équipements qui implique la présence d'une institution à la hauteur de ces tâches ;
- Le riche patrimoine culturel genevois lié à la montagne souffre de peu de mise en valeur et seul un espace culturel dédié pourrait permettre de le valoriser durablement.

Le lieu fédérateur ne connaît pas encore sa forme définitive, mais il est soutenu par les pouvoirs publics et fortement plébiscité par les acteurs du milieu³. C'est principalement la dimension sportive de ce projet qui motive les intéressés. En effet, le manque d'une grande salle d'escalade à Genève se fait sentir si pesamment que la pression s'accroît continuellement sur les épaules de l'association Genève Montagne.

Dans le présent mémoire, le signataire s'intéressera à la dimension culturelle du projet et à sa défense. En effet, il est nécessaire de souligner que l'importance du projet de l'association Genève Montagne ne se limite pas à la seule construction d'un centre sportif. Porté par une grande ambition, ce projet est divisé en trois pôles : sportif, culturel et associatif. Trois pôles auxquels s'ajoute une forte composante environnementale. La pierre angulaire du pôle culturel serait un espace ouvert au

² Les récents débats sur la modification des statuts de l'association, visant notamment à en faire une association faitière, ne sont pas traités dans ce mémoire. En effet, la modification des statuts n'aura pas d'impact direct sur la forme du lieu fédérateur et leur éventuelle entrée en vigueur sera postérieure au dépôt du présent mémoire.

³ Tout le développement du chapitre introductif jusqu'à ce paragraphe est inspiré des informations trouvées sur le site web de l'association Genève Montagne (2016).

public composé d'une bibliothèque spécialisée dans les activités de montagne et d'un espace d'exposition. Ce sont cette bibliothèque et cet espace d'exposition qui sont au centre du présent mémoire.

1.1 Nature et objectifs du mandat

Le présent mandat consiste en une étude pour la conception d'un espace culturel principalement composé d'une bibliothèque spécialisée dans les activités de montagne et d'un espace d'exposition. Comme l'occasion m'a été donnée de songer à un nom pour cet espace culturel, j'ai choisi de l'appeler le « Bivouac culturel », nommé simplement « Bivouac » dans le présent mémoire. Précisons qu'il s'agit là d'un nom temporaire qui n'a fait l'objet d'aucun consensus et qui est susceptible d'être changé.

Cette étude propose deux hypothèses de conception pour le Bivouac. Dans la première hypothèse, le Bivouac prendrait place dans un bâtiment préexistant, sur une parcelle à Lancy dont l'acquisition est en cours de négociation. Dans la seconde hypothèse, le Bivouac serait installé dans un bâtiment encore indéterminé (locaux flexibles ou bâtiment à construire). L'essentiel du présent mandat s'intéresse au projet de lieu fédérateur sur Lancy (projet GM Lancy décrit au chapitre *3.1 Le lieu fédérateur*). Néanmoins, dans le cas où ce projet devrait être abandonné, il faudrait une solution de remplacement. C'est pourquoi des éléments d'analyse sont apportés dans ce sens.

Pris dans l'ordre, les objectifs généraux de ce mandat sont les suivants :

- Recenser les grandes tendances dans le monde des bibliothèques et pour les espaces d'exposition ;
- Réaliser un état de l'art sur le lieu fédérateur et les institutions de référence liées à la montagne ;
- Effectuer une analyse externe et interne du Bivouac ;
- Identifier les grands enjeux liés au Bivouac dans le cadre du lieu fédérateur et au-delà ;
- Concevoir deux hypothèses de conception pour le Bivouac et détailler leurs coûts.

Finalement, le but de ce mandat est de proposer des hypothèses de conception de qualité, mais économiquement raisonnables, et de présenter les avantages à espérer du Bivouac pour le lieu fédérateur et au-delà.

1.2 Méthodologie

La méthodologie employée pour la réalisation du présent mémoire a consisté essentiellement en une recherche documentaire approfondie suivie d'une synthèse des résultats pertinents. Un autre aspect méthodologique important fut la communication constante établie entre Monsieur Vincent BERSOT, mandant, et moi-même. Enfin, la discussion avec des professionnels et des étudiants de la filière Information documentaire, ainsi que la visite de certains lieux ont complété cette démarche.

Pour chaque étape du travail, le but était de fournir une recherche suffisamment complète pour servir de base à la mise en œuvre du projet dans un temps relativement court. Par ailleurs, il a été convenu que les éléments clés des recherches effectuées devaient être présentés de manière synthétique et sous forme graphique lorsque cela était pertinent.

Si ma méthode de travail a presque exclusivement consisté en des recherches documentaires, chaque chapitre a connu quelques particularités dans sa réalisation. Tout d'abord, dans un contexte où les espaces culturels et plus particulièrement les bibliothèques évoluent dans leur forme et leur organisation, j'ai choisi de consacrer une grande partie de mes recherches à une analyse globale. Ces recherches ont permis de réaliser les chapitres 2. *Tendances* et 3. *État de l'art* qui ont servi de base pour les développements ultérieurs. La méthodologie pour la réalisation du chapitre 4. *Contexte et besoins* a consisté en la consultation de nombreuses normes et dossiers de recherches produits par les bibliothèques.

Avec le chapitre 5. *Conception* a commencé la seconde phase d'étude autour du projet. La méthodologie employée dans ce chapitre a beaucoup reposé sur des recherches en ligne, notamment pour les questions d'aménagement qui nécessitaient de s'inspirer de contenus visuels. J'ai également visité quelques établissements et mon expérience personnelle a été très utile pour réfléchir aux questions de conception. Ce chapitre devait être immédiatement suivi par une étude financière que j'ai réalisée dans le chapitre 6. *Budgets et financement*. Pour ce chapitre, je me suis référé à des normes, ainsi qu'à des exemples de projets concrets pour lesquels les données étaient comparables. Pour les questions de détail, comme les coûts du mobilier ou du matériel informatique, j'ai effectué des recherches dans des magazines et sites web, afin de fonder mes moyennes sur des chiffres réels.

Dans le chapitre final, 7. *Conclusion*, j'indique les limites du projet prévu dans un bâtiment préexistant, je rappelle les points forts du Bivouac et j'ouvre le débat sur de nouveaux horizons.

2. Tendances

Dans ce chapitre, j'ai mis en évidence les grands courants et les évolutions majeures dans les bibliothèques et pour les espaces d'expositions, afin de dessiner les contours de l'étude et de mieux garantir la pertinence du concept qui serait mis en place.

2.1 Bibliothèques : aperçu des grandes tendances

Depuis le début du XXI^e siècle, le monde des bibliothèques connaît des changements majeurs. La principale cause de ces changements est sans aucun doute l'essor du numérique. Ce phénomène fut important par son effet sur le comportement social des usagers des bibliothèques, mais aussi par son impact sur les méthodes de travail. Le web, rendu accessible au plus grand nombre, aurait peut-être fini par avoir raison des bibliothèques traditionnelles. Cependant ces dernières, informatisées peu à peu depuis quelques décennies (Jacquesson 1996), surent s'adapter à la déferlante numérique.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'opposer le web, avec son immense masse d'information disponible partout et sans délai, à la bibliothèque en tant qu'institution physique. En effet, l'analyse des grandes tendances dans le monde des bibliothèques met en évidence la capacité de ces dernières à s'adapter dans des sociétés en perpétuelle évolution. Désormais, ces institutions ont intégré la dimension numérique dans leurs rapports aux usagers et ne sont plus de simples dépôts de livres où l'on vient travailler en silence. Ce ne sont pas des lieux désertés et sans intérêt pour l'homme moderne. Au contraire, les bibliothèques jouissent d'un dynamisme adapté à nos sociétés contemporaines, comme nous allons le voir dans la suite du chapitre.

2.1.1 Pratiques des individus

Pour connaître les tendances actuelles des usagers face au livre papier, je me suis référé à une étude romande (DIP – Office cantonal de la culture et du sport 2016). Cette limitation géographique est pertinente dans notre contexte, car nos publics cibles sont essentiellement régionaux. Le changement de comportement des individus vis-à-vis du livre papier, tel que mis en évidence dans l'enquête, montre les faits suivants :

- Plus de deux tiers des interrogés ne lisent pas de livres numériques par attachement au papier (ibid, p.5) ;
- Environ un quart des interrogés lisent des livres numériques. Ils vont devenir plus nombreux dans les années à venir (ibid, p.5).

De cette enquête, comme du rapport de l'OCSTAT (2016) évoqué plus loin, on peut tirer la conclusion que les bibliothèques doivent accueillir le livre numérique, mais

qu'aucune menace ne pèse à court terme sur le livre papier. Cela dit, on admet également dans le milieu professionnel que l'importance accordée à la taille de la collection physique d'une bibliothèque tend à diminuer.

Après le support, qui est le livre, il faut savoir ce qu'il en est de l'action, la lecture. Grâce au rapport de l'OCSTAT (2016), présentant des statistiques sur la culture et les loisirs dans le canton de Genève, nous apprenons que :

« Dans le canton de Genève, le nombre moyen de livres lus en un an par une personne pour ses loisirs s'élève à 13,2, plus qu'en Suisse (10,6 livres). Il atteint 17,3 livres en moyenne parmi les personnes âgées de plus de 60 ans, contre 7,5 parmi celles âgées de 15 à 29 ans.

La plus grande partie des Genevois déclarent lire entre 1 et 4 livres par an (33%) ou entre 5 et 19 livres (31%). La part des « grands » lecteurs (20 livres ou plus) est de 17%, mais atteint 25% parmi les plus de 60 ans. C'est également dans cette classe d'âge que l'on trouve la plus grande part de personnes ne lisant aucun livre (22%). Cette part est significativement plus basse chez les 15-29 ans (13%).

C'est parmi les personnes avec une formation de degré tertiaire qu'on trouve la plus grande part de « grands » lecteurs : près du quart d'entre elles ont lu plus de 20 livres en un an, contre 15% des personnes avec un niveau de formation degré secondaire II et 8% de celles de degré secondaire I. De manière générale, les femmes déclarent plus souvent que les hommes lire plus de 20 livres en un an (21% des femmes, contre 12% des hommes).

Les livres électroniques ne sont pas vraiment entrés dans les habitudes des Genevois : seuls 10% d'entre eux déclarent en avoir lu au moins un en un an. Ce sont les personnes de 30 à 60 ans qui l'utilisent le plus souvent (13% d'entre elles). »
(OCSTAT 2016)

De ces statistiques sur le livre et la lecture, on peut tirer la conclusion que ces pratiques culturelles sont encore bien ancrées et que leur disparition, pourtant annoncée, ne se produira pas dans les quelques décennies à venir. Ainsi, concevoir un projet de bibliothèque avec la mise à disposition de livres se justifie pleinement, bien qu'il ne faille pas surestimer l'importance du support physique.

Autre point à éclaircir, les statistiques de fréquentation des bibliothèques. Un point important, puisque la fréquentation est un des facteurs statistiques fondamentaux pour l'analyse des bibliothèques. En effet, les usages en bibliothèque ayant changé, le nombre d'inscrits et le nombre de prêts sont souvent admis comme étant moins pertinents aujourd'hui. L'étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) (2016a) sur les pratiques culturelles et de loisirs en Suisse révèle que les bibliothèques et médiathèques sont fréquentées par 40% des personnes interrogées. Cette fréquentation, malgré une stagnation depuis plusieurs années, reste encourageante. À titre de comparaison, les spectacles de danse sont fréquentés par moins de 30% de la population, tandis que les musées et expositions le sont par plus de 70% de cette

dernière. En partant du principe que la bibliothèque cohabitera avec un espace d'exposition, on peut espérer que la statistique de fréquentation sera légèrement supérieure à la moyenne.

Une autre tendance dont il faut souligner l'importance est le changement dans la nature de la fréquentation. Les usagers cherchent désormais à vivre une expérience lors de leurs déplacements en bibliothèque. Ils veulent pouvoir utiliser les espaces plus librement, sans forcément profiter des services de la bibliothèque à proprement parler. Les utilisateurs apprécient également les services personnalisés et aiment s'approprier les lieux qu'ils fréquentent.

On apprend également dans l'étude de l'OFS (2016a) que les trois activités les plus pratiquées par la population interrogée sont : « se promener dans la nature ou pique-niquer, rencontrer des amis et sortir avec eux ou faire du sport. » Il est important de noter que ces activités pourront être faites à proximité de la bibliothèque dans le projet GM Lancy (projet décrit au chapitre 3.1 *Le lieu fédérateur*).

2.1.2 Numérique et technologies en bibliothèque

On ne peut pas évoquer les grandes tendances en bibliothèques sans consacrer une réflexion à la question du numérique. En effet, l'accueil du numérique en bibliothèque est une tendance qui répond directement à la menace du web. Une menace qui se matérialise depuis le début du XXI^e siècle et qui devient considérable en 2017, avec environ cinquante pour cent de la population mondiale connectée à internet, dont la moitié du trafic réalisé sur des supports mobiles (Coëffé 2017).

Les postes informatiques et un accès WIFI constituent souvent les éléments de base de l'accès au numérique en bibliothèque. Par ailleurs, il est devenu courant de prêter des DVD dans les bibliothèques dès les années 1990. La grande tendance du moment est le prêt de livres numériques (ebooks) qui s'instaure progressivement en Suisse (Voisard 2015). Le prêt de liseuses au contraire est problématique (coût élevé, manque d'intérêt des usagers, offre de documents numériques limitée, etc.), comme en témoigne l'expérience de la bibliothèque de Carouge (Ferrière 2015) ou encore une statistique effectuée sur le territoire américain (Danilewsky 2014).

En plus de l'offre numérique disponible sur place, une bibliothèque doit proposer des services sur le web. Elle doit permettre aux usagers de consulter un compte client en ligne et d'y effectuer certaines actions (prolonger un emprunt, réserver un livre, etc.). En outre, le site web doit être une base fiable pour obtenir des informations ou pour rediriger l'internaute vers des sources externes. Enfin, notons que les applications

mobiles de bibliothèques deviennent de plus en plus courantes et cela est particulièrement important pour la Suisse où les usages mobiles ont crû ces dernières années (Office fédéral de la statistique 2016b).

La dimension technologique des bibliothèques ne doit pas être négligée. En effet, le développement de systèmes robotiques intelligents en bibliothèque est désormais considéré comme un élément clé pour l'avenir (Arup 2015). En outre, les objets connectés, ainsi que la réalité virtuelle et l'intelligence artificielle sont voués à envahir de plus en plus de secteurs d'activités.

2.1.3 La place de l'utilisateur

L'utilisateur doit être placé au centre de l'attention, telle est la grande tendance. En effet, comme les documents sont « facilement » accessibles sur le web, la bibliothèque doit offrir un autre service que le document, sinon elle perd son utilité aux yeux des usagers. Recentrer l'attention sur l'utilisateur garantit la pérennité d'une bibliothèque, car cela encourage une offre de services fondée sur les besoins de celui-ci. D'après la première partie du livre *Planning Our Future Libraries* (Bonfield et al. 2014) consacrée à une analyse sur la place de l'utilisateur dans les bibliothèques, il ressort que l'utilisateur doit non seulement être au centre des préoccupations, mais également participer à l'évolution des institutions. Les mêmes constats ont été faits lors de workshops organisés par l'Arup (2015). Des constats auxquels s'ajoute la nécessité de proposer des services toujours plus personnalisés aux usagers.

Placer l'utilisateur au centre, cela implique que les collaborateurs d'une institution doivent lui accorder du temps. Ils doivent l'aider dans ses recherches et même le former, afin qu'il puisse les effectuer lui-même au quotidien. Cette notion est mise en évidence dans une note de synthèse sur le futur des bibliothèques fondée sur une étude internationale de grande envergure :

« La compétence informationnelle et l'apprentissage tout au long de la vie faisant partie du champ d'intervention des États, les bibliothèques publiques sont attendues dans la promotion de la littératie, soit « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. »
(Chevallier, Jacquot 2008)

Des activités et des actions doivent être organisées autour de l'utilisateur et pour ce dernier. Par exemple, de brèves formations peuvent être données sur demande. Un service de question-réponse peut également être proposé. Une autre voie d'action est de faire participer l'utilisateur à l'évolution de la bibliothèque. Des enquêtes peuvent être réalisées à cet effet. De façon moins formelle, un tableau à idée ou un cahier de

suggestions peuvent être disposés dans les locaux. La possibilité pour un usager de faire des propositions d'achat est également une pratique appréciée et déjà très répandue. L'idée centrale étant toujours la même : impliquer l'utilisateur pour que le service gagne en valeur à ses yeux.

2.1.4 L'importance du cadre architectural

Une autre tendance majeure dans le monde des bibliothèques est la redéfinition de leur cadre architectural. Par cadre architectural, j'entends aussi bien le bâtiment que l'aménagement intérieur.

Historiquement, deux périodes architecturales se sont suivies avant la période contemporaine. La première période est celle des bibliothèques de la Renaissance et de l'Âge classique faites pour mettre en valeur le pouvoir. La seconde période est marquée par la tendance des bâtiments fonctionnels et peu esthétiques. Aujourd'hui, malgré les doutes propagés concernant l'avenir des bibliothèques physiques, un renouveau architectural étonnant prend place. En effet, les constructions modernes sont souvent des bâtiments d'importance à l'esthétique complexe réalisées par des architectes de renom (Dubosson 2016).

Autre particularité de la tendance moderne, le bâtiment abritant la bibliothèque est parfois prévu pour accueillir d'autres services. Une cafétéria, un restaurant, des locaux d'associations et même une salle de sport ou un centre commercial peuvent coexister avec une bibliothèque (Dubosson 2016).

En ce qui concerne l'aménagement intérieur des bibliothèques, le concept par excellence, vastement adopté, est celui de troisième lieu. Dans cette théorie, le premier lieu est le domicile et le second est celui du travail. L'idée qui se cache derrière cette formule est maintenant bien connue du milieu professionnel : transformer l'aménagement intérieur des bibliothèques pour en faire des lieux de vie sociale mais non commerciale au sein des villes. Dans ces lieux, il doit être possible d'expérimenter et de partager en plus d'étudier ou de travailler. Il faut également que les espaces aient une atmosphère adaptée à leur fonction, qu'ils soient flexibles et confortables. Enfin, la bibliothèque troisième lieu doit être chaleureuse et accueillante, s'adresser à tous et refuser la hiérarchisation des savoirs (Masson, Tromme 2016).

2.1.5 Élargir les horizons

Finalement, les bibliothèques modernes étendent leur champ d'action à des pratiques variées. Les réseaux, par exemple, permettent aux bibliothèques de faire connaître

leurs services à des usagers éloignés géographiquement. Ils permettent également d'économiser des fonds lors de la souscription d'abonnements et de cimenter des relations utiles avec d'autres institutions.

Une autre tendance consiste à faire sortir la bibliothèque de ses murs. Pour cela, la bibliothèque peut participer à des événements en lien avec les domaines de la culture et du livre ou avec ses domaines de spécialisation. La bibliothèque peut aussi s'implanter à l'extérieur, dans les environs de son bâtiment principal, pour aller à la rencontre de personnes qui ne sont pas forcément ses usagers.

Pour conclure, on peut encore mentionner d'autres pratiques intéressantes :

- L'accueil de pratiques culturelles originales dans la bibliothèque, pour que cette dernière devienne un lieu de découverte ;
- L'ouverture large des horaires et l'organisation de soirées ou journées thématiques ;
- Le prêt d'objets divers (instruments de musique, par exemple).

De nouvelles tendances émergent sans cesse, les points abordés dans ce chapitre ne sont donc pas exhaustifs, mais ils couvrent l'essentiel des pratiques contemporaines les plus répandues.

2.2 Espaces d'exposition : aperçu des grandes tendances

Les espaces d'exposition, comme les bibliothèques, connaissent des transformations importantes depuis le début du XXI^e siècle. L'organisation d'expositions ne consiste plus en une simple présentation d'œuvres renommées. Désormais, on permet au visiteur de toucher certains objets, pour autant qu'ils ne soient pas trop précieux, et on enrichit la visite par des supports numériques et technologiques.

2.2.1 Impliquer et divertir le public

Pour rendre un espace d'exposition attractif, il est nécessaire d'impliquer le public. De la même manière que pour la bibliothèque, on peut mettre en place un système permettant aux visiteurs de faire des propositions d'achat ou d'amélioration, et même les faire participer à la création d'une œuvre (CLIC France 2016).

Une pratique désormais courante consiste à permettre aux visiteurs de toucher ou de manipuler certains objets. C'est une démarche appréciée qui permet de solliciter un autre sens que celui de la vue et donc d'enrichir l'expérience vécue par le visiteur.

Afin de divertir le public, on peut par exemple quitter les standards d'exposition traditionnels avec une salle blanche et des objets se succédant sur le même ton. Les

espaces immersifs sont désormais plébiscités par les visiteurs. Grâce à un aménagement intérieur particulièrement soigné, on peut créer un lieu à l'expérience unique pour le visiteur tout en restant dans un cadre économique raisonnable.

Enfin, le numérique et les technologies peuvent aussi contribuer à impliquer et à divertir le public. Les objets et écrans tactiles se répandent dans les musées. De même, un prolongement de l'exposition sur le web ou l'accès à une information plus détaillée via l'usage d'un smartphone sont des pratiques toujours plus courantes.

2.2.2 Dynamiser l'espace

Il est souhaitable d'animer l'espace d'exposition en y organisant des événements ou des expositions temporaires. On peut, par exemple, inviter un intervenant pour aborder un sujet lié à la collection ou réaliser des visites guidées. Plus simplement, on pourra faire interagir la collection de la bibliothèque avec les objets du musée, afin d'inciter les utilisateurs d'un espace à se rendre dans l'autre.

2.2.3 Exposer ailleurs

Comme pour la bibliothèque, exposer à l'extérieur est une façon d'attirer les visiteurs potentiels vers l'intérieur. Il faut profiter de l'espace autour du bâtiment, mais aussi d'événements ponctuels plus distants pour attirer des publics (Alcover 2016).

La collaboration avec d'autres musées est également essentielle. Des œuvres peuvent être prêtées, mais également des moyens mis en commun pour une cause ou l'organisation d'un événement.

2.2.4 Aller plus loin

Voici encore deux pratiques à retenir pour le succès qu'elles rencontrent :

- Réinterprétation des objets ou œuvres par d'autres artistes ;
- Utilisation de la réalité virtuelle ou augmentée.

Ces deux pistes sont tirées d'un article écrit par Julia Luczak-Rougeaux (2017) résumant les tendances évoquées à la 8^e édition des RNCI, une grande conférence rassemblant les représentants de 160 institutions et entreprises en lien avec la culture ou le patrimoine. Dans son article, l'auteur évoque également un certain nombre d'autres points évoqués dans ce chapitre et confirme leur fort impact sur le milieu culturel.

3. État de l'art

3.1 Le lieu fédérateur

Quel que soit l'endroit où l'association établira son lieu fédérateur, ce dernier devra comprendre au minimum les éléments suivants : une grande salle d'escalade (formation, compétition et événementiel), des locaux pour les associations et les cours, un café et un espace culturel.

Les analyses effectuées dans le présent mémoire se concentrent essentiellement sur le projet actuellement en négociation que j'ai appelé « GM Lancy ». Néanmoins, il m'a fallu prendre en considération la possibilité d'un échec de cette négociation. Pour cette raison, une partie du mémoire est consacrée à une hypothèse d'espace culturel idéal pouvant convenir à un autre contexte.

Le projet GM Lancy serait réalisé dans un parc d'environ 20'000 m² jouxtant le parc Chuit, à Lancy. Il consisterait en un ensemble de bâtiments distincts répartis dans le parc et comprendrait notamment une grande salle d'escalade, une Maison des associations (salles de réunion et de conférence), un espace d'accueil (réception, secrétariat et café-restaurant), une estrade (compétitions d'escalade, concerts, spectacles...) et notre espace culturel. S'agissant de l'environnement, il s'agirait donc d'un complexe entouré de terrains d'herbes et d'arbres, central dans le canton de Genève, très accessible en transports publics et en vélo, sans parking propre, mais avec des parkings payants à proximité.

Le lieu fédérateur proposé par l'association Genève Montagne, quelle que soit sa forme finale, aura pour but de se positionner comme une institution de référence dédiée à la montagne. Cette institution devra être une référence dans la région, mais également aux niveaux national et international par sa taille, son expertise, ses forts liens avec le milieu associatif et la qualité de ses services.

3.1.1 Domaines couverts

La problématique des domaines couverts par le projet de lieu fédérateur n'était pas résolue lorsque j'ai entamé le présent mémoire. Il m'a donc été demandé de proposer une analyse à ce sujet. Il s'agissait principalement d'identifier les domaines-clés du projet et les domaines connexes de manière plus rationnelle que cela n'avait été fait jusqu'à présent.

Dans le cadre de cette analyse, j'ai choisi d'utiliser le terme « domaine-clé » et son pluriel pour parler des domaines de référence du projet et le terme « sous-domaine » et son pluriel pour parler des domaines connexes au projet.

Mon approche de cette problématique a consisté à rassembler dans un tableau les thématiques en lien avec le projet selon la catégorisation de trois encyclopédies en ligne : Encyclopédie Universalis, Encyclopedia Britannica et Wikipédia.

Tableau 1 : Comparaison des thématiques par encyclopédie

Universalis	Britannica	Wikipédia
Environnement	Animals	Géographie (montagne)
Géographie (montagne)	Earth and Geography	Loisir (randonnée, tourisme)
Sciences de la terre (géologie, glaciologie)	Life and the Biosphere	Politique (environnement)
Sciences de la vie (zoologie, botanique, écologie)	Plants	Sciences (botanique, zoologie)
Sports et loisirs	Sports and Recreation	Sport
Arts	Art and Music	Arts
Littératures	Literature	Culture

Il apparaît que les thématiques sur fond blanc dans le tableau ne peuvent pas être des domaines-clés. Elles sont plutôt des sous-domaines du projet mais, avant de les analyser plus en détail, synthétisons-les en trois grands groupes :

- L'environnement ;
- La géographie et les sciences de la terre ;
- La zoologie et la botanique.

Le projet de lieu fédérateur comporte des aspects fondamentalement liés à l'environnement, particulièrement sous l'angle du développement durable. Cela est dû à son lien avec la montagne, mais aussi à la volonté de Monsieur Vincent BERSOT. En outre, la question de l'environnement est traitée par les associations de montagne partenaires du projet. Cela dit, l'environnement ne peut pas être un domaine-clé du projet, car le réseau d'acteurs autour de l'environnement est diffus et nécessiterait des

services, ainsi qu'une infrastructure que le lieu fédérateur ne peut pas offrir. Par ailleurs, il existe déjà à Genève la Maison internationale de l'environnement qui accueille de nombreux acteurs dans ce domaine. Cette dernière propose un niveau de service au moins équivalent à ce que le projet de lieu fédérateur pourrait offrir, à savoir : un centre de documentation, des salles de conférence et un portail en ligne. Les collaborateurs du lieu fédérateur pourront donc s'impliquer dans les questions environnementales et créer des partenariats avec les acteurs régionaux, mais ils ne pourront pas offrir des services dédiés. L'espace culturel, quant à lui, pourra traiter les thématiques environnementales sans en faire une priorité. Il pourra, par exemple, apporter des réflexions sur le développement durable dans son espace d'exposition ou proposer quelques documents sur l'environnement au sein de la bibliothèque.

Ensuite, la géographie et les sciences de la terre sont des thématiques fondées sur l'étude et la recherche, ce qui implique une infrastructure et une organisation particulières. De façon plus radicale que pour l'environnement, il paraît difficile pour le projet d'offrir des services de qualité pour ces domaines. Là encore, les deux voies de relation à ces domaines seraient des échanges ou partenariats et, par exemple, la mise à disposition des quelques documents de référence par la bibliothèque.

Enfin, pour la zoologie et la botanique, on peut faire la même réflexion qu'au paragraphe précédent.

En conclusion, on pourrait imaginer pour les acteurs liés à ces thématiques et aux précédentes la mise à disposition de quelques services, comme des salles de conférence, par exemple. Toutefois, on ne peut pas parler de domaines-clés du projet. Pour que ces domaines prennent de l'importance dans le projet, il faudrait que leurs acteurs soient impliqués dans la réalisation de ce dernier et leur proposer des services qui puissent répondre à leurs besoins. Il n'est donc pas totalement exclu que le lieu fédérateur englobe ces thématiques à moyen terme, mais cela est peu probable dans la configuration actuelle du projet.

Il reste à discuter des thématiques sur fond vert, les domaines-clés du projet, à savoir : le sport, le loisir et la culture. Le sport, pour commencer, est le domaine principal. C'est donc sur la dimension sportive que le projet doit être un lieu d'excellence et c'est d'ailleurs ainsi qu'il a été pensé depuis son origine. Cet aspect est maîtrisé par l'équipe du projet et ne nécessite donc pas de développement dans le présent mémoire.

La deuxième dimension d'importance, qui s'entremêle avec les deux autres, est la thématique du loisir. Plus diffuse, elle couvre dans notre contexte l'usage de l'espace

culturel, du café-restaurant, du parc, ainsi que la pratique d'activités de montagne pour le plaisir. Bien entendu, les visiteurs d'un espace culturel ne sont pas là que pour le loisir, mais par intérêt pour la culture. De la même manière, la pratique d'activités de montagne pour le plaisir peut être assimilée à du sport. Quoi qu'il en soit, la thématique des loisirs se trouve en filigrane de nombreux aspects du projet. Comme pour l'aspect sportif, la question des loisirs a toujours été centrale dans le projet et ne nécessite pas un développement particulier dans le présent travail.

La troisième thématique qui s'impose dans notre tableau est celle de la culture, séparée entre arts et littérature dans deux encyclopédies. En effet, le projet comportera une dimension culturelle forte par l'intermédiaire du Bivouac principalement, mais aussi par les événements ponctuels qu'il est prévu d'organiser. Contrairement aux deux thématiques précédentes, celle-ci nécessitait une étude plus approfondie et le présent mémoire a pour but de la réaliser.

En définitive, on voit l'importance des liens entre les thématiques du sport, des loisirs et de la culture. Le projet doit être le lieu de croisement entre ces trois domaines-clés. Il doit favoriser la pratique du sport en même temps qu'il doit répondre aux besoins en loisirs et en culture des publics. C'est notamment une bonne synergie entre ces trois aspects qui fera du lieu fédérateur une institution d'excellence.

3.1.2 Activités de montagne

En complément de l'analyse des domaines couverts par le projet, nous avons voulu définir avec plus de précision l'expression « activités de montagne ». Prise dans son sens large, l'expression « activités de montagne » peut s'appliquer à une infinité d'objets. Déjà utilisée plusieurs fois dans le présent travail et abondamment employée par différents acteurs du milieu de la montagne, cette expression démontre son utilité. Cependant, elle nécessite d'être précisée pour lever le flou actuel et poser des limites.

Les activités couvertes par le CAS et ses sections, présentées sur le site web officiel (CAS 2017), ont servi de base pour cette analyse. J'ai toutefois élargi le champ de recherche en consultant d'autres sites web relatifs aux activités de montagne, notamment celui de l'annuaire sportif Noomba (2017).

J'ai divisé mes résultats de recherche en deux tableaux dont le premier est consacré aux sports de montagne et le second à d'autres types d'activités de montagne.

Tableau 2 : Sports de montagne

Sport	Commentaires
Alpinisme	Discipline au cœur du lieu fédérateur
Canyonisme	Lien avec l'escalade et l'alpinisme
Dry-tooling	Discipline liée au lieu fédérateur
Escalade en salle	Discipline au cœur du lieu fédérateur
Escalade sur rocher	Discipline au cœur du lieu fédérateur
Escalade sur glace	Discipline au cœur du lieu fédérateur
Vol libre	Pratiqué sur le Salève
BASE jump	Sport de montagne lié
Randonnée pédestre et alpine	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Raquettes à neige	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Ski alpin et freeride	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Ski de fond	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Ski de randonnée	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Ski-alpinisme	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Slackline	Lien avec l'escalade (pratiquable dans un parc)
Snowboard	Membres institutionnels + Domaine du CAS
Spéléologie	Lien par la technique + Un membre institutionnel
Trail de montagne	Sport de montagne lié
Trek	Sport de montagne lié
Via ferrata	Membres institutionnels + Domaine du CAS

Les sports de référence du projet sont sur fond vert dans le tableau. Certains sont clairement au cœur du projet et bénéficieront de nombreux services dans le lieu fédérateur. Les autres ont été sélectionnés, car ils sont couverts par les membres institutionnels de l'association Genève Montagne et le CAS. Ces derniers bénéficieront d'un niveau de service moins élevé, mais restent fondamentaux dans notre contexte.

Les sports sur fond orange sont fortement liés au projet pour les raisons mentionnées dans la colonne « commentaires ». Ils bénéficieront d'un certain niveau de service, mais ne sont pas au centre du projet. La slackline, qui dispose de sa propre association faîtière (Swiss slackline 2017), pourrait être impliquée dans le projet GM Lancy qui dispose d'un parc et de nombreux arbres, utiles aux pratiquants.

Les sports sur fond blanc sont mentionnés pour leurs liens avec le contexte du lieu fédérateur, mais ne sont pas fondamentaux et ne disposeront pas de services dédiés.

Il faut garder en mémoire que ce tableau présente une vision possible de ces sports et que ces derniers sont susceptibles de subir des modifications à tout moment, notamment un regain ou une baisse de popularité. Il faudra suivre attentivement ces éventuels mouvements et évaluer leur impact sur le projet.

Le second tableau, ci-dessous, présente d'autres types d'activités de montagne qui seront touchées par le projet. Le système de couleur utilisé a la même fonction que pour le tableau précédent.

Tableau 3 : Autres activités de montagne

Activité	Commentaires
Art en lien avec la montagne	Lien avec l'espace d'exposition
Avalanches	Lien par la technique + Domaine du CAS
Cabanes	Domaine du CAS
Environnement	Lien avec le lieu fédérateur + Domaine du CAS
Sécurité et secours	Lien par la technique + Domaine du CAS
Tourisme de montagne	Activité connexe

Certaines activités parfois pratiquées en montagne, assimilées à des sports ou non, ne figurent pas dans ces tableaux, même si une partie des publics du lieu fédérateur pourrait y trouver de l'intérêt.

3.2 Institutions de référence

Dans ce chapitre, nous quittons les considérations générales sur le lieu fédérateur pour nous concentrer à nouveau sur le Bivouac. Les sens de l'expression « institution de référence » utilisée dans ce chapitre se rapporte à l'expertise de l'institution dans les activités de montagne, à l'importance de sa collection (documentaire ou muséale), mais surtout à ses liens potentiels avec le Bivouac.

Le développement qui suit est largement inspiré du travail de Master réalisé par Marion DESTRAZ (2016) pour la section genevoise du CAS. En effet, ce travail de Master propose un état de l'art des institutions de référence autour de la bibliothèque de la section genevoise du CAS. Mon champ de recherche est donc relativement similaire, quoiqu'un peu plus large que celui de Marion DESTRAZ. Pour ne pas répéter une analyse déjà existante et pour conserver une unité de ton dans mon travail, j'ai procédé de la manière suivante :

- Pour les institutions couvertes par le travail de Master précité, j'ai repris les informations essentielles que j'ai accompagnées d'un commentaire adapté au contexte de l'association Genève Montagne ;
- Pour les autres institutions, j'ai fourni le même type d'informations essentielles et de commentaire en effectuant mes propres recherches.

3.2.1 Bibliothèques spécialisées

Sur le territoire Suisse, j'ai choisi de retenir en priorité quatre bibliothèques, d'une part, pour la taille de leur collection (plus de 500 ouvrages) et, d'autre part, parce qu'elles se situent dans la région romande. Ajoutons que les quatre bibliothèques évoquées ci-dessous ne sont pas classées en fonction de la taille de leur collection, mais selon l'impact potentiel qu'elles pourraient avoir sur la future bibliothèque. Enfin, notons que la classification des bibliothèques des sections du CAS par taille de collection a été réalisée par Lucas PEDROJETTA (2016) dans son travail de Bachelor effectué pour la section genevoise du CAS. L'annexe 2 du présent mémoire présente des tableaux donnant plus de détails sur ces quatre bibliothèques.

3.2.1.1 Bibliothèque de la section Genevoise du CAS

Cela n'a pas été explicitement mentionné jusqu'ici, car aucun accord officiel n'existe, mais la collection documentaire détenue par la section genevoise du CAS devrait être déposée dans la future bibliothèque. Elle constituerait donc le fonds de base de la bibliothèque.

La bibliothèque de la section genevoise du CAS dispose probablement de la seconde plus grande collection dédiée à la montagne dans les régions francophones du monde. La première collection de ce type étant celle du Centre National de Documentation Lucien Devies (voir chapitre 3.2.1.6 *Bibliothèques dans le monde*).

3.2.1.2 Bibliothèque de la section des Diablerets du CAS

La bibliothèque de la section des Diablerets du CAS bénéficie d'une bonne organisation et d'environ 3000 documents. Du fait de sa proximité géographique, de sa bonne gestion et de l'importance de sa collection, elle pourrait faire l'objet d'un partenariat.

3.2.1.3 Bibliothèque de la section Monte Rosa du CAS

Autre bibliothèque d'importance, celle de la section Monte Rosa du CAS qui est gérée par la Médiathèque Valais. Cette gestion implique que les 3000 documents (environ) de la section sont disponibles via le Réseau des bibliothèques de Suisse Occidentale

(RERO). Une collaboration avec cette bibliothèque est également à évaluer. En outre, la Médiathèque Valais est une institution de référence et peut fournir des informations importantes pour le développement de notre projet.

3.2.1.4 Bibliothèque de la section Neuchâteloise du CAS

Dernière institution de ce quatuor régional, la bibliothèque de la section Neuchâteloise du CAS. Cette dernière, comme la bibliothèque de la section Monte Rosa, est gérée par une institution tierce, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). La BPUN est elle aussi membre de RERO. Cependant, une bibliothèque privée existe toujours dans les locaux de la section. Ici encore, la question d'un partenariat doit être évaluée, surtout pour une question de proximité géographique.

En conclusion, mentionnons encore deux remarques au sujet des quatre bibliothèques évoquées jusqu'ici. La première est que ces bibliothèques couvrent d'une manière idéale le territoire de la suisse romande avec la bibliothèque de la section de Diablerets au centre du quatuor (à environ 60 km de chacune des autres bibliothèques). La seconde est qu'un réseau entre ces bibliothèques pourrait être bénéfique. Deux des bibliothèques font partie de RERO, on pourrait donc imaginer que les deux autres intègrent ce réseau. On pourrait aussi créer un réseau à part entière ou encore observer le développement du réseau Renouvaud et évaluer la possibilité de l'intégrer.

3.2.1.5 Bibliothèque des autres sections du CAS

Bien qu'elles se situent hors de la suisse romande, il convient d'évoquer encore deux bibliothèques rattachées au CAS. Tout d'abord, la Bibliothèque centrale du CAS à Zürich, puisque comme son nom l'indique elle est au cœur des activités du CAS. Rattachée historiquement à la Zentralbibliothek, cette dernière regroupe près de trente mille documents et est membre du réseau NEBIS (Destraz 2016), ce qui lui donne une visibilité considérable. Le rapport annuel de l'année 2015 du CAS (Club Alpin Suisse 2015) nous apprend que la Bibliothèque centrale du CAS s'engage « activement pour l'acquisition de littérature francophone et de fonds en provenance de Romandie ». Il faudra donc s'intéresser vivement à cette démarche et voir dans quelle mesure elle peut impacter notre projet.

Ensuite, la bibliothèque de la section bernoise du CAS n'est pas négligeable pour sa taille et sa proximité géographique. La collection de plus de 8000 ouvrages a été déposée à la Universitätsbibliothek Bern (UB) et ne sont conservés dans les locaux de la section que des documents utiles pour les membres. Les photographies, panoramas, cartes anciennes et peintures ont été pris en charges par le Musée Alpin

Suisse (Destraz 2016). Cette façon de fonctionner montre les possibles liens entre différentes institutions et encourage l'adoption pour notre projet d'un esprit collaboratif.

Pour conclure sur les bibliothèques suisses, il faut mentionner les nombreuses petites bibliothèques abritées par les différentes sections du CAS. Il faudra également évaluer les possibles contacts à établir avec celles parmi ces dernières qui se situent dans la région romande.

3.2.1.6 Bibliothèques dans le monde

Pour mieux positionner la bibliothèque dans un environnement plus vaste et pour avoir des points de comparaisons plus variés, on peut encore évoquer quelques institutions d'importance situées dans d'autres pays.

Sur le territoire français, commençons par évoquer la Maison de la Montagne à Grenoble qui comprend une bibliothèque avec une collection d'un peu plus de 4000 documents (Grenoble montagne, 2017). Il faut surveiller cette dernière en raison de sa proximité géographique, pour s'en inspirer et pour une éventuelle collaboration. La particularité de cette bibliothèque est de ne pas être rattachée directement au Club Alpin Français (CAF).

Toujours à Grenoble, il existe une deuxième bibliothèque possédant une collection d'importance presque égale. Il s'agit de la bibliothèque du CAF Grenoble Isère (2016) qui possède notamment des ouvrages anciens, des revues actuelles et de collection, ainsi que des travaux scientifiques.

À une distance presque équivalente de Genève se trouve la bibliothèque du CAF Lyon – Villeurbanne. Présentée comme « la deuxième bibliothèque de livres de montagne en France, après celle de Paris, de par son importance et la richesse de son contenu. » (CAF Lyon – Villeurbanne 2017). Cette bibliothèque possède une collection de plus de 3500 ouvrages, ainsi que 300 revues et 300 topos guides.

Dernière institution française à évoquer, le Centre National de Documentation Lucien Devies (CND Lucien Devies), à Paris, qui est la bibliothèque centrale de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM). Avec ses 9'500 documents, il s'agit certainement de la plus grande bibliothèque dédiée aux activités de montagne dans les régions francophones du monde.

Comme pour la Suisse, on trouve de plus modestes bibliothèques en France voisine qui pourraient connaître des liens avec notre projet. Cependant, s'il ne faut pas oublier

ces bibliothèques, elles ne peuvent être considérées comme des institutions de références.

Dans un certain nombre d'autres pays, il existe des bibliothèques dédiées aux activités de montagne dont il faudrait suivre l'évolution. Néanmoins, leur impact direct sur notre projet étant très limité, il ne vaut pas la peine d'y consacrer un développement. À titre d'exemple, citons la bibliothèque de l'Alpine Club en Angleterre, avec sa collection de plus de 30'000 documents (Alpine club 2017). Notons encore le Servei General d'Informació de Muntanya qui est mentionné comme institution d'importance par l'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA) (2017). Enfin, n'oublions pas la collection détenue par la Deutscher Alpenverein (DAV), le club alpin allemand, qui s'élève à plus de 70'000 documents. Une collection qui est certainement la plus importante dans le monde sur le thème de la montagne (Deutscher Alpenverein 2017).

3.2.2 Collections documentaires liées

En dehors des bibliothèques spécialisées dans les activités de montagne, quelques institutions sont à mentionner pour leur importance dans le paysage genevois et leurs liens éventuels avec la future bibliothèque.

Tout d'abord, il convient de citer l'Espace Sport des bibliothèques municipales de la Ville de Genève. En effet, on trouve dans cet espace thématique plus de 1000 documents relatifs aux sports de montagne. Cette collection privilégiant une documentation récente et tout public fait de l'Espace Sport un potentiel partenaire avec lequel il faudra établir une communication. On peut également mentionner les autres bibliothèques municipales pour leur importance dans le paysage genevois et la variété des thématiques couvertes par leurs collections. Notamment, la Bibliothèque municipale de Lancy pourrait jouer un rôle dans le projet si ce dernier devait prendre place sur le territoire de la Ville de Lancy.

Responsable du dépôt légal genevois, la Bibliothèque de Genève (BGE) est la bibliothèque de référence dans le canton (Destraz 2016). Sa collection est en lien avec la bibliothèque de la section genevoise du CAS, puisqu'elle possède les publications de cette dernière, ainsi que des fonds à la thématique commune, comme celui du Général Guillaume-Henri DUFOR. On peut donc voir dans la BGE un partenaire de choix pour la future bibliothèque.

Les Archives de la Ville de Genève gèrent depuis 2007 les archives administratives définitives de la section genevoise du CAS (Destraz 2016). La future bibliothèque serait cependant une entité juridiquement détachée de la section genevoise du CAS et

donc sans lien direct avec ses archives administratives. J'ai voulu mentionner ce fait dans la perspective, certes lointaine et incertaine, d'un versement d'archives administratives de la future bibliothèque, afin qu'un regroupement puisse être réalisé. Cela en vertu de la parenté intellectuelle qui subsisterait entre la section genevoise du CAS et la future bibliothèque.

Pour finir, au chapitre 3.1.1 *Domaines couverts*, j'ai mis en évidence des thématiques liées au projet. Il m'a donc paru intéressant de recenser brièvement les bibliothèques de référence dans le canton de Genève pour ces thématiques. La bibliothèque du Conservatoire et Jardin botaniques Genève (CJBG) est, comme son nom l'indique, le lieu de référence pour la botanique. La bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle (MHN) est un lieu de référence pour la géologie, l'histoire naturelle, la minéralogie, les sciences de la terre et la zoologie. Enfin, c'est sur le site de l'Université de Genève Uni Arve que sont couvertes les thématiques des Sciences de l'environnement (ISE) et des Sciences de la Terre et de l'environnement.

3.2.3 Musées et espaces d'expositions spécialisés

En Suisse et dans le monde, les musées et espaces d'expositions spécialisés dans les activités de montagne sont relativement peu nombreux. J'ai mentionné les quatre institutions de ce genre en Suisse, puis j'ai évoqué quelques institutions de référence dans le monde.

Comme pour la bibliothèque, c'est le possible dépôt de la collection patrimoniale de la section genevoise du CAS qui constituerait le fonds de base pour l'espace d'exposition.

3.2.3.1 Alpines Museum der Schweiz (ALPS), Berne

L'Alpines Museum der Schweiz, à Berne, est soutenu par une fondation à laquelle participe la section de Berne du CAS. Avec une couverture à la fois contemporaine et historique, ainsi que des thématiques telles que la géologie, la cartographie ou l'alpinisme, le musée est une référence au niveau international. La collection de ce dernier est composée d'un grand nombre de photographies, de plus de 20'000 objets, ainsi que d'imprimés et de peintures d'artistes (Musée alpin suisse 2017). Une collaboration avec ce musée devra être envisagée, puisqu'il bénéficie d'une notoriété considérable et qu'il représente un réservoir d'objets important.

3.2.3.2 Matterhorn Museum, Zermatt

Le Matterhorn Museum ou Musée du Cervin, comme son nom l'indique, est centré sur une thématique précise. Étant donné sa taille modeste et sa thématique dominante, les possibilités offertes par un partenariat sont limitées. Néanmoins, une collaboration n'est pas à exclure totalement.

3.2.3.3 Bergführermuseum, St. Niklaus

Le Bergführermuseum ou Musée des guides de montagne est situé à quelques kilomètres du Matterhorn Museum. Il propose une exposition sur l'histoire des guides de montagne et possède une collection de minéraux. Comme pour le Matterhorn Museum, sa taille modeste et ses thématiques dominantes limitent une possible collaboration.

3.2.3.4 Grindelwald Museum, Grindelwald

Le Grindelwald Museum, comme les deux musées précédents, est à proximité d'un sommet suisse emblématique auquel il consacre ses efforts. Il ne s'agit pas du Cervin, mais de l'Eiger. Pour les mêmes raisons que précédemment, une collaboration avec ce musée serait limitée.

3.2.3.5 Musées dans le monde

Comme pour les bibliothèques, il est intéressant d'élargir la recherche au-delà du territoire Suisse pour enrichir le champ de réflexion.

La première institution qu'il faut mentionner dans la région est le Musée Alpin de Chamonix, en France. L'exposition permanente couvre un champ assez proche de celui que nous voulons couvrir, à savoir : « les débuts de l'alpinisme et la conquête du mont Blanc, les grandes aventures scientifiques à 4000 m d'altitude, la création des sports d'hiver et d'été [...] ». (Office du Tourisme de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc 2017a). De plus, le musée possède une collection de 11'000 pièces et propose des expositions temporaires, ainsi qu'un espace numérique. Le Musée Alpin de Chamonix pourrait être le partenaire de référence pour l'espace d'exposition.

L'Espace Tairraz, également situé à Chamonix, abrite le Musée des Cristaux et L'Espace Alpinisme. L'Espace Alpinisme est très intéressant, car il propose des expériences immersives et utilise des technologies modernes. En effet, les visiteurs peuvent concevoir une expédition, utiliser un simulateur d'escalade (le premier au monde) ou encore faire l'expérience du vide (Office du Tourisme de la vallée de

Chamonix-Mont-Blanc 2017b). L'Espace Tairraz pourra donc être une précieuse source d'inspiration en plus d'un partenaire de choix dans la région.

Le Musée Montagnard des Houches est la troisième et dernière institution à mentionner dans la commune de Chamonix. La collection se compose de « meubles, objets, ustensiles, matériel, encore utilisés dans la haute vallée de l'Arve jusque vers 1950 pour les tâches agro-pastorales, tant dans les maisons-fermes que dans les chalets d'alpage » (Chamonixnet 2017). Un partenariat serait à évaluer à la lumière d'une meilleure connaissance de la collection de cette institution.

Dernière institution d'importance dans la région, le Centre de la Nature Montagnarde à Sallanches, en France, est connu comme le « centre d'interprétation du patrimoine naturel du Massif du Mont-Blanc. » (Centre de la Nature Montagnarde 2017). Son lien avec les Alpes et son positionnement comme « Centre de référence sur les questions montagne avec sa bibliothèque naturaliste unique (4'500 ouvrages) » (ibid.) en font une institution dont certains aspects sont semblables à ceux du projet de lieu fédérateur de Genève Montagne. Là encore, un partenariat serait à évaluer.

Dans les Alpes italiennes, il existe aussi les six Messner Mountain Museum dédiés à la montagne (Messner Mountain Museum 2017). La variété des collections abritées et leur relative proximité géographique pourraient permettre un partenariat.

Dans le monde, on peut encore citer quelques musées de référence recensés par l'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA). Commençons par l'Alpines Museum à Munich qui est situé dans le même bâtiment que la bibliothèque du DAV. Malgré sa taille modeste, ce musée peut servir de modèle, car il raconte l'histoire de l'alpinisme depuis les débuts de la pratique (Alpines Museum (München) 2017). Ensuite, l'International Mountain Museum au Népal, musée d'alpinisme à vocation internationale (International Mountain Museum 2014), doit être observé car il s'agit d'une institution de référence. Autre musée intéressant, le Museo Nazionale della Montagna à Turin, pour sa taille et parce qu'il abrite la bibliothèque nationale du Club Alpino Italiano (CAI), le club alpin italien. Le musée se présente de la manière suivante : « De nos jours, les activités du Musée sont nombreuses et variées, tant au niveau national qu'international. Il se veut pôle culturel reliant idéalement, sous tous les aspects, les montagnes du monde entier. » (Museo Nazionale della Montagna 2017). Une organisation et une ambition qui font de ce musée une référence internationale. En outre, sa proximité géographique relative n'exclut pas une collaboration. Enfin, citons le Slovenski Planinski Muzej, musée alpin slovène, ainsi que le Whyte Museum, au Canada, pour leur modernité et leur proactivité dans le domaine de l'alpinisme.

3.2.4 Espaces muséaux liés

Pour conclure cet état de l'art, j'ai sélectionné encore quelques musées de référence dans le paysage genevois. Ces derniers ont été choisis pour leur notoriété, pour le rôle de modèle qu'ils pourraient avoir et parce qu'ils seraient susceptibles d'accueillir des expositions liées aux activités de montagne et d'accepter une collaboration.

Le réseau des Musées d'Art et d'Histoire (MAH) rassemble un vaste ensemble de collections qui sont susceptibles de toucher en partie à notre domaine d'activité. Une collaboration, notamment autour d'expositions thématiques, pourrait être envisagée avec l'un ou plusieurs des sites du réseau MAH.

Comme pour le réseau MAH, le Musée d'ethnographie de Genève pourrait potentiellement posséder des objets en lien avec notre domaine d'activité. Une collaboration doit donc également être étudiée.

Le Muséum d'Histoire Naturelle expose des spécimens et objets en lien avec les Alpes et bénéficie d'une notoriété considérable. Une collaboration devra donc être examinée.

4. Contexte et besoins

Pour couvrir le contexte et les besoins du Bivouac, j'ai choisi une division classique en deux parties : l'analyse externe et l'analyse interne. Pour la première partie, je me suis inspiré de la méthode proposée dans l'ouvrage de référence *Stratégique* (Johnson 2017). Pour la seconde partie, j'ai effectué une analyse interne adaptée au contexte particulier du Bivouac dans le cadre du projet de lieu fédérateur.

4.1 Analyse externe du Bivouac

4.1.1 Macro-environnement

Pour analyser le macro-environnement d'une institution, la méthode PESTEL est largement reconnue et s'applique à de nombreux contextes. J'ai donc utilisé cette méthode en l'adaptant sensiblement pour y prendre en compte le cadre du projet de lieu fédérateur.

Tableau 4 : Analyse PESTEL pour la future bibliothèque

Analyse PESTEL	
Politique	Projet de lieu fédérateur reconnu d'importance cantonale Bibliothèques et musées peu représentés
Économique	Budgets de la culture constants Canton de Genève bien pourvu
Sociologique	Croissance des pratiques de montagne Manque de temps
Technologique	Impact des technologies sur les bibliothèques et musées Développement du numérique et des usages mobiles
Écologique	Projet de lieu fédérateur orienté sur le développement durable Bibliothèques et musées écologiques plébiscités
Légal	Bibliothèques et musées légitimes, mais peu encadrés

4.1.1.1 Politique

Au niveau politique, les bibliothèques et les musées sont largement considérés comme peu représentés. Ce sont aux responsables de ces institutions de démarcher les politiciens et de se faire entendre du monde politique. Il existe cependant des acteurs qui peuvent intervenir dans le cadre des activités de ces institutions.

Tout d'abord, l'Office fédéral de la culture (OFC) qui est l'instance la plus importante dans la hiérarchie politique suisse en matière de culture et qu'il faudra solliciter au sujet du projet de lieu fédérateur. Ensuite, Pro Helvetia qui est une fondation de droit public suisse dont le financement provient de la confédération et qui fonctionne en collaboration avec l'OFC. Cette fondation sera probablement sollicitée pour contribuer au financement de la dimension culturelle du projet. Autre acteur, le canton de Genève qui a reconnu le projet de lieu fédérateur comme étant d'importance cantonale et dont on peut espérer obtenir un soutien concret. Enfin, toute entité publique ayant un lien avec le Bivouac dans son contexte particulier. Dans le cadre du projet GM Lancy, l'association Genève Montagne bénéficie du soutien de la Ville de Lancy.

En conclusion, la reconnaissance du projet par le canton de Genève et le soutien de la Ville de Lancy laissent penser que l'élément politique ne sera pas un frein pour la création du Bivouac.

4.1.1.2 Économique

Les professionnels considèrent souvent que les budgets alloués aux institutions culturelles publiques sont insuffisants pour les faire fonctionner convenablement. Néanmoins, certains acteurs profitent d'un financement à hauteur de plus de la moitié de leur budget. Faire du lobbying et communiquer sur la valeur de l'institution sont les moyens généralement adoptés pour militer en faveur de budgets plus élevés. Si de tels engagements sont nécessaires, il faut toutefois faire au mieux avec les moyens à disposition et trouver des solutions économiques ou encore chercher des sources de financement non étatiques.

Ce constat mis à part, il convient d'observer les chiffres de la culture en Suisse et à Genève, afin de se faire une idée générale de la situation. Pour analyser le financement de la culture au niveau suisse, j'ai réalisé un tableau à l'aide des chiffres de l'OFS (Annexe 3, tableau I). Ce tableau met en évidence deux faits marquants :

- Tendance à une augmentation du financement public de la culture ;
- Grande participation des communes et des cantons à la culture.

Il faut noter que la tendance à l'augmentation du financement public de la culture est due à un contexte économique globalement favorable et que cette augmentation n'est pas nécessairement perçue comme telle par les acteurs individuels. En effet, l'augmentation du financement n'est pas toujours proportionnelle à celle des charges.

Le second tableau que j'ai réalisé concerne plus spécifiquement le financement public des bibliothèques (Annexe 3, tableau II). Pour ce second tableau, des constats très similaires à ceux du tableau précédent peuvent être faits :

- Tendance à une augmentation du financement public des bibliothèques, sauf au niveau de la Confédération ;
- Grande participation des communes et des cantons.

Le dernier tableau que j'ai réalisé donne les chiffres du financement public des musées (Annexe 3, tableau III). Pour ce tableau, les constats sont proches des deux derniers :

- Tendance à une augmentation du financement public des musées, sauf au niveau des communes ;
- Grande participation des communes et des cantons, presque paritaire.

Autre dimension intéressante à mentionner, le financement de la culture par les fondations. C'est un sujet central dans l'économie de la culture sur lequel on trouve des informations dans la Statistique de poche de la culture en Suisse (Office fédéral de la culture 2016). On y apprend que : « La culture et les loisirs sont mentionnés comme but par environ 4'900 fondations » (ibid., p.16). On y lit encore que 19% des 13'075 fondations de Suisse ont pour but principal le financement de la culture et des loisirs. Seuls les services sociaux sont mieux représentés par les fondations et concernent 23% d'entre elles. Notons enfin ces quelques informations importantes :

« En 2014, les 127 fondations affiliées à SwissFoundations, l'association des fondations donatrices suisses, ont investi quelque 375 millions de francs dans des projets et des initiatives d'utilité publique. Les sommes allouées par SwissFoundations représentent ainsi plus de 20 % des donations annuelles des fondations d'utilité publique en Suisse. La plupart des donations sont allées à la formation et à la recherche (32 %), à des projets de développement internationaux (26 %), à l'action sociale (20 %) ainsi qu'à l'art et à la culture (17 %). Les fondations affiliées à SwissFoundations ont investi plus de 63 millions de francs dans des projets artistiques et culturels. » (ibid., p.16)

Les trois tableaux analysés, ainsi que la statistique sur les fondations nous donnent une idée du climat économique de la Suisse en matière de culture. Néanmoins, l'implication des cantons et villes dans la culture est très variable, il est donc nécessaire d'apporter quelques précisions pour la région qui nous intéresse.

On constate que Genève est la seconde ville dans le classement des dépenses culturelles des cantons et de leurs communes en 2013 avec 386'745 CHF (ibid.). C'est également la seconde ville en matière de dépenses culturelles des cantons et de leurs communes par habitant avec 829 CHF (soit deux fois plus que le canton de Neuchâtel, troisième de la liste) (ibid.). Ajoutons qu'en 2016 le peuple s'est exprimé lors de votations municipales contre une coupe budgétaire touchant la culture (Tribune de

Genève 2016). Une position de la population qui confirme son intérêt pour la culture, même lorsque la dimension économique est en jeu.

Pour conclure, on observe qu'au niveau économique le climat national est relativement neutre, avec un maintien du niveau des budgets alloués à la culture. Le canton de Genève est, quant à lui, plutôt dans une position favorable au regard du contexte national. Dans notre cas, il s'agira potentiellement d'obtenir un financement pour la réalisation du Bivouac, puis un autre pour son fonctionnement. Finalement, notons que pour le fonctionnement, l'espace culturel pourrait bénéficier des autres sources de revenus du projet, notamment générés par le café-restaurant et la salle d'escalade.

4.1.1.3 Sociologique

Sous le rapport sociologique, deux phénomènes présentent un intérêt majeur. Le premier phénomène est l'augmentation du nombre de pratiquants d'activités de montagne et plus particulièrement d'escalade. Le second phénomène est le rapport des individus au temps dont ils disposent.

J'ai déjà mentionné dans l'introduction l'augmentation du nombre de pratiquants d'escalade au niveau mondial (IFSC 2016) et l'augmentation du nombre de pratiquants de sports de montagne en Suisse (Office fédéral du sport 2014). Pour appuyer ces constats, on peut encore mentionner la statistique française qui évoque une croissance de 37% en dix ans (2004-2014) des licenciés de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) (FIFAS 2016). Cette même source indique que le nombre de personnes déclarant avoir pratiqué l'escalade au moins une fois dans les douze derniers mois est d'un million en France. La situation en Suisse est également parlante. En effet, le CAS dans son rapport annuel de 2015 fait le constat suivant au sujet de ses membres : « De 50'000 membres il y a 50 ans, il [le CAS] a passé à presque 150'000 membres aujourd'hui. » (Club Alpin Suisse 2015). L'escalade sportive est en augmentation sous nos latitudes d'après la même source.

Nous avons déjà eu un aperçu des tendances sociologiques relatives aux bibliothèques, à la lecture et au livre, ainsi qu'aux musées dans le chapitre 2.1.1 *Pratiques des individus*. Pour compléter cette analyse, j'ai choisi de prendre du recul et de mettre en évidence le manque de temps comme tendance sociologique majeure. Cette problématique émane des individus eux-mêmes, comme le démontre l'étude de l'OFS (2016a) sur les pratiques culturelles en Suisse. En effet, l'étude met en lumière le fait suivant : « La moitié de la population se plaint de n'avoir pas assez de temps

pour entreprendre plus souvent des activités culturelles ». Cette proportion fait du facteur temps le principal obstacle à la pratique d'activités culturelles.

Le projet GM Lancy répondra bien à cette problématique du temps, puisque la zone géographique du projet est proche du centre-ville et facilement accessible. En outre, le lieu fédérateur permettra aux usagers de combiner plusieurs activités, ce qui leur fera gagner du temps. Par exemple, on pourrait imaginer le cas d'une personne qui viendrait profiter de la bibliothèque pour travailler, puis ferait une session d'escalade avant de repartir. Une autre façon de faire gagner du temps aux usagers est de mettre en œuvre des moyens pour accélérer les processus. Par exemple, la bibliothèque pourra permettre aux usagers d'effectuer un certain nombre de manipulations à distance, via un site web.

4.1.1.4 Technologique

La question technologique a déjà été abordée sous l'angle des bibliothèques et des musées dans les chapitres 2.1.2 *Numérique et technologies en bibliothèque* et 2.2.1 *Impliquer et divertir le public*. Pour n'écarter aucune hypothèse, citons encore quelques tendances globales dans le monde des technologies qui pourraient avoir un impact sur notre projet. Pour commencer, la robotique est à surveiller, notamment depuis l'apparition des robots AuRoSS et Hugh (Jost 2016) déjà en activité dans des bibliothèques. Ensuite, dans le même registre, le développement de l'intelligence artificielle pourrait toucher l'espace culturel, par exemple au niveau de la bibliothèque pour des tâches répétitives (réponse à des questions simples, localisation d'un document, etc.) (Texier 2016). Les objets connectés devraient se répandre peu à peu et pourraient être mis à profit des différentes manières. La réalité augmentée pourrait aussi connaître des applications en bibliothèque ou pour l'espace d'exposition. Enfin, concernant le « Big Data » et la structuration des données numériques, les bibliothèques doivent se positionner comme institutions de référence.

En conclusion, on veillera à concevoir pour le Bivouac une organisation à la pointe des technologies et du numérique, puisque ces deux dimensions sont vouées à se développer dans les années à venir.

4.1.1.5 Écologique

La notion de développement durable est fondamentale pour le projet de lieu fédérateur. En effet, l'intérêt porté par les acteurs du milieu des activités de montagne aux questions environnementales est fort. En outre, le développement durable est devenu un élément important pour de nombreux États depuis plusieurs décennies, comme en

témoigne l'Agenda 21. Le canton de Genève est particulièrement axé sur cette question, comme le souligne la citation suivante tirée du site web du canton : « En mars 2001, le canton de Genève a été le premier canton suisse à se doter d'une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable. » (République et canton de Genève 2017). Les bibliothèques et les espaces muséaux sont bien sûr touchés par cette forte tendance. Le prix de l'IFLA, IFLA Green Library Award, décerné pour la première fois en 2016 est un exemple frappant de cette démarche des bibliothèques. S'agissant des musées, on constate que la marche vers l'écologie s'est amorcée depuis le début du XXI^e siècle environ.

En conclusion, le Bivouac devra être conçu de manière durable, tant au niveau du bâtiment s'il devait être construit, qu'au niveau de l'aménagement. En outre, il devra favoriser les processus durables dans son organisation.

4.1.1.6 Légal

Les bibliothèques sont globalement peu encadrées par la législation suisse. Cependant, il existe un certain champ légal lié à ces dernières que je vais évoquer dans le présent chapitre. Les musées, quant à eux, bénéficient d'une loi propre.

J'ai choisi de diviser en deux sections cette analyse de la législation suisse. Premièrement, j'ai voulu rappeler certaines missions de l'État qui ne sont pas indifférentes pour les institutions culturelles. Deuxièmement, j'ai choisi d'évoquer quatre lois ayant des liens avec les activités des bibliothèques et des musées.

S'agissant des missions de l'État, on peut noter :

- Un article dédié à la culture dans la Constitution (Constitution fédérale de la Confédération suisse 1999, Art.69) ;
- Les libertés d'opinion et d'information (Constitution fédérale de la Confédération suisse 1999, Art.16) ;
- Favoriser la recherche scientifique (Constitution fédérale de la Confédération suisse 1999, Art.64) ;
- Ainsi que d'autres thèmes qui ressortent à la lecture de la Constitution et d'autres documents étatiques, tels que former et éduquer la population, élever le niveau culturel de la population ou encore conserver le patrimoine littéraire, culturel et scientifique d'une région.

Ces informations sont en partie issues du cours donné par Messieurs GORIN et RACINE au sujet des enjeux stratégiques et de l'environnement des Services d'information documentaire (Gorin et Racine, 2017). On perçoit à travers ces exemples non exhaustifs une certaine volonté de l'État qui va de pair avec les missions des bibliothèques et des musées. Notons que, fondamentalement, la culture est du ressort

des cantons (Constitution fédérale de la Confédération suisse 1999, Art.69), malgré la LEC que j'évoque ci-dessous.

Comme mentionné précédemment, j'ai retenu quatre lois proches des activités des bibliothèques et des musées. Tout d'abord, la LEC (Loi fédérale sur l'encouragement à la culture 2009) qui rappelle les compétences de la Confédération en matière de culture, règle la question de son financement et vise globalement à encourager cette dernière, notamment en favorisant la sauvegarde du patrimoine ou en soutenant les organisations culturelles. Ensuite, la LDA (Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins 1992) qui concerne les bibliothèques et les musées tant sur le plan des collections physiques que des collections numériques. Les questions de droit d'auteur sont une problématique récurrente pour les professionnels de l'information, il faut donc maîtriser ce champ légal au mieux. La LMC (Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération 2009) qui s'intéresse à la sauvegarde des biens culturels suisse, mais aussi à promouvoir la culture suisse et à soutenir les musées et collections en suisse. Enfin, la LCulture (Loi sur la culture 2013) qui précise le rôle du canton de Genève en matière de culture. Elle garantit un soutien aux initiatives dans le domaine culturel depuis son entrée en vigueur en 2013.

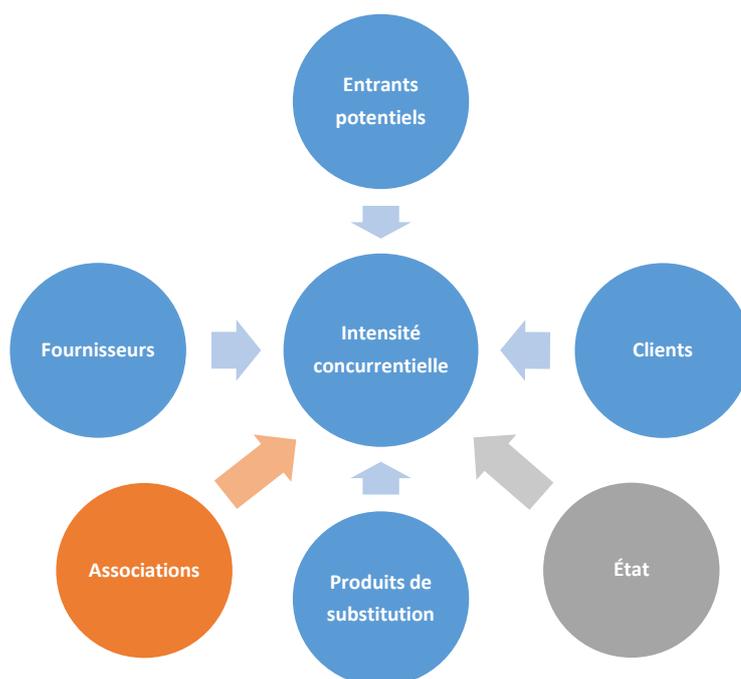
Pour conclure, on peut se réjouir de l'appui de la législation sur les questions culturelles en Suisse et dans le canton de Genève. Néanmoins, l'absence d'une mention spéciale pour les bibliothèques est considérée comme problématique par les professionnels et fait l'objet de vastes débats chez ces derniers.

4.1.2 Industrie

Les différentes analyses effectuées dans les précédents chapitres ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'acteurs gravitant autour du Bivouac. Le propos de ce chapitre est d'identifier et d'étudier les acteurs impliqués plus directement dans la réalisation et le fonctionnement du Bivouac.

Pour réaliser cette analyse, je me suis inspiré du modèle des 5(+1) forces de Porter (Johnson 2017). J'y ai ajouté une force supplémentaire en incluant les associations, nous avons donc sept forces au total. À l'aide de ce modèle, les forces en présence pourront être mises en évidence et la position que le Bivouac devra adopter par rapport à ces dernières sera précisée.

Figure 1 : Schéma inspiré des 5(+1) forces de Porter



En principe, le modèle de Porter doit être complété par l'identification de facteurs-clés de succès qui permettent de se distinguer de la concurrence. Ici, j'ai intégré ces facteurs clés sous la forme d'un commentaire directement dans les chapitres dédiés à chacune des sept forces.

4.1.2.1 Fournisseurs

Les fournisseurs sont les acteurs qui fournissent leur matière première aux institutions. Dans notre cas, les fournisseurs concernent essentiellement la bibliothèque avec le recours aux éditeurs pour les acquisitions. Ces derniers possèdent donc un fort pouvoir de négociation qui réduira la marge de manœuvre du Bivouac. Pour contrer cette force de négociation, les bibliothèques peuvent participer à des consortiums ou profiter des contenus libres de droits.

4.1.2.2 Clients

Les clients, ou usagers dans notre cas, sont listés dans le chapitre 4.2.1 *Publics cibles* du présent travail. Ces derniers ont un fort pouvoir de négociation. De plus, on constate depuis l'essor du numérique une transformation des clients en concurrents dans le domaine de la recherche d'informations. En effet, ces derniers accèdent à toujours plus de contenus en ligne de manière autonome et certains ne perçoivent plus

l'utilité d'une bibliothèque ou d'un musée. Pour contrer ce positionnement des individus en concurrents, il faut proposer de nouveaux services et fidéliser les usagers.

4.1.2.3 Entrants potentiels

Dans notre contexte, il est très peu probable que des entrants potentiels interviennent. L'intérêt de concevoir un espace culturel dédié à la montagne pour un particulier est nul. En outre, nous collaborons déjà avec toutes les associations d'importance dans la région. L'idée pour un nouvel entrant de se positionner comme concurrent est donc peu concevable.

4.1.2.4 Produits de substitution

Les produits de substitution sont nombreux dans le contexte des bibliothèques. En effet, les services de référence, les moteurs de recherche, les bibliothèques numériques et les grands fournisseurs d'informations en ligne (Google, Amazon...) sont des produits de substitution menaçants. Ces services étant tous disponibles en ligne, la bibliothèque doit avoir une forte présence sur le web, afin de contrer la menace. Elle doit également communiquer de manière à rappeler qu'il existe une différence entre une recherche simple sur un moteur de recherche et une véritable compétence en recherche d'information. En effet, on peut comparer les spécialistes de l'information à des vendeurs dans un magasin spécialisé, tandis que les moteurs de recherches seraient des vendeurs de grande surface. Si l'on peut trouver des produits similaires dans les deux magasins, cela ne signifie pas que l'on est apte à faire un choix raisonné sans l'appui d'un professionnel.

Pour les musées, les produits de substitution sont moins problématiques. En effet, si l'on peut observer divers objets en ligne, les individus sont encore attachés à l'expérience du réel. En outre, le caractère unique ou rare de la plupart des objets présentés dans les musées en fait un marché sans produits de substitution véritablement concurrentiels.

4.1.2.5 État

Les pouvoirs publics ont une grande importance dans notre contexte puisqu'une partie des budgets de réalisation et de fonctionnement sont attendus de ces derniers. En outre, ce sont les pouvoirs publics qui agissent en matière de législation et de réglementation. Le Bivouac doit donc s'assurer le soutien des pouvoirs publics, afin d'éviter une menace en provenance de ces derniers. Il devra notamment communiquer, faire du lobbying et prouver sa valeur en réalisant des rapports

analytiques. Les principaux acteurs publics à prendre en compte sont l'Office Fédéral de la Culture (OFC), Pro Helvetia, le canton de Genève, la Ville de Genève et la Ville de Lancy (pour le projet GM Lancy).

4.1.2.6 Associations

J'ai pris la liberté d'ajouter une force au modèle des 5(+1) forces de Porter. Cette force est celle du milieu associatif qui est capital à la fois pour le Bivouac et pour le lieu fédérateur. Il s'agit d'une force potentiellement très positive dont il faut s'assurer le soutien. Cela passera par une communication soutenue et par la réponse aux besoins des associations impliquées dans le projet. Une liste des membres institutionnels de l'association Genève Montagne et des associations de la région non-partenaires est disponible dans l'annexe 4.

4.1.2.7 Intensité concurrentielle

Pour terminer cette analyse externe, il reste à évoquer les concurrents directs du Bivouac. Ils complètent l'intensité concurrentielle placée au centre du schéma de Porter. Ces derniers représentent les bibliothèques et espaces d'exposition spécialisés dans les activités de montagne. Ils présentent une faible intensité concurrentielle, puisqu'ils seront vraisemblablement des partenaires et non des concurrents. On trouve une liste de ces derniers dans l'annexe 4.

4.2 Analyse interne du Bivouac

4.2.1 Publics cibles

Pour débiter l'analyse interne du Bivouac, j'ai choisi d'aborder la question des publics cibles. En effet, il faut savoir à qui s'adresseront les services proposés et quels en seront les demandeurs potentiels, afin de formuler des solutions pertinentes.

Pour mieux appréhender la question des publics cibles, j'ai tout d'abord conçu une catégorisation en deux grands groupes : le public professionnel et le public ordinaire. Ensuite, j'ai complété cette catégorisation par une segmentation fondée sur des critères objectifs sélectionnés pour le contexte du Bivouac. Enfin, j'ai réalisé un tableau utilisant la méthode des *personas* qui se trouve dans l'annexe 5 et dont le contenu pourra être exploité lors d'une analyse plus poussée.

4.2.1.1 Public professionnel

Le public professionnel est composé des membres d'associations en lien avec les activités de montagne, ainsi que des professionnels du milieu montagnard. Les associations faisant partie du public professionnel sont citées dans l'annexe 4. Les professionnels faisant partie de nos publics cibles sont les suivants :

- Guides de montagne ;
- Moniteurs d'escalade ;
- Compétiteurs en escalade ;
- Accompagnateurs de randonnée ;
- Professeurs de sports de montagne ;
- Sauveteurs en montagne.

Les associations auront fortement contribué à la constitution du Bivouac et ce dernier aura été en partie conçu pour elles. Une telle position sera renforcée si l'association Genève Montagne confirme son statut de faîtière à l'horizon 2018. Les professionnels, qu'ils soient membres d'une association ou non, seront un public prioritaire pour le choix des services et contenus à proposer.

4.2.1.2 Public ordinaire

Pour identifier le public ordinaire du Bivouac, j'ai procédé en divisant les individus par grands groupes en fonction de divers critères, tels que leur situation professionnelle ou leurs intérêts. Il s'agit d'une division temporaire reflétant ma perception et l'étude détaillée sur les publics cibles sera faite dans un second temps, en complément du présent mémoire. Voici la liste des grands groupes qui nous intéressent :

- Praticants d'activités de montagne en amateur ;
- Chercheurs et artistes intéressés par la montagne ;
- Étudiants à la recherche d'informations sur la montagne ;
- Individus intéressés par la montagne ;
- Usagers du parc dans le cadre du projet GM Lancy.

Le premier groupe à cibler est sans doute celui des pratiquants d'activités de montagne en amateur et plus particulièrement les clients de la salle d'escalade. Les chercheurs et artistes, écrivains principalement, sont les utilisateurs actuels les plus fréquents de la bibliothèque de la section genevoise du CAS, il faut donc considérer leurs besoins. Les étudiants sont un des grands publics des espaces culturels de manière générale, même un étudiant dans une branche n'ayant aucun lien avec la montagne pourrait vouloir utiliser les locaux. Les deux derniers groupes auront des besoins moins spécifiques, ils chercheront des contenus principalement pour le loisir.

4.2.1.3 Segmentation

Pour mieux identifier les besoins des publics cibles, j'ai distingué trois grands critères sociodémographiques importants dans notre contexte. J'ai écarté des critères tels que le niveau de revenu ou le milieu social, car leur impact sur la conception du Bivouac est limité. Les grands critères sociodémographiques que j'ai retenus sont le sexe, l'âge et la langue.

A priori, on peut penser que le sexe est un critère peu déterminant dans la conception d'un espace culturel. Néanmoins, il faut veiller à respecter une égalité de traitement dans certains choix. Dans un milieu des bibliothèques plutôt féminin (Texier 2017) et dans celui de la montagne où la proportion de femmes augmente (Club Alpin Suisse 2015), on sera attentif à respecter les besoins de ces dernières.

Le critère de l'âge est très important pour les bibliothèques, il a un impact sur l'accessibilité (bâtiment, signalétique, etc.), ainsi que sur le choix des contenus. On peut distinguer trois catégories d'âges en matière d'accessibilité : les jeunes enfants ; les enfants et adultes ; les personnes âgées. En matière de choix des contenus, on distingue en général les jeunes des personnes plus âgées.

Finalement, le critère de la langue est important pour l'espace d'exposition qui devra proposer des explications en anglais et en français au minimum. Pour la bibliothèque, ce critère est moyennement important puisque cette dernière est foncièrement francophone. Néanmoins, la langue peut avoir un impact sur la signalétique et sur une partie des contenus.

4.2.2 Services

Nous savons maintenant plus précisément à qui les services s'adresseront, nous pouvons donc en faire la liste. J'ai divisé ce chapitre en deux parties pour distinguer les services essentiels des services à évaluer. Le chapitre *4.2.2.1 Services essentiels* est largement inspiré du document *Bibliothèque d'Aujourd'hui* publié par les éditions ASTED en 2011 (Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2011).

4.2.2.1 Services essentiels

4.2.2.1.1 Politiques et règlements

Une institution culturelle doit adopter et diffuser des politiques et règlements relatifs à son organisation et à son fonctionnement. Ces documents sont nécessaires pour répondre à l'impératif de transparence exigé d'une institution publique.

4.2.2.1.2 Accessibilité

En tant qu'institution publique, le Bivouac devra assurer son accessibilité à de nombreux niveaux. Il le fera par la gratuité des services proposés, par son ouverture à tous sans discrimination, par la variété de son offre, par la prise en compte des minorités, par son refus de la censure, ainsi que des partis intellectuels, spirituels ou politiques, etc. (UNESCO 1994). En outre, ses horaires devront être larges, il devra fournir de la documentation explicative (guide du lecteur, guide de l'exposition, etc.) et des services à distance. Enfin, ses locaux devront être adaptés à tous.

4.2.2.1.3 Accueil et renseignements

Le Bivouac devra disposer d'un guichet d'accueil facilement identifiable et aménagé de façon à faciliter les interactions avec les usagers.

Le personnel, qualifié et compétent dans les relations humaines, accueillera les usagers et répondra à leurs demandes en priorité par rapport aux autres tâches de gestion.

4.2.2.1.4 Référence

La bibliothèque offrira un service de référence combiné ou non avec les tâches d'accueil et de renseignement. Si l'espace et le personnel le permettent, cette tâche s'effectuera de préférence à distance du bureau d'accueil et sera clairement signalée.

Le personnel devra être capable d'effectuer des recherches documentaires poussées et ciblées pour les usagers.

Le personnel devra décrire au demandeur la méthodologie de recherche employée ou, si la situation le permet, il pratiquera la recherche en l'expliquant au fur et à mesure (système de chat ou demande de référence sur place).

Dans la mesure du possible, la bibliothèque mettra à disposition une banque de connaissances en ligne qui restituera les recherches de référence.

4.2.2.1.5 Prêt et consultation

La bibliothèque devra mettre à disposition une collection de documents sur des supports variés et permettre l'emprunt, ainsi qu'une consultation sur place. Certains documents pourront être limités à une consultation sur place.

La bibliothèque devra disposer d'un système de prêt électronique qui permette de garantir une gestion fiable des mouvements des documents et des données personnelles des inscrits, ainsi qu'un accès à distance par les inscrits.

Les documents pourront être retournés hors des heures d'ouverture dans une boîte de retour sécurisée.

Le prêt entre bibliothèques (PEB) devra si possible être proposé.

Les fonds patrimoniaux pourront être consultés sur place sous certaines conditions.

4.2.2.1.6 Travail sur place

Le Bivouac mettra à disposition des espaces pour le travail seul ou en groupe.

Il disposera notamment d'espaces insonorisés, de postes informatiques, d'un Wi-Fi libre d'accès, ainsi que d'une imprimante avec fonction copieur et scanner.

4.2.2.1.7 Web

Le Bivouac devra proposer un portail web accessible en tout temps et depuis tous les supports, ainsi que d'une adresse e-mail dédiée.

Le catalogue de la bibliothèque sera disponible en ligne, ainsi qu'un formulaire de proposition d'achat et des liens vers d'autres ressources. En outre, pour la partie muséale la liste des objets détenus et exposés devra être consultable en ligne.

Le portail web permettra aux utilisateurs de s'inscrire, ainsi que de gérer leurs emprunts, de réserver des documents et de demander un PEB via un compte d'utilisateur personnel.

Le Bivouac fera connaître sa présence en demandant à être mis en évidence sur les sites web des membres et en communiquant via les réseaux sociaux.

4.2.2.1.8 Animation et médiation

Le Bivouac organisera des animations et des activités de médiation, afin de mettre en valeur ses services. Ces dernières pourront prendre place dans les locaux, sur le web ou hors des murs.

Les animations et activités de médiation pourront être adressées à des publics précis, afin de faire connaître les services ou de répondre à un besoin explicite.

4.2.2.1.9 Exposition

Le Bivouac proposera une exposition permanente de ses ouvrages prestigieux, ainsi que d'objets historiques et contemporains.

Dans la mesure du possible, il organisera des expositions temporaires et s'ouvrira aux artistes locaux pour valoriser leurs travaux.

4.2.2.2 Services à évaluer

4.2.2.2.1 Formation

En fonction des besoins des membres, particulièrement des professionnels dans les activités de montagne, le Bivouac organisera des formations documentaires.

4.2.2.2.2 Revue de la presse

Le personnel du Bivouac pourra effectuer une revue de la presse pour y chercher des articles en lien avec le lieu fédérateur, l'escalade dans la région, les associations de montagne, etc.

4.2.2.2.3 Bibliographies

Le personnel pourra réaliser des bibliographies sur des thèmes précis et les mettre à disposition sur le web.

4.2.2.2.4 Produits documentaires

Le personnel pourra réaliser des produits documentaires (dossiers de recherche et de veille, notamment) pour répondre aux besoins des collaborateurs et des membres.

4.2.2.2.5 Autres

Dans l'esprit du développement durable, le Bivouac pourra mettre à disposition tout service profitant à l'environnement (grainothèque, par exemple) et à l'esprit communautaire. La bibliothèque pourra également prêter des jeux de plateau et des jeux ludiques pour les enfants, ainsi que des instruments de musique.

4.2.3 Besoins pour l'offre documentaire

L'offre documentaire de la future bibliothèque telle que présentée dans ce chapitre ne concerne que les documents disponibles en libre accès. Le traitement des documents patrimoniaux est abordé au chapitre *4.2.4 Besoins pour l'espace d'exposition*.

Les chiffres et autres résultats proposés dans l'analyse qui va suivre sont valables pour une offre à l'ouverture de la bibliothèque. Bien qu'ils reposent sur certaines sources de référence, ces derniers demeurent en partie subjectifs. L'offre doit être convenable dès l'ouverture, mais l'important pour la bibliothèque sera de mettre en place des méthodes pour évaluer les besoins réels de ses publics. Au-delà de la politique documentaire et des critères matériels (place, ressources, etc.), analyser et écouter les publics restent les meilleurs moyens de déterminer le contenu d'une collection.

4.2.3.1 Collection générale

La collection générale (disponible en libre accès) aura pour but principal de répondre aux besoins en ressources documentaires des publics identifiés au chapitre *4.2.1 Publics cibles*.

Le dépôt de la collection générale détenue par la section genevoise du CAS devrait constituer la base de l'offre. En outre, la modeste collection de l'association des Amis Montagnards devrait également être déposée dans la future bibliothèque. Pour rassembler le fonds nécessaire à l'ouverture de la bibliothèque, il faudra donc faire l'inventaire des collections en dépôt et compléter ces dernières par des acquisitions.

4.2.3.1.1 Taille de la collection

La composition exacte de la collection reste incertaine, notamment en raison des dépôts potentiels dont les termes exacts ne sont pas fixés. Il est néanmoins important de déterminer la taille approximative de la collection générale. Selon les chiffres évoqués plus tôt dans le présent travail, on peut estimer les dépôts à 3000 documents environ pour le libre-accès. Dans le contexte du Bivouac, dont les contours ont été analysés jusqu'ici, on peut estimer qu'un fonds entre 4000 et 5000 documents pour le libre accès serait souhaitable.

Avant de fixer un chiffre plus précis, il faut tenir compte des contraintes matérielles. L'espace est un critère fondamental, surtout dans le cas où le Bivouac serait installé dans un bâtiment préexistant. En effet, selon la répartition des espaces proposée au chapitre *5.1.4 Dimensions des espaces*, on constate que l'espace dévolu à la collection

en libre-accès est relativement limité. Le tableau ci-dessous indique la taille maximale de la collection pouvant être disposée dans les locaux.

Tableau 5 : Taille maximale de la collection générale (libre accès)

Projet	Taille espace libre accès	Taille de la collection
GM Lancy	Environ 40 m ²	8'000 documents maximum
Idéale	Environ 60 m ²	12'000 documents maximum

Pour obtenir ces chiffres, j'ai consulté différentes normes donnant des indications sur le nombre d'ouvrages que l'on peut aligner au mètre carré (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2012, p.74 ; SAB/CLP 2014, p.21 ; Ministère de la culture et de la Communication 2016). En plus de ces normes, deux bibliothèques m'ont servi de base pour une comparaison. La première, l'Infothèque de la HEG, possède environ 15'000 livres sur une surface avoisinant les 100 m². La seconde, la bibliothèque d'HEPIA, possède environ 20'000 livres sur une surface avoisinant les 120 m²⁴. En croisant les résultats, on arrive au calcul suivant pour un entreposage dense : 6 mètres linéaires par mètre carré avec 30 ouvrages au mètre linéaire, 6 tablettes par rayonnage et 1 mètre entre les rayonnages pour la circulation. Dans le cas du Bivouac, avec un espace minimal de 40 m², on arrive à 7200 documents. En comptant que les documentaires nécessitent globalement moins de place que les romans, on peut arrondir le chiffre à 8000 documents.

En conclusion, un fonds de base de 4000 à 5000 documents dans un tel espace permettrait de présenter une collection variée, autoriserait un accroissement sans contrainte sur plusieurs années et serait proportionné en comparaison de bibliothèques similaires. De plus, un tel fond permettrait de ne pas surcharger l'espace et de limiter la hauteur des rayonnages. Enfin, ce fonds permettrait de remplir un des objectifs fixés pour la bibliothèque, à savoir : devenir une institution de référence dans la région et aux niveaux national et international par la taille de sa collection.

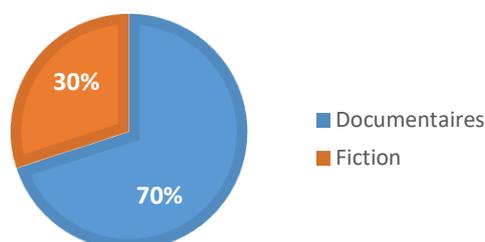
4.2.3.1.2 Répartition entre les documentaires et la fiction

La répartition entre les documentaires et la fiction est une notion importante pour les bibliothèques. Dans les bibliothèques de lecture publique, on applique souvent la répartition de 40% de documentaires et de 60% d'œuvres de fiction (SAB/CLP 2008).

⁴ Des plans m'ont été communiqués par ces institutions, mais ils ne sont pas fournis en annexe du présent mémoire pour des raisons de confidentialité. Les tailles des collections de ces deux centres de documentation sont publiées en ligne sur leurs sites web respectifs.

Une étude menée par le canton de Fribourg sur les bibliothèques scolaires (primaire, cycle et gymnase) tend à montrer une répartition approximativement équivalente entre les documentaires et les œuvres de fiction (Association des bibliothèques fribourgeoises 2006). Les bibliothèques universitaires, quant à elles, ne proposent que peu d'œuvres de fiction. Pour notre bibliothèque publique spécialisée, on peut estimer qu'une répartition de 70% de documentaires et 30% d'œuvres de fiction serait une base équitable. Cela répondrait aux besoins du public professionnel et de l'essentiel du public amateur, tout en ouvrant la collection à des usages de loisir.

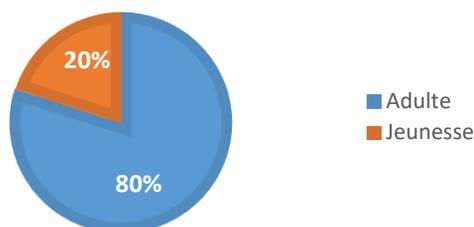
Figure 2 : Collection documentaire - Répartition documentaires / fiction



4.2.3.1.3 Répartition entre les collections adulte et jeunesse

Dans les bibliothèques de lecture publique, la répartition de 40% pour la collection jeunesse et 60% pour la collection adulte est habituellement pratiquée (SAB/CLP 2008). Pour une bibliothèque publique spécialisée telle que la nôtre, une répartition de 20% pour la collection jeunesse et 80% pour la collection adulte semble une bonne base. En effet, le public professionnel n'est composé que d'adultes, quant au public ordinaire, il sera composé essentiellement d'adultes. Notons tout de même que la présence d'un public jeunesse plus vaste est probable dans le cadre du projet GM Lancy, du fait de la présence du parc environnant qui favorisera la présence de familles et d'adolescents.

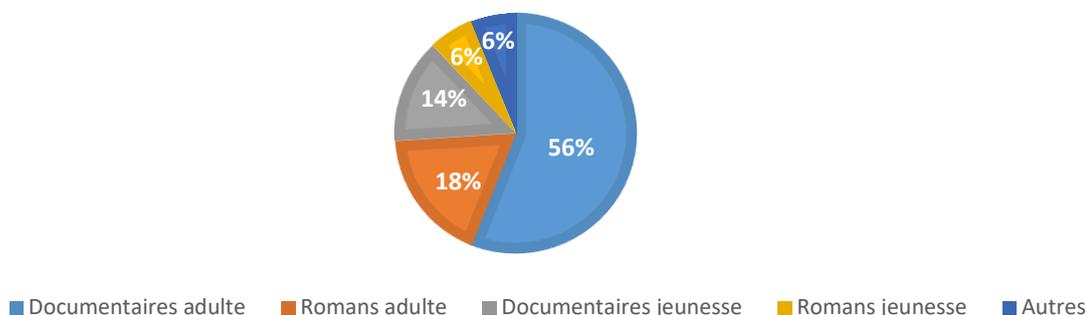
Figure 3 : Collection documentaire – Répartition adulte / jeunesse



4.2.3.1.4 Types de supports

À l'appui des deux répartitions précédentes, nous pouvons aborder la question des types de supports à proposer avec plus de précision. On sait maintenant que les documentaires doivent constituer la majeure partie de la collection, il reste donc à définir l'importance des autres composants de la collection. Le premier support largement plébiscité dans les bibliothèques et pour la lecture en général est sans conteste le roman. Les romans constitueront donc la seconde composante de la collection. Enfin, la bibliothèque proposera quelques autres types de supports, tels que : BD, albums et contes, périodiques, DVD et cartes.

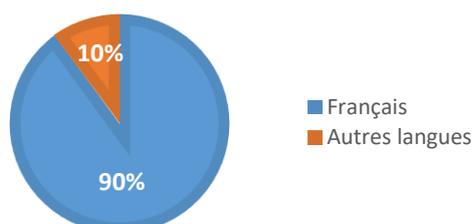
Figure 4 : Collection documentaire – Répartition par types de supports



4.2.3.1.5 Répartition linguistique

Autre aspect important, celui de la langue des documents mis à disposition, à plus forte raison dans une des villes les plus cosmopolites du monde comprenant un grand nombre d'institutions internationales. Bien que la collection ait pour but d'être une référence dans le monde francophone, j'ai choisi de proposer une répartition de départ autorisant 10% de documents en langues étrangères. Cette répartition est approximative, il s'agit de donner un ordre de grandeur et non un chiffre exact.

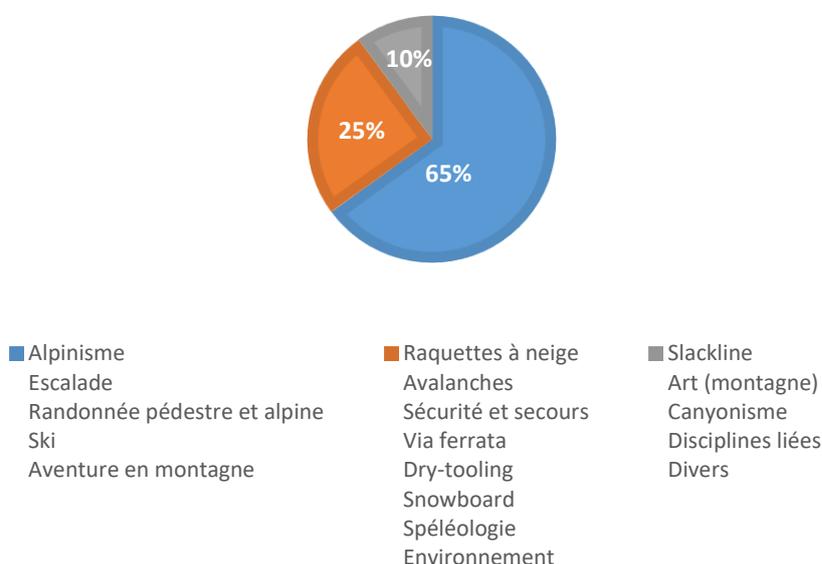
Figure 5 : Collection documentaire – Répartition linguistique



4.2.3.1.6 Répartition en fonction des thématiques

Le chapitre 3.1.2 *Activités de montagne* a permis de mettre en évidence les sports et activités de montagne couverts par les membres institutionnels de l'association Genève Montagne et le CAS. Ces sports et activités constitueront les pôles thématiques de la bibliothèque. Ci-dessous, j'ai réalisé un graphique montrant une possible répartition des fonds par groupes de thématiques. De même que pour le graphique précédent, la répartition présentée est approximative et sert à donner un ordre de grandeur.

Figure 6 : Collection documentaire – Répartition par groupes de thématiques



4.2.4 Besoins pour l'espace d'exposition

Pour l'espace d'exposition, le dépôt de documents et d'objets historiques par la section genevoise du CAS devrait constituer la base de l'offre. Le reste de la collection muséale serait à constituer et à emprunter pour des besoins ponctuels.

Signalons que les musées relatifs à la montagne ont une bonne assise dans la région et une expertise qui nécessite des moyens conséquents. C'est pourquoi il ne sera pas question de se positionner en institution de référence à ce niveau, mais comme un acteur mineur et si possible un partenaire. L'ambition de cet espace sera donc modeste dans un premier temps et son importance sera à réévaluer.

Avant de débiter une analyse spécifique, j'ai essayé de définir le type d'espace d'exposition que proposerait le Bivouac en utilisant la typologie des musées proposée sur le site www.conservationpreventive.be (Conservationpreventive.be 2017). Selon cette typologie, il apparaît clairement que l'espace d'exposition serait du type spécialisé. Ce type de musées se caractérise pour le traitement d'un sujet précis, plutôt que d'une thématique générale ou d'un type d'art.

S'agissant des sujets dominant l'espace d'exposition, ma proposition est de créer un espace dédié à l'escalade et à l'alpinisme. Cela permettrait de collaborer avec les musées d'alpinisme de la région et d'offrir aux visiteurs un contenu nouveau en lien direct avec l'activité principale du lieu fédérateur. Pour optimiser l'espace et rendre la visite ludique, on pourrait imaginer un circuit historique retraçant les grandes étapes de l'alpinisme jusqu'à la pratique contemporaine de l'escalade. Cela permettrait de mettre en valeur les documents et objets déposés par la section genevoise du CAS et d'ouvrir l'exposition vers des perspectives plus actuelles.

4.2.4.1 Collection historique

Pour les livres historiques, la collection à rassembler repose presque totalement sur le dépôt de la section genevoise du CAS. Le plus ancien document détenu par cette dernière date de 1865. Certains documents de la seconde moitié du XIXe siècle possèdent une véritable valeur historique, notamment ceux rédigés par le Général Guillaume-Henri DUFOUR (membre fondateur de la section).

Afin de situer cette collection dans l'histoire, il convient de mentionner quelques faits marquants. Un des premiers documents essentiellement consacrés à la montagne a été écrit par Conrad GESSNER en 1555 et se nomme *Descriptio Montis Fracti sive montis Pilati* (Conrad Gessner 2017). On parle aussi des incunables de la montagne avec notamment un document comme *De Alpibus Commentarius* de Josias Simler publié en 1574 (Pedrojetta 2016). La prochaine grande période de littérature de montagne se poursuit au XVIIIe siècle avec des auteurs comme Horace-Bénédict DE SAUSSURE et ROUSSEAU. Enfin vient la période des clubs alpins et la littérature de montagne se multiplie. La période historique intéressante pour notre collection s'étend donc approximativement de 1550 à 1850.

Pour les objets historiques, nous dépendons en grande partie du dépôt de la section genevoise du CAS. Je n'ai pas eu connaissance du contenu de cette collection et ne possède donc pas de repères chronologiques. Précisons seulement qu'historiquement, le mousqueton inventé par Hans Dülfer en 1914 peut être considéré comme le premier

matériel spécifiquement conçu pour l'escalade (Montagne secu 2017). On peut également prendre comme référence le chausson d'escalade « PA », en référence à son inventeur Pierre Allain, commercialisé en 1948 (ibid.).

En complément du matériel historique, je propose d'exposer des objets appartenant à des figures contemporaines de l'escalade. Cela donnerait une véritable actualité à la collection et permettrait d'acquérir par anticipation, à un coût moindre, des objets dont le potentiel patrimonial pourrait grandir. Cette stratégie évitera une concurrence directe aux musées d'alpinisme et permettra de présenter une exposition moderne et originale.

4.2.4.1.1 Taille de la collection

Les documents de la collection historique de la section genevoise du CAS occupent 57 mètres linéaires. Les objets, quant à eux, peuvent prendre une place non négligeable, puisqu'on trouve des tableaux, des reliefs et d'autres objets divers. En outre, un meuble à cartes, une étagère de livres anciens, ainsi que des photographies et albums photos n'ont pas été compris dans la mesure pour la collection documentaire (Destraz 2016). Prévoir un espace d'environ 10 m² au sol pour faire office de réserve paraît donc nécessaire. En outre, pour les objets à exposer, il semble difficile d'imaginer un espace d'exposition attractif sur moins de 40 m². Le tableau ci-dessous indique la taille minimale que l'espace d'exposition devrait prendre pour posséder un véritable intérêt et ne pas être simplement une extension de la bibliothèque.

Tableau 6 : Tailles minimale et optimale pour l'espace d'exposition

Projet	Taille minimale	Taille optimale
GM Lancy	50 m ²	60 m ²
Idéal	80 m ²	100 m ²

Quant à la taille de la collection en termes de nombre de documents et d'objets, il faudra la déterminer par un inventaire détaillé de l'existant et une analyse des besoins. Ce calcul n'est pas fait dans le présent travail, car il demanderait un temps considérable. Enfin, la surface de l'espace au sol nécessaire est une information suffisante pour les besoins de notre analyse.

4.2.4.1.2 Répartition dans l'espace

Afin de mettre en valeur de manière égale l'alpinisme et l'escalade, je propose une division de l'espace paritaire, avec 30 m² pour chacune des disciplines. Par ailleurs, il

ne faut pas oublier que l'espace d'exposition impliquera un espace de conservation et de stockage. Idéalement, il faudrait environ 10 à 15 m² réservés à cet effet qui pourraient se trouver dans une salle séparée. Dans le cadre du projet GM Lancy, il serait avantageux de placer ces 10 à 15 m² dans le sous-sol du bâtiment préexistant.

4.2.4.1.3 Types d'objets et usages

Afin de proposer des locaux et un aménagement adaptés, il faut encore préciser le type de documents et d'objets qui feront partie de la collection historique. Par principe, les documents et objets déposés par la section genevoise du CAS ne pourront être qu'exposés. Il est exclu que ces derniers soient manipulés. Des exceptions, pour la recherche et dans un cadre ponctuel, seront à décider dans un second temps. Voici les types d'objets qui pourraient être déposés : livres anciens ; manuscrits ; photographies ; albums photo ; cartes ; documents d'archives ; tableaux ; reliefs et divers. Ci-dessous, un tableau proposant des types d'objets à acquérir qui pourraient compléter l'exposition permanente.

Tableau 7 : Types d'objets à acquérir

Types d'objets	Usages
Livres contemporains (1950-)	Présenter des livres qui permettent de faire le lien entre la bibliothèque et l'espace d'exposition.
Photographies	Afficher des photographies (reproductions ou authentiques) pour illustrer les explications de l'exposition.
Roches	Exposer différents types de roches à toucher imitant des prises difficiles sur de célèbres voies ou blocs d'escalade.
Équipements	Exposer côte à côte l'équipement d'un alpiniste au début du XIXe siècle et celui d'un grimpeur en solo intégral.
	Présenter des équipements appartenant à des grimpeurs contemporains de renom.

Ce tableau présente quelques propositions inspirées de recherches en ligne et de mes visites dans différents musées. Étant donné les doutes persistants quant à la disposition exacte de l'espace d'exposition, il n'est pas nécessaire de détailler ces propositions davantage.

4.2.5 Besoins en ressources numériques

Le Bivouac devra proposer des ressources numériques via un portail web et une application mobile. Sous réserve d'une analyse plus détaillée qui se fonderait sur les besoins réels des usagers, voici des services numériques potentiellement intéressants : Prêt d'ebooks ; Banque de photographies libres de droits en lien avec les activités de montagne ; Hébergement d'ouvrages numérisés ; Liens vers des sources externes (sites de fédérations, d'associations, blogs, sites de topos, etc.).

4.2.6 Besoins en technologies

J'ai choisi de ne pas développer d'analyse sur les postes informatiques et l'imprimante multifonction. Il faudra les choisir avec diligence, mais ces équipements ne nécessitent pas une étude approfondie. Même constat pour le portique antivols qui devra simplement permettre d'activer et de désactiver les antivols sans limites.

Le logiciel bibliothéconomique devra être choisi en fonction de critères précis. Une étude sera à réaliser à ce sujet. En outre, il devra fonctionner avec des cartes de lecteur munies d'un code à barres. Une variante de ces cartes peut être mise en place via un enregistrement du compte lecteur sur smartphone.

S'agissant de la technologie à utiliser sur les documents, le débat est moins clairement tranché. En effet, les arguments pour et contre la puce RFID en remplacement du code à barres sont difficiles à départager. On retrouve néanmoins deux arguments contre la RFID qui paraissent peser lourd dans le contexte de la future bibliothèque. Premièrement, la mise en évidence par les professionnels de l'inutilité de la RFID sans usage d'un automate et le peu d'utilité d'un automate dans une petite institution. Deuxièmement, le caractère peu écologique d'un système à puces contenant de l'électronique face à un système de codes à barres imprimés. Ma proposition est donc de favoriser le système classique du code à barres dans un premier temps et de réévaluer le besoin d'une technologie RFID à moyen terme.

Le QR code est désormais bien connu et peut s'utiliser physiquement dans les locaux ou sur le portail web. Il peut notamment permettre une redirection vers une URL ou le téléchargement d'un contenu. S'il ne faut pas exagérer l'importance de cette technologie, une utilisation intelligente de cette dernière peut être profitable aux usagers.

J'ai évoqué plus tôt dans le présent mémoire les objets connectés, les robots, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle comme tendances technologiques. Ces

tendances sont surtout à surveiller sur le moyen terme, mais on peut déjà évoquer quelques technologies qui pourraient être utiles dans notre contexte.

Pour les objets connectés, on peut citer le compteur d'entrées fonctionnant avec l'application Affluences déjà en usage dans un certain nombre de bibliothèques. En matière d'intelligence artificielle, la reconnaissance de forme a fait son chemin dans le monde du livre, notamment via l'application Snapbook. Cette technologie peut être intéressante, afin d'enrichir le contenu issu d'un livre. Aurasma et d'autres applications mobiles permettent aussi ce genre d'interaction entre un appareil mobile et la réalité.

Si les robots et l'intelligence artificielle au stade actuel s'apparentent plus à des gadgets pour les bibliothèques, la réalité virtuelle peut quant à elle être intéressante. En effet, la mise en place d'un système pour expérimenter la réalité virtuelle permettrait d'apporter un vrai dynamisme au Bivouac et un flux d'utilisateurs plus varié. L'aubaine dans le domaine de la réalité virtuelle est qu'il existe déjà deux très bonnes simulations liées à la montagne. La première, Everest VR, simule une expédition pour l'ascension de l'Everest. La seconde, The Climb VR, simule de l'escalade sur paroi. Les vidéos en immersion font également leur chemin dans le monde de la montagne avec des ascensions diverses filmées à 360 degrés. L'installation d'un système de réalité virtuelle pourrait donc véritablement dynamiser le Bivouac.

En résumé, les technologies essentielles sont :

- Lecteur de code à barres (douchette) et désactivateur-réactiveur d'antivols ;
- Portique antivol (éventuellement compatible avec la technologie RFID).

Les technologies potentiellement intéressantes à mettre en place sont :

- Système de comptage des entrées ;
- Système de réalité virtuelle.

Les autres technologies ne sont pas fondamentales et peuvent être mises en place sur un plus long terme en fonction des besoins.

4.2.7 Besoins en ressources humaines

4.2.7.1 Personnel nécessaire

Les normes pour les bibliothèques de lecture publique publiées par la SAB/CLP (2008, p.32-33) proposent un tableau à remplir pour déterminer l'effectif nécessaire au fonctionnement d'une bibliothèque. En réadaptant ce tableau au contexte du Bivouac (annexe 6), on obtient un outil fiable pour calculer les effectifs requis pour un fonctionnement de base. Il faut néanmoins noter que tout développement d'un service

particulier de l'espace culturel, tel que la médiation qui est chronophage, influencerait fortement sur ce tableau et demanderait davantage de personnel.

La base de calcul utilisée dans le tableau en annexe 6 est de 40 heures par semaine pendant 47 semaines par an, ce qui fait un total de 1880 heures par année pour un poste complet (cinq semaines de vacances).

En consultant le tableau, on constate que 2 ETP seraient nécessaires pour une gestion optimale du Bivouac, avec un rapport de 60% d'activités pour le public et 40% d'activités en interne. À titre de comparaison, l'Infothèque de la HEG engage en 2017 3,6 ETP pour une surface d'environ 650 m² et 55 heures d'ouverture hebdomadaire. La bibliothèque d'HEPIA engage en 2016 3,5 ETP pour une surface d'un peu plus de 400 m² et 43 heures d'ouverture hebdomadaire. Le chiffre de 2 ETP pour une surface d'environ 200 m² et 48 heures d'ouverture hebdomadaire semble donc proportionné. Pour un espace un peu plus grand correspondant à l'hypothèse idéale, on aurait probablement besoin de 2,5 ETP environ. Une réduction des heures d'ouverture au public peut être envisagée pour réduire le personnel nécessaire, cependant cette option est peu souhaitable, car elle amoindrit l'attractivité du service.

4.2.7.2 Qualifications et compétences

Pour déterminer les qualifications nécessaires au bon fonctionnement du Bivouac, j'ai imaginé ce que pourrait être l'organigramme de ce dernier. Pour faire cet organigramme, j'ai choisi de reprendre le modèle des bibliothèques, car ce dernier s'applique bien à notre espace culturel. Pour une bibliothèque de taille modeste, la hiérarchie comprend à sa tête un bibliothécaire responsable, suivi d'un bibliothécaire, puis d'un agent en information documentaire (AID) et enfin d'un auxiliaire.

La bibliothèque est gérée par un bibliothécaire responsable. Le nombre de bibliothécaires, d'AID et d'auxiliaire dépend du contexte. Certaines institutions plus importantes nécessitent des bibliothécaires spécialisés, des conservateurs et d'autres professionnels, tandis que des institutions de taille très modeste ne sont parfois gérées que par une personne. Dans notre contexte, définir les qualifications requises pour les quatre positions évoquées précédemment est suffisant.

Tableau 8 : Qualifications du personnel en fonction de la position hiérarchique

Position	Qualification
Bibliothécaire responsable	Bachelor ou Master en sciences de l'information et expérience professionnelle dans un poste à responsabilités
Bibliothécaire	Bachelor ou Master en sciences de l'information (~étudiant en fin de formation Bachelor)
AID	Diplôme d'AID (~apprenti AID)
Auxiliaire	Bachelor ou Master en sciences de l'information (~étudiant en fin de formation Bachelor) Diplôme d'AID (~apprenti AID)

En ce qui concerne les compétences, on estime que ces dernières sont garanties par le diplôme. Néanmoins, on fera attention à quelques aspects en particulier. Tout d'abord, il est probable que la gestion du site web du lieu fédérateur, en plus des pages web consacrées à la bibliothèque, soit demandée au personnel de la bibliothèque. Des compétences de webmaster sont donc nécessaires. Ensuite, l'espace d'exposition demandera une expertise particulière que tous les bibliothécaires ne possèdent pas. Il faudra peut-être songer à engager ou faire intervenir ponctuellement un conservateur. Un autre aspect pour une bibliothèque publique qui accueillera des usagers aux profils très variés est de veiller à s'assurer des compétences relationnelles des collaborateurs. Un sens du service développé et une affabilité naturelle seront essentiels. De plus, la maîtrise de l'anglais, ainsi que d'une ou de plusieurs autres langues seraient des atouts. Enfin, pour le responsable, on préférera choisir une personne qui a de l'expérience en bibliothèque (si possible dans un poste à responsabilité), qui possède une volonté d'innover et des compétences managériales. Finalement, étant donné le niveau de spécialisation de la bibliothèque, on cherchera à connaître l'intérêt des futurs collaborateurs pour la montagne et l'escalade.

5. Conception

Avec ce chapitre commence la seconde grande phase d'analyse du présent mémoire qui traite de l'aménagement du Bivouac. Un certain nombre d'exigences et de contraintes ont été mises en évidence jusqu'ici, il sera maintenant question de les placer dans un environnement matériel. À ces exigences et contraintes s'ajoutent plusieurs grands principes souvent évoqués dans les sources sur la création d'une bibliothèque. En m'inspirant plus particulièrement d'un article de l'Enssib (GUILBAUD 2000) et d'un document de l'IFLA (2009), j'ai pu mettre en évidence les principes suivants :

- **Flexible, modulable et extensible** : la flexibilité et la modularité sont des éléments capitaux. Les espaces doivent pouvoir être réorganisés et le mobilier déplacé facilement. Les toilettes et les escaliers sont à l'extérieur de l'espace. Une extension ultérieure doit de préférence pouvoir être envisagée.
- **Compact** : on évite les distances inutiles et on regroupe de manière logique les éléments liés.
- **Accessible et bien organisé** : « On doit pouvoir passer de l'extérieur à l'intérieur du bâtiment, et de l'entrée à toutes les parties du bâtiment ou des espaces, grâce à une organisation facilement compréhensible, nécessitant un minimum de signalisation. » (GUILBAUD 2000). Le mobilier doit être adapté à tous. Les éléments sont organisés de façon logique pour en faciliter l'accès et l'usage.
- **Varié et identifiable** : les zones doivent varier dans leur aménagement et doivent être dévolues à des tâches spécifiques. Chaque zone doit être distincte des autres et son utilisation doit être facilement identifiable.
- **Confortable et ergonomique** : une bonne température et un bon éclairage, comme la mise à disposition d'un mobilier approprié aussi bien au travail qu'à la détente sont nécessaires.
- **Durable** : « Pour la conservation des différents supports (livres, disques, micro-formes, films, etc.) par exemple, la lumière doit être constante, le chauffage, la ventilation, le taux d'humidité et l'acoustique doivent être régulés en permanence et en fonction des données locales. » (GUILBAUD 2000). Au-delà de la conservation, l'espace doit être durable dans son organisation, ainsi que dans sa conception.
- **Sûr** : l'espace doit être sûr afin de protéger les usagers et les collaborateurs. La sécurité doit être assurée également pour les collections.
- **Économique** : l'espace doit être économique dans sa conception, ainsi que dans son fonctionnement.

En plus de ces principes fondamentaux, il faudra veiller à s'inspirer du concept de troisième lieu décrit au chapitre 2.1.4 *L'importance du cadre architectural*. En effet, le Bivouac devra être un lieu de socialisation qui place l'utilisateur au centre de la réflexion et où ce dernier aura envie de passer du temps.

À ce stade, nous ne disposons pas d'un diagnostic architectural du bâtiment préexistant qui est nécessaire pour réaliser une étude complète (Ministère de la Culture et de la Communication 2016, p.168). Néanmoins, il est incontestable que l'organisation des espaces tient un rôle fondamental dans l'avenir des lieux culturels et il faut donc y consacrer une réflexion approfondie. Dans le cadre du présent mémoire, j'ai limité mon analyse à des notions générales sur l'aménagement des espaces (chapitre 5.1 *Espaces* et ses sous-chapitres) que j'ai complétées par des photographies présentées dans l'annexe 7. Des fiches détaillées sur l'aménagement et le design devront être produites pour chaque espace dans un second temps. De plus, des croquis et maquettes tridimensionnelles devront être réalisées. Ce travail devra être effectué par une collaboration entre différents professionnels (bibliothécaire, architecte, designer d'intérieur, etc.).

Enfin, rappelons que le lieu du Bivouac n'est pas encore totalement fixé. Dans le cadre du projet GM Lancy, ce dernier serait installé dans un bâtiment préexistant. Dans le cas d'un autre projet, il pourrait occuper des locaux moins contraignants et même un bâtiment propre. C'est pourquoi il m'a été demandé deux hypothèses de réalisation pour cet espace culturel. La première répondrait aux contraintes du bâtiment dans le projet GM Lancy et la seconde correspondrait plutôt à une vision idéale. La base de travail est le bâtiment du projet GM Lancy et la réflexion sur un espace culturel idéal ne sera évoquée que de manière limitée.

5.1 Espaces

Dans ce chapitre, j'ai identifié les différents espaces que le Bivouac devra proposer en séparant ceux qui sont essentiels de ceux dont l'utilité est à évaluer. Pour chacun de ces espaces, j'ai indiqué les principales notions à prendre en compte pour leur conception et leur aménagement. Mes sources principales ont été les suivantes : les *Normes pour les bibliothèques de lecture publique* (SAB/CLP 2008), le livre de référence *Concevoir et construire une bibliothèque* (Ministère de la Culture et de la Communication 2016), ainsi que la brochure *Bibliothèque : mode d'emploi* (Bibliothèque départementale de Vendée et CAUE de la Vendée 2011).

5.1.1 Espaces essentiels

5.1.1.1 Administration

L'espace administration est réservé au personnel et doit se trouver dans une salle dédiée qui doit pouvoir être fermée à clé. Une entrée de service séparée de l'entrée

principale peut être utile pour accéder à l'espace administration, de même qu'un panneau permettant de gérer les éclairages.

Cet espace doit comporter des bureaux assez vastes, des postes informatiques, une imprimante, un raccordement téléphonique, des étagères de rangement, du mobilier à tiroirs que l'on peut fermer à clé, une table de travail, une douchette, une table où prendre une pause ou discuter, un lavabo et quelques éléments pour la cuisine, ainsi que du matériel de bureau spécialisé. Les bureaux de travail doivent disposer de chaises de bureau réglables sur roulettes.

Sur la base des principes évoqués plus tôt, l'espace administration devra être confortable et son côté durable passera essentiellement par l'économie de papier dans les tâches courantes. Son design devra être accordé avec le reste de l'espace culturel.

5.1.1.2 Accueil et prêt

L'espace dévolu à l'accueil est fondamental puisqu'il est le lien humain entre les usagers et les services. Il doit être visible dès l'entrée dans les locaux, avoir un aspect accueillant, disposer d'une zone d'attente pour les usagers et permettre aux collaborateurs de travailler confortablement. Il doit également permettre la surveillance de l'espace et le contrôle des allées et venues des usagers (SAB/CLP 2008, p.22).

Cet espace devra comporter un grand bureau conçu pour l'accueil, deux postes informatiques, une imprimante, un raccordement téléphonique, deux étagères de rangement basses (avec de la place pour les livres en PEB et réservés), deux douchettes et un désactiveur-réactiveur d'antivols. Une banque de prêt n'est pas utile dans notre contexte. Un terminal portable sera utile si les amendes sont gérées à l'interne, de même qu'une caisse (éventuellement enregistreuse). Les bureaux de travail doivent disposer de chaises de bureau réglables sur roulettes.

On prévoira également un rayonnage pour les nouveautés et les coups de cœur (avec commentaire des bibliothécaires ou, par exemple, classés selon l'émotion ressentie à la lecture), car ces documents doivent être visibles rapidement. Par ailleurs, les DVD ne nécessitent pas une zone de consultation sur place et font de nombreux aller-retour, ils peuvent donc être placés près de l'accueil.

La hauteur du bureau d'accueil sera de 80 cm au plus pour permettre le service à un public assis (fauteuil roulant) ou debout, ainsi qu'aux enfants. Sa hauteur minimale sera de 70 cm et l'espace à l'avant du bureau sera creux pour permettre à un fauteuil

roulant de s'avancer suffisamment (Ministère de la Culture et de la Communication 2016). Les mêmes principes et dimensions s'appliquent à tous les autres bureaux.

Dans l'esprit d'un lieu dédié à la montagne, l'espace d'accueil pourrait être conçu avec du mobilier en bois et des touches d'accent de couleur vive, afin d'attirer le regard. Quels que soient les choix faits, il faudra particulièrement soigner son apparence.

5.1.1.3 Libre accès

L'espace dévolu au libre accès doit être bien organisé par types de documents et par thématiques. Les documents sont équipés d'un antivol et sont le moins possible exposés à la lumière directe du soleil.

Le libre accès nécessitera environ 50 mètres linéaires de rayonnages avec cinq tablettes (environ 5000 documents, avec 20 documents par tablette) ou, selon le choix d'aménagement, environ 60 mètres linéaires de rayonnages avec quatre tablettes (environ 5000 documents, avec 20 documents par tablette). Ces rayonnages devront être modulables. En outre, ils devront comprendre des joues modulables sur les côtés, des serre-livres réglables au niveau des tablettes, une butée arrière et pouvoir supporter une lourde charge.

Une distance minimale d'un mètre devra être prévue entre les rayonnages, idéalement cette distance devrait être de 120 cm. Les rayonnages sont commandés chez un fournisseur de mobilier spécialisé pour les bibliothèques et sont prévus pour accueillir la signalétique (étiquettes, panneaux, etc.). Idéalement, la tablette la plus basse devrait se situer à 30 cm du sol et la plus haute à 150 cm, ce qui exclut une sixième tablette (Ministère de la Culture et de la Communication 2016) (Annexe 8). Il faut prévoir un escabeau mobile type « pied d'éléphant » pour permettre à tous l'accès aux tablettes les plus hautes.

Un rayonnage avec tablettes inclinées pourra être disposé pour les périodiques et journaux. Pour les enfants, on pourra disposer des bacs à albums avec à proximité de quoi s'asseoir au sol.

5.1.1.4 Informatique

Les places de travail équipées de postes informatiques peuvent être regroupées au même endroit. On doit veiller à ce qu'aucun reflet gênant ne vise les écrans. « Les écouteurs sont empruntés et rendus au bureau de prêt » (SAB/CLP 2008, p.22).

Cet espace pourra comporter quatre postes informatiques disposés sur des tables suffisamment grandes et sera proche de l'imprimante multifonction. Les bureaux informatiques doivent disposer de chaises de bureau réglables sur roulettes.

5.1.1.5 Travail individuel

Pour le travail individuel, on veillera à respecter le principe de proxémie en favorisant des petits groupes de places et des places individuelles séparés dans l'espace. Si les locaux le permettent, on peut également disposer des places le long des fenêtres (niches). Une place de travail occupe environ 3 m² (Ministère de la Culture et de la Communication 2016), donc avec la répartition des espaces mentionnée au chapitre 5.1.4 *Dimensions des espaces*, on peut prévoir 10 places de travail.

Le mobilier pour le travail individuel se résume à des tables et des chaises. Les tables doivent être résistantes et ne pas avoir de barre sous le plateau. Les chaises doivent également être résistantes et permettre une assise confortable pour tout type de morphologie. Dans certains cas, un éclairage dédié peut être utile. À proximité de chaque place de travail devront se trouver des prises électriques.

5.1.1.6 Travail en groupe

L'espace pour le travail en groupe doit être insonorisé. Il peut prendre la forme de boxes distincts ou d'une salle vitrée séparée des autres espaces. L'aération dans les espaces insonorisés doit être convenable et les fenêtres doivent être équipées de stores.

On prévoira pour cet espace de grandes tables et des chaises en suffisance. Les tables et chaises doivent répondre aux mêmes exigences que pour le travail individuel. Des prises électriques devront être disponibles, ainsi qu'un éclairage suffisant.

5.1.1.7 Détente

Pour la détente, on veillera à respecter le principe de proxémie en favorisant des petits groupes de places qui peuvent être modulés en places individuelles séparées dans l'espace.

Chaque zone de détente disposera d'un mobilier confortable et propice à la lecture. À proximité de chaque zone de détente devront se trouver des prises électriques. On pourrait imaginer récupérer de vieux crash-pads⁵ pour en faire des sièges bas. Les

⁵ Les crash-pads sont des tapis de chute conçus pour l'escalade sur bloc. Ils sont couramment utilisés par les grimpeurs pour s'y asseoir.

crash-pads comme éléments de design suffiraient à rendre les zones de détente attrayantes et s'accorderaient bien avec l'esprit du lieu fédérateur. De façon générale, il faut que les espaces détente soient esthétiquement soignés et facilement reconnaissables.

5.1.1.8 Exposition

L'espace d'exposition doit être séparé des autres espaces par une porte permettant l'atténuation du bruit. Ce dernier doit respecter les mêmes principes d'accessibilité que les autres espaces et doit permettre une visite par des enfants, ainsi que des personnes en fauteuil roulant. Par ailleurs, cet espace doit bénéficier de conditions climatiques et d'un éclairage adaptés à la préservation des documents exposés. L'aménagement de cet espace devra faire l'objet d'un rapport détaillé.

La présence d'un espace d'exposition clos n'exclut pas la possibilité d'exposer différents objets dans la bibliothèque même.

5.1.1.9 Technologie

L'espace technologie doit être séparé des autres espaces par une porte permettant l'atténuation du bruit. On prévoira pour cet espace un fauteuil confortable ou du mobilier spécialisé, ainsi qu'un système permettant d'expérimenter la réalité virtuelle. Notamment, il faudra disposer d'un écran proposant des graphismes adaptés aux jeux vidéo, d'une console de jeu ou d'un PC en fonction du système choisi, d'un casque de réalité virtuelle et de manettes de jeu.

5.1.1.10 Conservation et stockage

L'espace de conservation et de stockage doit faire l'objet d'une attention particulière, car il requiert des conditions très spécifiques. En outre, les documents à transférer doivent être contrôlés au préalable et divisés selon la nécessité ou non de les traiter, puis par niveau de traitement.

Un rapport créé pour la circonstance sera nécessaire afin de définir les besoins pour un tel espace, ainsi que la façon de traiter les documents à déposer. Il sera question de s'assurer que le local soit à l'abri des inondations, que l'air de ce dernier soit filtré, que l'humidité relative, la lumière et la température soient contrôlées, etc. Quant aux documents, ils devront pouvoir faire l'objet d'un contrôle individualisé et pouvoir être évacués en cas d'urgence. Enfin, le déménagement de collections patrimoniales et l'aménagement du local dédié nécessiteront des démarches sur plusieurs mois et donc une planification à ne pas négliger.

5.1.2 Autres éléments relatifs aux espaces

Le Bivouac devra disposer d'autres éléments qui ne sont pas rattachables directement aux espaces précités. Dans l'entrée, il faudra disposer un portemanteau et un porte-parapluies. Dans la zone d'entrée, il faudra également prévoir un espace pour l'information (affiches, brochures, etc.), ainsi qu'une étagère ou une boîte pour donner les documents dont on veut se débarrasser. Pour donner les documents, il est aussi possible d'opter pour une solution hors des murs.

Des corbeilles à papier et à déchets devront être disponibles en suffisance. On veillera à placer à chaque étage une horloge bien en évidence et un chariot à livres.

Une boîte de retours devra être disposée à l'extérieur du bâtiment pour permettre le retour des documents aux heures de fermeture.

Concernant l'accessibilité, on peut signaler les données suivantes :

« En bibliothèque, on distingue les allées principales (de circulation ou structurantes) et les allées secondaires, entre les rayonnages [...]. Les allées principales ont une largeur minimale de 1,20 m [...]. Les allées secondaires, notamment entre les rayonnages, ont une largeur comprise entre 90 cm et 1,20 m de manière à permettre le passage d'une personne en fauteuil roulant. En cas de rétrécissement, il faut prévoir tous les 6 mètres des aires de manœuvre d'un diamètre de 1,50 m afin de permettre un demi-tour en fauteuil, notamment en cas de sinistre (normes sécurité incendie). »

(Ministère de la Culture et de la Communication 2016)

En plus de ces éléments, la notion de proxémie doit être prise en compte. Il s'agit de la « distance physique qui s'établit entre les personnes engagées dans une interaction » (Dodsworth 2009). Souvent, cette notion est schématisée en la catégorisant par sphères. Ainsi, on distingue :

- La sphère intime : caractérisée par un contact physique entre les individus ;
- La sphère personnelle : qui est habituellement celle des relations avec les amis ou les parents ;
- La sphère sociale : qui s'instaure dans les contacts professionnels ou avec des connaissances ;
- La sphère publique : celle qui nous intéresse, car elle doit permettre aux individus de mettre une distance entre eux.

Dans notre contexte, la notion de proxémie concerne principalement les places de travail. Pour un espace public, la règle est simple et peut déjà être fixée : il faut favoriser des petits groupes de places répartis dans l'espace et il faut que les places soient en bonne quantité.

Pour terminer, précisons que l'éclairage naturel doit globalement être favorisé, de même que tout procédé permettant l'atténuation du bruit (déplacement des meubles sur le sol, notamment).

5.1.3 Espaces à évaluer

Dans le cadre du projet GM Lancy le Bivouac serait dans le même bâtiment qu'un café-restaurant. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un espace café. Notons qu'il serait préférable d'établir une véritable relation entre les collections et le café-restaurant. Dans l'hypothèse où le Bivouac ne devait pas avoir de café-restaurant à proximité, une zone avec au minimum une machine à café et une machine à thé serait souhaitable. Dans une conception idéalisée, un café-patio ou un café-terrasse serait à envisager.

Toujours dans le cadre du projet GM Lancy, le Bivouac pourra profiter des salles de réunion et de la salle de conférence à disposition dans la Maison des associations. Dans un autre contexte, il faudrait veiller à ce qu'il existe au moins une salle de réunion et un espace adapté pour réaliser une conférence.

Dans la catégorie des espaces inexistants dans le projet GM Lancy, on pourrait imaginer un espace projection-conférence-formation ; un espace pour les bébés-lecteurs ; un espace numérisation ; ou un espace pour les adolescents. Les possibilités sont nombreuses dans le cas où la surface est moins contraignante. Néanmoins, avec le projet GM Lancy dans sa forme actuelle, ajouter de tels espaces n'est pas possible.

5.1.4 Dimensions des espaces

Selon le projet GM Lancy, le Bivouac serait installé dans une maison sur trois étages, appelée « maison principale ». Le rez-de-chaussée serait réservé à l'administration, à la réception/billetterie, ainsi qu'au café-restaurant. La surface prévue pour le Bivouac serait d'environ 180 m² sur le total de 278 m² des étages 1 et 2. L'espace restant étant réparti entre la circulation pour 50 m² (étages 1 et 2), l'administration pour 36 m² (étage 1) et une marge de quelques mètres carrés (étages 1 et 2). La collection documentaire telle que définie plus tôt occuperait environ 20% de l'espace total, ce qui correspondrait à la tendance actuelle appliquée en Finlande considérée comme une bonne pratique (Ministère de la Culture et de la Communication 2016, p 87). Ci-dessous, j'ai réalisé un tableau proposant une répartition des espaces dans la maison principale.

Tableau 9 : Répartition des espaces de la maison principale / Projet GM Lancy

Étage	Espace	Occupation	
Rez	Administration	27 m2	141 m2
	Réception/billetterie	23 m2	
	Café-restaurant	91 m2	
Étage 1	Administration	36 m2	139 m2
	Accueil et prêt (Bivouac)	15 m2	
	Libre accès fiction (Bivouac)	10 m2	
	Travail en groupe (Bivouac)	20 m2	
	Travail individuel (Bivouac)	10 m2	
	Informatique (Bivouac)	10 m2	
	Détente (Bivouac)	5 m2	
	Circulation-escaliers	25 m2	
	(marge)	8 m2	
Étage 2	Exposition (Bivouac)	50 m2	139 m2
	Libre accès documentaire (Bivouac)	30 m2	
	Travail individuel (Bivouac)	20 m2	
	Détente (Bivouac)	6 m2	
	Circulation-escaliers	25 m2	
	(marge)	8 m2	
Sous-sol	Conservation et stockage (Bivouac)	~10 m2	–
+	Technologie (Bivouac)	~8 m2	–

Cette répartition tient compte au mieux des contraintes fonctionnelles d'un espace culturel. On constate néanmoins deux faiblesses de cet aménagement. Premièrement, le déplacement des documents entre le premier étage et le second est problématique, car il ne pourra a priori pas se faire à l'aide d'un chariot. Deuxièmement, le bibliothécaire ne pourra pas continuellement surveiller le second étage. Pour le reste, les flux de travail sont respectés et permettront une bonne gestion.

On notera que j'ai laissé une marge de 8 m2 aux étages 1 et 2, ainsi qu'un espace technologie en option pour accueillir de quoi expérimenter la réalité virtuelle. Ces choix sont dus au fait que je n'ai pas eu accès à des plans détaillés du bâtiment. En effet, le terrain à Lancy étant en négociation, l'architecte n'a pas pu disposer des plans officiels des bâtiments et a dû réaliser lui-même les documents que j'ai pu consulter⁶.

⁶ Les plans réalisés par l'architecte ne sont pas fournis en annexe du présent mémoire pour une question de confidentialité.

En arrondissant les chiffres, on peut considérer que le Bivouac bénéficie d'environ 200 m² dans le cadre du projet GM Lancy. Un espace plus restreint forcerait à remettre en question l'aménagement du Bivouac dans la première phase du projet. En effet, ces 200 m² semblent être un minimum pour proposer un service de qualité tel que défini dans la première partie du présent mémoire.

S'agissant des dimensions idéales, il existe deux façons de poser le problème. La première serait de considérer un espace idéal pour les mêmes services que dans le tableau ci-dessus. La seconde serait d'imaginer ce qui pourrait être fait dans un espace plus grand. De manière très brève, une façon simple de répondre à la première hypothèse serait de considérer une augmentation de la taille des espaces de l'ordre de 50%. Cela correspondrait à l'occupation entière par le Bivouac de la maison principale du projet GM Lancy. En effet, sur une base de 200 m², un tel accroissement donnerait un total de 300 m² qui permettrait, au demeurant, de conserver la cohabitation avec le café-restaurant.

Pour la seconde hypothèse d'espace idéal, il faudrait réfléchir à un développement à plus long terme incluant certains des espaces mentionnés dans le chapitre 5.1.3 *Espaces à évaluer*. Le tableau de l'annexe 9 propose des dimensions pour ce que pourraient être des espaces idéaux dans des locaux de plain-pied. Ce tableau présente une augmentation de la taille des espaces par rapport au projet de base et également plusieurs ajouts et modifications. En bref, les espaces de travail en groupe seraient de deux types différents ; l'espace technologie pourrait accueillir une autre activité, comme une console de jeux vidéo ; un espace bébés-lecteurs serait ajouté ; une salle de projection-conférence serait installée ; enfin, l'espace d'exposition serait agrandi. Il faudrait également prévoir 100 m² d'espaces extérieurs, possiblement sous forme de patio, notamment pour la terrasse du café.

Les mesures avancées ci-dessus et dans le tableau en annexe 9 sont inspirées des diverses sources déjà citées plus tôt dans le présent mémoire et comportent une part de subjectivité. En outre, certains espaces sont fortement dépendants du contexte, notamment un café devient inutile si un café-restaurant appartenant au lieu fédérateur se trouve à proximité. Néanmoins, le tableau de l'annexe 9 donne une bonne idée de ce que pourrait être un espace culturel idéal.

5.2 Bâtiment et locaux

Dans le cas où le Bivouac serait installé dans un bâtiment propre ou dans des locaux flexibles et même sur mesure, il faudrait traduire les contraintes mentionnées jusqu'ici

dans le projet architectural. Notons que certaines notions évoquées dans ce chapitre sont valables pour le cas où le Bivouac serait installé dans un bâtiment préexistant.

De manière générale, on favorisera un bâtiment avec de larges façades vitrées en double ou triple vitrage munies de stores pour profiter de l'éclairage naturel. Le bâtiment devra offrir une bonne isolation acoustique pour ne pas souffrir des activités pratiquées alentour. S'agissant des hauteurs de plafond, on respectera cette norme :

« La hauteur libre fonctionnelle de sol à plafond ne doit pas être inférieure à 2,60 m sous obstacle (poutres, luminaires), sans intégrer l'épaisseur de faux-plafonds ou de planchers techniques. Si cela est possible, y compris dans un espace rénové, les espaces accessibles au public doivent bénéficier d'une hauteur libre minimum de 3.50 m. »

(Ministère de la Culture et de la Communication 2016, p 90)

Il faudra également contrôler la charge au sol supportable (500 ou 600 kg par m² selon les sources) ; pouvoir gérer les conditions hygrothermiques, surtout dans la salle de conservation ; effectuer un précâblage dense ; bénéficier d'une bonne sécurité contre l'eau, le feu, les vols et les intrusions. En outre, le bâtiment devra être extensible, bénéficier d'une aire de livraison et le hall d'entrée devra être couvert par un auvent.

Qu'il s'agisse de locaux dans un bâtiment comprenant d'autres activités ou de locaux indépendants, le Bivouac devra être conforme aux notions suivantes :

« La bibliothèque se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Le local doit être ouvert et visible de l'extérieur. De grandes fenêtres, des portes vitrées et une zone d'entrée attrayante soulignent cet effet. Lorsque la bibliothèque est répartie sur plusieurs niveaux, il convient d'augmenter la transparence entre les étages par des cages d'escaliers ouvertes, des galeries et des espaces libres. Un ascenseur est essentiel pour l'accès à tous les étages. Un monte-charge complémentaire pour les documents peut être nécessaire. De plus, la bibliothèque doit disposer d'installations sanitaires accessibles au public et aménagées pour les personnes handicapées. » (SAB/CLP 2008, p.22).

De plus, les locaux devront offrir un accès indépendant s'ils se trouvent dans un bâtiment qui abrite un ou plusieurs autres services. L'accès entre les locaux devra être sans seuil et adapté aux personnes à mobilité réduite. Le revêtement du sol devra être facile à entretenir, non-glissant et devra absorber le bruit. Les prises électriques devront être en grand nombre et intégrées au mobilier plutôt qu'au sol. Les branchements pour le réseau internet devront également être disponibles en bonne quantité. Il faut les prévoir de façon à pouvoir les utiliser en cas de réaménagement. Les sanitaires seront situés de préférence en dehors des contrôles antivol et dans une zone qui ne dérange pas l'activité de l'espace culturel. Dans l'espace administration,

un local de ménage devra être prévu, ainsi qu'un lavabo et quelques éléments pour la cuisine.

Pour les questions de détail touchant aux murs, sols, plafonds et éclairages, la brochure *Bibliothèque mode d'emploi* (Bibliothèque départementale de Vendée et CAUE de la Vendée 2011) donne des pistes intéressantes.

5.3 Signalétique

La signalétique fait partie intégrante de la conception d'un lieu et cette dernière est fondamentale dans un espace culturel public dont chaque zone a une fonction particulière. En principe, il faudrait partir des handicaps pour penser la signalétique de façon optimale. Dans le cadre de ce travail, je n'ai pas approché la question sous cet angle par souci de simplification, néanmoins une réflexion sur la prise en compte des handicaps devra être réalisée à l'avenir.

Pour la présente analyse, je me suis fondé sur l'article *Utiliser le design thinking pour repenser la signalétique en bibliothèque universitaire* (Luca, Narayan et Beudon 2017). Cet article distingue six types de signalétiques pour lesquelles j'ai récapitulé les bonnes pratiques généralement admises. J'ai axé ma recherche sur l'intérieur de l'espace culturel, mais certaines informations pourront être réutilisées pour la signalétique à l'intérieur du lieu fédérateur et à l'extérieur du bâtiment. Pour ces deux derniers points, j'ai donné quelques informations dans les deux paragraphes finaux de ce chapitre. L'ouvrage *Concevoir et construire une bibliothèque* (Ministère de la Culture et de la Communication 2016) et le guide *Pour une signalétique accessible à tous* (Cite du design 2014) ont également été utilisés pour réaliser le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Recommandations pour la signalétique à l'intérieur du Bivouac

Type de signalétique	Recommandations
Signalétique directionnelle	La signalétique directionnelle est peu utile dans de petits locaux, la signalétique de localisation lui supplée.
Signalétique de localisation	Au niveau de l'accueil : plan indiquant les différentes zones du Bivouac et notamment le détail des thématiques dans les zones de libre accès. Vu la taille de la collection documentaire, un système de cote complexe est peu pertinent pour la localisation physique. On préférera un système de couleur associé à des thématiques plus facile à comprendre pour les usagers.

Signalétique pédagogique	La signalétique pédagogique est utile principalement pour l'usage de l'imprimante multifonction et des postes informatiques. Elle pourra éventuellement être utile pour le système de réalité virtuelle si ce dernier est mis en place.
Signalétique injonctive	Cette signalétique a pour objectif de faire respecter le règlement. Elle est généralement considérée comme peu utile, car ignorée des usagers. En outre, dans le cas d'un espace de taille modeste, ce genre de signalétique est peu utile puisque le bibliothécaire est toujours à proximité des usagers.
Signalétique informative	Dans l'entrée de l'espace culturel : informer de l'entrée du bâtiment, des horaires d'ouverture, ainsi que des accès spécifiques pour les livraisons et le personnel. À l'intérieur de l'espace culturel : les thématiques sont indiquées sur les rayonnages et des étiquettes sont collées sur les tablettes. Les numéros des étages sont indiqués près des cages d'escaliers et ascenseurs.
Signalétique ludique et complice	Ce type de signalétique peut être utilisé pour confirmer de manière amusante un usage possible des locaux. Par exemple, on peut dire de façon détournée qu'il est possible de grignoter quelque chose dans les zones de détente, mais pas d'amener un repas chaud.

Dans le cas d'un bâtiment ou de locaux à créer, on pourrait également ajouter des bandes de guidage au sol ou changer de revêtement de sol en fonction des différentes zones. On pourrait utiliser les murs pour y inscrire des informations et adapter les plafonds en fonction des zones.

De manière générale, les textes devront utiliser une typographie sans empâtement et déliée ; avoir une taille de police assez grande ; contraster avec la couleur de fond de leur support ; être courts et significatifs ; se situer aux endroits où s'effectue la prise de décision ; être accompagnés de pictogrammes ; se référer à un système de couleur. Il s'agit là de quelques exemples relatifs à la signalétique textuelle issue du guide *Pour une signalétique accessible à tous* (Cite du design 2014). Ce même guide pourra être réutilisé pour développer cette réflexion dans un second temps.

Il faudra également penser à une signalétique globale pour les autres espaces intérieurs du lieu fédérateur et pour l'extérieur. Pour l'intérieur du lieu fédérateur, on pourra par exemple utiliser des panneaux avec une vue aérienne détaillant les bâtiments et différents services du lieu fédérateur. De façon plus ludique, on pourrait

disséminer sur les murs des citations célèbres sur le thème de la montagne et inviter les gens à se rendre à la bibliothèque pour lire le livre d'où provient la citation.

Pour l'extérieur, il faut commencer par indiquer sur le bâtiment qu'il s'agit d'un espace culturel. Ensuite, on peut imaginer un espace hors les murs qui face également office de signalétique. On peut, par exemple, investir la zone alentour (ou le parc dans le cadre du projet GM Lancy) avec une boîte mettant à disposition des livres à donner et des livres à échanger apportés par les usagers. Une telle boîte peut être accompagnée d'un message indiquant la présence de l'espace culturel.

6. Budgets et financement

Pour clore les réflexions sur la conception du Bivouac, il faut encore aborder les questions financières. Mon étude ici se limite à donner une fourchette raisonnable pour les budgets d'investissement et de fonctionnement du Bivouac. En effet, l'état d'avancement du projet ne permet pas de présenter des budgets détaillés. Ces derniers seront à réaliser lorsqu'un projet aura été officiellement validé.

6.1 Budgets pour le projet GM Lancy

6.1.1 Budget d'investissement

Pour établir le budget d'investissement, le livre de référence *Concevoir et construire une bibliothèque* (Ministère de la Culture et de la Communication 2016, pp.146 et 173) et la brochure *Bibliothèque mode d'emploi* (Bibliothèque départementale de Vendée et CAUE de la Vendée 2011, p.20) ont été mes sources principales. Les *Normes pour les bibliothèques de lecture publique* de la SAB/CLP (2008) ont également été utiles pour confirmer certains aspects.

Le tableau du budget d'investissement est présenté dans l'annexe 10. Il affiche un total de 190'000 CHF. Les coûts relatifs au bâtiment sont exclus du budget, car il incombe à l'architecte en charge de les fixer. Les autres coûts sont estimés sur une base moyenne.

6.1.2 Budget de fonctionnement annuel

Pour estimer le budget de fonctionnement annuel, c'est également le livre de référence *Concevoir et construire une bibliothèque* (Ministère de la Culture et de la Communication 2016) qui m'a servi de base. Le livre, à la page 140, suggère de se référer à la norme *ISO 11620 Information et documentation. Indicateurs de performance des bibliothèques* pour établir les catégories principales du budget de fonctionnement. Le tableau du budget de fonctionnement à l'annexe 10 se fonde donc sur cette méthodologie, mais également sur les *Normes pour les bibliothèques de lecture publique* de la SAB/CLP (2008).

Le tableau met en évidence un budget de fonctionnement annuel total de 198'500 CHF. Cette somme correspond à ce que les sources précitées indiquent pour des collections documentaires et un personnel ETP équivalents à ceux de notre contexte.

6.2 Budgets pour un bâtiment à créer

Les budgets d'investissement et de fonctionnement pour un espace culturel dans un bâtiment à créer sont difficiles à définir sans une étude précise fondée sur des éléments réels. Le budget d'investissement dépendra beaucoup de la taille du bâtiment à créer et des éléments le constituant. Or, ces données ne sont pas fixées dans le présent mémoire. On trouve sans peine des exemples de tels budgets dans la littérature et on pourrait s'inspirer de cas réels si cela devenait nécessaire. Pour le budget de fonctionnement annuel, on pourra se fonder sur le tableau du projet GM Lancy qui se trouve à l'annexe 10 et le compléter en fonction du contexte.

6.3 Sources de financement

Pour financer le Bivouac, il faudra s'appuyer sur plusieurs sources de financement. Ci-dessous, j'ai listé les sources de financement auxquelles on pourrait faire recours, ainsi que celles habituellement utilisées pour financer des projets similaires.

Les sources de financement publiques principales sont les suivantes :

- L'OFC ;
- Pro Helvetia ;
- Le canton de Genève ;
- La ville de Lancy (pour le projet GM Lancy).

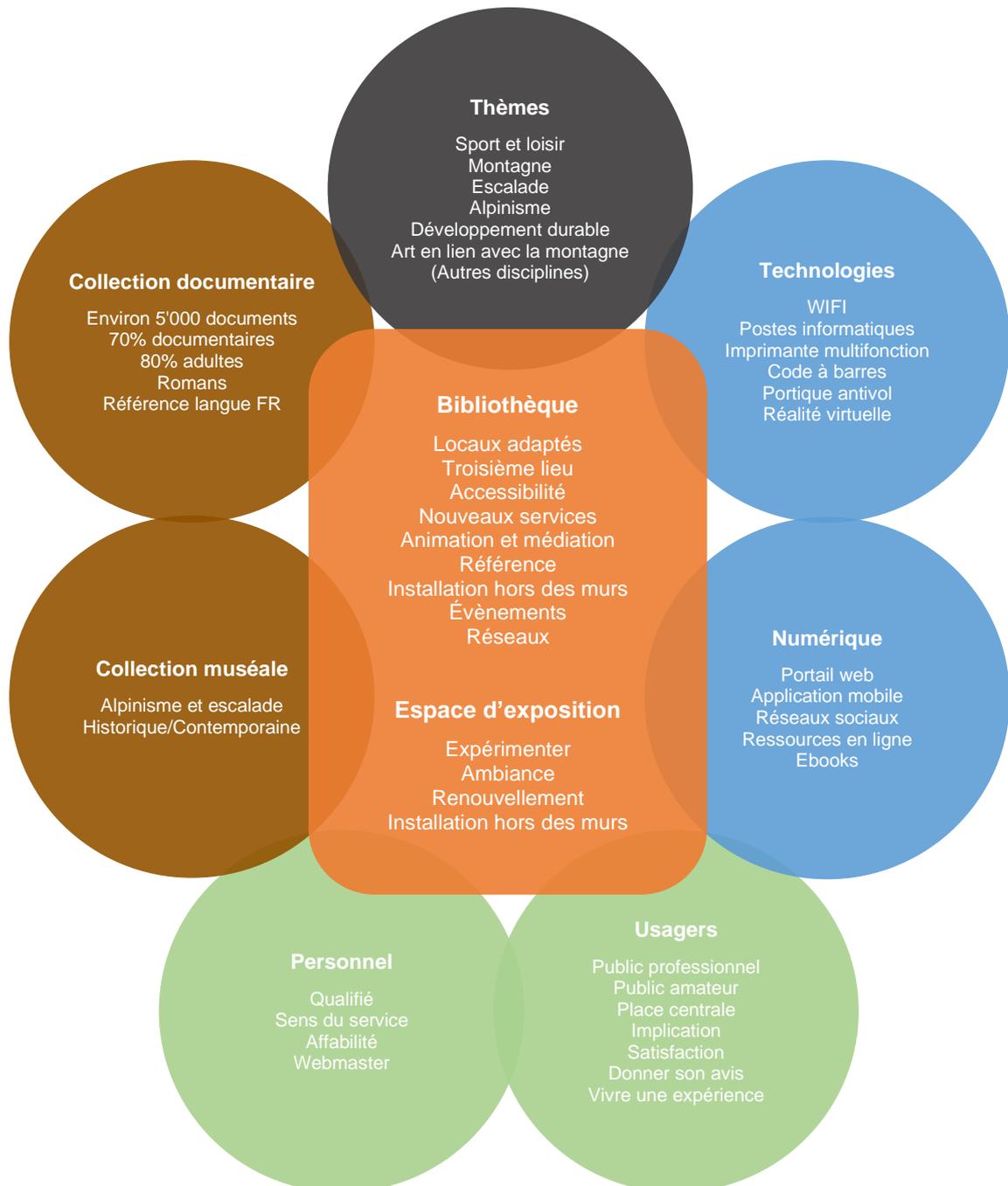
Ci-dessous, les sources de financement non étatiques :

- Participation des membres ;
- Investisseur privé ou mécène ;
- Fondation suisse pour la culture (Fondation Hans Wilsdorf, Fondation UBS pour la culture, Pour-cent culturel Migros, Loterie Romande) ;
- Participation d'une fédération ou association liée à la montagne.

7. Conclusion

En conclusion de ce travail, j'ai voulu commencer par résumer les éléments-clés du Bivouac à l'aide d'un graphique. Ci-dessous, répartis par couleur et par catégorie, on retrouve les éléments d'analyse essentiels évoqués au fil du présent mémoire.

Figure 7 : Vision synthétique des éléments-clés du Bivouac



7.1 Limites du projet dans le bâtiment préexistant

L'installation du Bivouac dans le bâtiment préexistant (projet GM Lancy) comprend certains défauts qui donnent les limites de ce projet, en voici quelques exemples :

- Marge d'action sur les locaux limitée (hauteur de plafond, matériaux...) et partage des espaces contraignant ;
- Locaux sur deux étages sans ascenseur et pas de locaux au rez-de-chaussée ;
- Accès difficile pour les personnes à mobilité réduite et impossible en fauteuil roulant. Prise en compte limitée des handicaps au sens plus large ;
- Éclairage naturel limité.

Si aucun de ces éléments n'est totalement discriminant, ces derniers réduisent néanmoins l'attractivité et la qualité globale du projet. Malgré cela, on peut affirmer que l'installation du Bivouac dans le bâtiment préexistant est une option acceptable. En effet, comme le présent mémoire a tendu à le démontrer, ces locaux sont une aubaine pour un tel espace culturel et les défauts évoqués sont largement compensés par des avantages divers (coûts moindres, place suffisante, mise en valeur du patrimoine...).

Ma proposition définitive est donc d'installer le Bivouac dans le bâtiment préexistant, puis d'étudier son fonctionnement. Dans un deuxième temps, selon les besoins, il faudrait profiter d'un futur réaménagement du parc pour adopter l'une des deux solutions suivantes :

1. Solution idéale : installer l'espace culturel dans un bâtiment propre qui permette d'éviter les écueils recensés plus haut ;
2. Solution secondaire : consacrer la maison principale à l'espace culturel et à un café ou café-restaurant et déplacer dans un autre bâtiment la réception/billetterie et les locaux administratifs sans lien avec l'espace culturel.

7.2 Le double rôle du Bivouac

7.2.1 Rôle régional, national et international

On peut affirmer sans hésitation que le Bivouac tel que présenté jusqu'ici serait l'institution culturelle de référence pour les activités de montagne dans toutes les régions francophones du monde. Sa collection documentaire en langue française, sans être la plus fournie en nombre absolu, serait une des plus intéressantes au niveau patrimonial et une des plus conséquentes pour le libre accès. Sa collection muséale serait la seule, ou une des seules, au niveau mondial dont une part essentielle est consacrée à l'escalade. Son ouverture à tous et ses horaires potentiellement larges ne trouveraient d'équivalent que dans des bibliothèques publiques généralistes. Son

portail numérique, la qualification de son personnel et la modernité de son lieu physique seraient à peu près uniques en comparaison aux institutions similaires. Enfin, le rattachement aux autres bâtiments du lieu fédérateur offrirait un contexte exceptionnel.

Au niveau régional, le Bivouac serait un apport de plus au canton de Genève qui est fortement attaché à la culture. Le canton de Genève deviendrait le point central dans la région pour les questions liées aux activités de montagne. Au niveau national, le Bivouac entrerait dans le trio de tête des bibliothèques spécialisées dans les activités de montagne aux côtés des collections de la Bibliothèque centrale du CAS à Zürich et de la bibliothèque de la section bernoise du CAS. Au niveau international, la bibliothèque serait également une institution de référence dans le milieu de la montagne pour les raisons citées précédemment.

7.2.2 Rôle dans le cadre du lieu fédérateur

Dans le cadre du lieu fédérateur, le Bivouac aurait également une importance majeure. Tout d'abord, il compléterait les aspects sportifs et associatifs du projet par une dimension culturelle forte. Ensuite, il renforcerait la position d'institution d'excellence visée par le lieu fédérateur en lui donnant une portée intellectuelle unique dans la région et au-delà. Enfin, il permettrait la mise en valeur d'un patrimoine presque oublié qui renforcerait l'importance historique du projet.

Sous l'angle des services et du fonctionnement, la bibliothèque proposerait en priorité aux membres de l'association Genève Montagne des prestations qui leur seraient utiles au quotidien. Elle mettrait notamment à disposition des contenus physiques et numériques fiables et à jour sur les thèmes intéressant les membres. Le responsable du pôle culturel du projet, s'il est un professionnel en sciences de l'information, pourrait intervenir à de nombreux niveaux stratégiques. Il pourrait notamment orienter les décisions concernant la présence sur le web et sur les réseaux sociaux, organiser la gestion interne des documents, concevoir des dossiers de recherche, effectuer une veille stratégique, etc. De manière générale, la bonne gestion de l'information dans une institution est un facteur de réussite de cette dernière.

7.3 Résultats et perspectives

Ce mémoire a permis de mettre en évidence les tenants et les aboutissants d'un projet d'espace culturel qui doit répondre aux impératifs du présent et pouvoir s'adapter à des évolutions parfois imprévisibles.

Les objectifs annoncés en introduction ont pu être remplis. Notamment, le but central qui consistait à proposer des hypothèses de conception détaillées permettant d'amorcer rapidement une mise en œuvre.

De plus, le travail effectué a permis d'identifier de nouvelles problématiques à résoudre. Parmi ces dernières, on peut mentionner les trois suivantes dont l'importance ne doit pas être négligée :

- La prise en compte des handicaps dans la conception du lieu ;
- Le design à définir pour chaque espace ;
- L'étude des besoins pour l'espace conservation et stockage.

7.3.1 L'avenir

Pour l'avenir, les possibilités de développement sont nombreuses tant au niveau des collections que des services. Les collections peuvent être enrichies au gré de l'évolution du lieu fédérateur. Par exemple, une nouvelle thématique pourrait être incorporée à la collection documentaire si un sport de montagne devait se développer. Pour ce qui est des services, nous avons passé en revue un certain nombre de possibilités intéressantes, comme la formation ou la réalisation de produits documentaires.

L'idée d'intégrer ou de concevoir un réseau est également une perspective d'avenir prometteuse. En effet, une collaboration entre les sections Genevoise, des Diablerets, Monte Rosa et Neuchâteloise du CAS permettrait une couverture parfaite du territoire romand et offrirait aux usagers un plus grand choix de documents.

Le projet de lieu fédérateur est une belle initiative, un bel hommage à la montagne, qui a déjà emporté de nombreuses convictions par sa vocation sportive. J'espère que ce mémoire confèrera à sa dimension culturelle le même attrait et que l'espace culturel rencontrera un beau succès chez les amoureux de la montagne.

Bibliographie

ALCOVER, Camille, 2016. Musées : 3 tendances à ne pas rater. *Cultureville.fr* [en ligne]. [Consulté le 09 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <https://cultureveille.fr/musees-3-tendances-a-suivre/>

ALPINE CLUB, 2017. The Alpine Club Library. *Alpine-club.org.uk* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.alpine-club.org.uk/ac2/ac-media/library>

ALPINES MUSEUM (MUNCHEN). *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de la page le 27 janvier 2017 à 19:20. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : [https://de.wikipedia.org/wiki/Alpines_Museum_\(M%C3%BCnchen\)](https://de.wikipedia.org/wiki/Alpines_Museum_(M%C3%BCnchen))

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES FRIBOURGEOISES, 2006. Normes et directives. *Abf-vfb.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf-vfb.ch/fran%C3%A7ais/bo%C3%A0te-%C3%A0-outils/qualit%C3%A9/>

ASSOCIATION GENEVE MONTAGNE, 2016. *Genevemontagne.ch* [en ligne]. [Consulté le 03 mars 2016]. Disponible à l'adresse : <https://www.genevemontagne.ch/>

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE VENDÉE et CAUE DE LA VENDÉE, 2011. Créer ou aménager une bibliothèque. *Bibliothèque.vendee.fr* [en ligne]. [Consulté le 14 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheque.vendee.fr/bibliotheque/creer-ou-amenager-une-bibliotheque.aspx#>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA ET BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2011. *Bibliothèques d'aujourd'hui, lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* [en ligne]. Québec : Éditions ASTED. [Consulté le 02 mai 2017]. Disponible à l'adresse : http://asted.org/?page_id=133

BONFIELD, Brett et al. *Planning Our Future Libraries, Blueprints for 2025*. Chicago : American Library Association, 2014. ISBN 978-0-8389-1207-2

CAF GRENOBLE ISERE, 2016. La Bibliothèque du Club. *Cafgrenoble.com* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.cafgrenoble.com/06_leclub/bibliotheque/index.html

CAS DIABLERETS, 2016. La bibliothèque. *Cas-diablerets.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.cas-diablerets.ch/bibliotheque.htm>

CAS NEUCHATEL, 2017. Livres et archives de la section. *Cas-neuchatel.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.cas-neuchatel.ch/section/archives.php>

CENTRE DE LA NATURE MONTAGNARDE, 2017. Qui sommes-nous. *Centrenaturemontagnarde.org* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.centrenaturemontagnarde.org/qui-sommes-nous?id=8>

CHAMONIXNET, 2017. Musée Montagnard, Les Houches, Chamonix Vallée du Mont Blanc. *Chamonix.net* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.chamonix.net/francais/loisirs/musees/montagnard>

CHEVALLIER, Philippe et JACQUOT, Olivier, 2015. Le futur des bibliothèques au prisme des études internationales : note de synthèse. *Hal-bnf.archives-ouvertes.fr* [en ligne]. [Consulté le 17 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://hal-bnf.archives-ouvertes.fr/hal-01136512>

CITE DU DESIGN, 2014. Pour une signalétique accessible à tous. *Citedudesign.com* [en ligne]. [Consulté le 14 juin 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.citedudesign.com/fr/territoire/PROJET_94

CLD DU GENEVOIS FRANÇAIS, 2015. Cahier pédagogique. *Grand-geneve.org* [en ligne]. [Consulté le 04 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.grand-geneve.org/mediatheque/cahiers-pedagogiques/47>

CLIC FRANCE, 2016. Innovation dans les musées, monuments et lieux de culture scientifique : le cahier des tendances 2015. *Club-innovation-culture.fr* [en ligne]. [Consulté le 04 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.club-innovation-culture.fr/cahier-des-tendances-2015/#ancree4>

CLUB ALPIN SUISSE, 2015. Rapport annuel 2015. *Sac-cas.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.sac-cas.ch/fr/service/contact/portrait.html>

CLUB ALPIN SUISSE, 2017. *Sac-cas.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.sac-cas.ch/fr.html>

COEFFE, Thomas, 2017. État des lieux 2017 : l'usage d'Internet, des réseaux sociaux, des messageries et du mobile. *Blogdumoderateur.com* [en ligne]. [Consulté le 06 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.blogdumoderateur.com/etat-lieux-2017-internet-reseaux-sociaux/>

CONRAD GESSNER. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de la page le 04 mai 2017 à 07:54. [Consulté le 04 mai 2017]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Conrad_Gessner

CONSERVATIONPREVENTIVE.BE, 2017. Types de musées. *Conservationpreventive.be* [en ligne]. [Consulté le 03 mai 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.conservationpreventive.be/site/index.php?id_surf=&idcat=303&quellePage=999&surf_lang=fr&id_menu=301&id_menu2=303&id_menu3=

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 19 avril 1999 (Cst. : RS 101). *Les autorités fédérales de la confédération suisse* [en ligne]. 18 décembre 1998. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

DANILEWSKY, Frederic, 2014. Les ebooks, liseuses et tablettes dans les bibliothèques US en 2014. *Idboox.com* [en ligne]. [Consulté le 09 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.idboox.com/etudes/les-ebooks-liseuses-et-tablettes-dans-les-bibliotheques-us-en-2014/>

DESTRAZ, Marion, 2016. *Les fonds patrimoniaux de la Section genevoise du Club Alpin Suisse : une collection à évaluer, réorganiser, préserver et valoriser* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelier. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://doc.refo.ch/record/277989>

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DES MÉMOIRES

DEUTSCHER ALPENVEREIN, 2017. Alpine Bücher und viel mehr! *Alpenverein.de* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.alpenverein.de/kultur/bibliothek-archiv/bibliothek-des-dav_aid_10192.html

DIP – OFFICE CANTONAL DE LA CULTURE ET DU SPORT, 2016. Une étude sur les achats de livres des romands ouvre de nouvelles perspectives. *Ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 04 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://ge.ch/culture/une-etude-sur-les-achats-de-livres-des-romands-publiee>

DODSWORTH, Simon. *Les fondamentaux du design d'intérieur*. Paris : Editions Pyramyd, 2009. ISBN 9782350171777

DUBOSSON, Françoise, 2016. *L'espace de la collection* [document PDF]. Support de cours : Cours « Évolution des bibliothèques », Haute école de gestion de Genève, filière Information Documentaire, année académique 2015-2016.

FERRIERE, Pierre, 2015. Suisse : la bibliothèque de Carouge tente le prêt d'ebooks. *Archimag.com* [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2015/04/13/suisse-bibliotheque-carouge-tente-pret-ebooks>

FIFAS, 2016. *Etude Escalade* [en ligne]. Nanterre : Editions FIFAS. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.fifas.com/sites/default/files/files/Pr%C3%A9sentation_Etude_Escalade_FIFAS_2016.pdf

GUILBAUD, Didier, 2000. L'aménagement d'une petite bibliothèque rurale. *Bbf.enssib.fr* [en ligne]. Mai 2000. N°3, pp.49-55. [Consulté le 04 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0049-004>

GORIN, Michel et RACINE, Alexandre, 2017. *Cours 3* [document PDF]. Support de cours : Cours « Enjeux stratégiques et environnement des SID », Haute école de gestion de Genève, filière Information Documentaire, année académique 2016-2017.

GRENOBLE MONTAGNE, 2017. Maison de la Montagne. *Grenoble-montagne.com* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.grenoble-montagne.com/777-maison-de-la-montagne.htm>

IFLA, 2009. Key Issues in Building Design. *Ifla.org* [en ligne]. [Consulté le 07 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/publications/key-issues-in-building-design?og=61>

IFSC, 2016. Key Figures. *Ifsc-climbing.org* [en ligne]. [Consulté le 06 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifsc-climbing.org/index.php/about-ifsc/what-is-the-ifsc/key-figures#>

INTERNATIONAL MOUNTAIN MUSEUM, 2014. Introduction of IMM. *Internationalmountainmuseum.org* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.internationalmountainmuseum.org/introduction.htm>

JACQUESSON, Alain, 1996. L'informatisation des bibliothèques. *Bbf.enssib.fr* [en ligne]. Mai 1996. N°3, pp.84-85. [Consulté le 04 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-03-0084-008>

JOHNSON, Gerry et al. *Stratégique*. 10^e éd. Paris : Pearson, 2017. Eco Gestion. ISBN 2326001559

JOST, Clémence, 2016. Alerte : des robots bibliothécaires envahissent les bibliothèques de Singapour. *Archimag* [en ligne]. 07.06.2016 [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/06/07/alerte-robots-bibliothecaires-bibliotheques-singapour>

Loi fédérale sur l'encouragement à la culture du 11 décembre 2009 (LEC ; RS 442.1). *Les autorités fédérales de la confédération suisse* [en ligne]. 11 décembre 2009. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070244/index.html>

Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins du 9 octobre 1992 (LDA ; RS 231.1). *Les autorités fédérales de la confédération suisse* [en ligne]. 9 octobre 1992. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920251/>

Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération du 12 juin 2009 (LMC ; RS 432.30). *Les autorités fédérales de la confédération suisse* [en ligne]. 12 juin 2009. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070826/index.html>

Loi sur la culture du 16 mai 2013 (LCulture ; C 3 05). *Grand conseil de la République et canton de Genève* [en ligne]. 16 mai 2013. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.ge.ch/legislation/rsq/f/s/rsq_C3_05.html

LUCZAK-ROUGEAUX, Julia, 2017. Les tendances et innovations dans les musées et lieux de patrimoine. *Tom.travel* [en ligne]. [Consulté le 09 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.tom.travel/2017/01/24/tendances-innovations-dans-musees-lieux-de-patrimoine/>

MEDIATHEQUE VALAIS, 2013. Bibliothèque du Club Alpin Suisse – section Monte Rosa. *Mediatheque-valais.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.mediatheque-valais.ch/valais/bibliotheque-club-alpin-suisse-section-monte-rosa-1628.html>

MESSNER MOUTAIN MUSEUM, 2017. MMM. *Messner-mountain-museum.it* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.messner-mountain-museum.it/en/mmm/the-messner-mountain-museum/>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2012. Bibliothèques universitaires – Learning centres – Guide pour un projet de construction. *Enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66229/guide-projet-de-construction-de-bibliotheques-universitaires-learning-centres.html>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, 2016. *Concevoir et construire une bibliothèque, Du projet au fonctionnement*. 2^e éd. Antony : Groupe Moniteur. ISBN 978-2-281-11932-6.

MONTAGNE SECU, 2017. Rappel. *Montagne-secu.com* [en ligne]. [Consulté le 04 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.montagne-secu.com/rappel/>

MUSEE ALPIN SUISSE. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de la page le 13 avril 2017 à 19:52. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mus%C3%A9e_alpin_suisse

MUSEO NAZIONALE DELLA MONTAGNA, 2017. Histoire. *Museomontagna.org* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.museomontagna.org/fr/museo/storia.php>

NARAYAN Bhuva, LUCA Edward, BEUDON N, 2017. Utiliser le design thinking pour repenser la signalétique en bibliothèque universitaire. *I2D – Information, données & documents* [en ligne]. Janvier 2017. Vol. 54, pp.59-61. [Consulté le 04 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2017-1-page-59.htm>

NOOMBA, 2017. *Noomba-sport.com* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.noomba-sport.com/sports/montagne/>

OCSTAT, 2016. Culture, médias, société de l'information, sport. Publications. *Ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 09 mars 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.ge.ch/statistique/domaines/16/16_02/publications.asp

OFFICE DU TOURISME DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC, 2017a. Musée Alpin. *Chamonix.com* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.chamonix.com/musee-alpin,49-187321,fr.html>

OFFICE DU TOURISME DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC, 2017b. Espace Tairraz – L'Espace Alpinisme. *Chamonix.com* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.chamonix.com/musee-alpin,49-187321,fr.html>

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2016a. Pratiques culturelles et de loisirs en Suisse. *Bfs.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 06 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/pratiques-culturelles.assetdetail.349945.html>

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2016b. Utilisation mobile d'internet. *Bfs.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 09 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/menages-population/utilisation-internet-mobile.assetdetail.335258.html>

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2016c. Financement de la culture par les collectivités publiques – Selon les domaines bénéficiaires et les types de dépenses. *Bfs.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/financement.assetdetail.1440477.html>

OFFICE FEDERAL DE LA CULTURE, 2016. Statistiques culturelles. *Bak.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.bak.admin.ch/themen/04110/index.html?lang=fr>

OFFICE FEDERAL DU SPORT, 2014. Sport Suisse 2014. *Baspo.admin.ch* [en ligne]. [Consulté le 06 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.baspo.admin.ch/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2014.html>

PEDROJETTA, Lucas, 2016. *La bibliothèque de la section genevoise du Club Alpin Suisse : un patrimoine à évaluer, réorganiser, préserver et valoriser* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelor. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <https://doc.rero.ch/record/278071>

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 2017. Agenda 21. *Ge.ch* [en ligne]. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://ge.ch/agenda21/>

SAB/CLP. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. 3^e éd. Berne : Éditions hep, 2008. ISBN 978-3-907832-04-3.

SAB/CLP, 2014. Normes pour bibliothèques scolaires 2014. *Sabclp.ch* [en ligne]. [Consulté le 02 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.sabclp.ch/fr/nbs2014.htm>

SWISS SLACKLINE, 2017. *Swiss-slackline.ch* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.swiss-slackline.ch/>

TEXIER, Bruno, 2017. Direction de bibliothèque : où sont les femmes ? *Archimag* [en ligne]. [Consulté le 23 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2017/07/13/direction-biblioth%C3%A8que-ou-femmes>

TEXIER, Bruno, 2016. Quand le document se dope à l'intelligence artificielle. *Archimag* [en ligne]. [Consulté le 27 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archimag.com/veille-documentation/2016/04/28/document-dope-intelligence-artificielle>

THIRIEZ, Frédéric. *Dictionnaire amoureux de la Montagne*. Paris : Plon, 2016. Dictionnaire amoureux. ISBN 9782259229494.

TRIBUNE DE GENEVE, 2016. Le peuple refuse de façon nette les coupes budgétaires. *Tdg.ch* [en ligne]. [Consulté le 19 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-peuple-refuse-de-facon-nette-les-coupes-budgetaires/story/29645222>

UIAA, 2017. Mountain culture. *Theuiaa.org* [en ligne]. [Consulté le 18 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://theuiaa.org/members/>

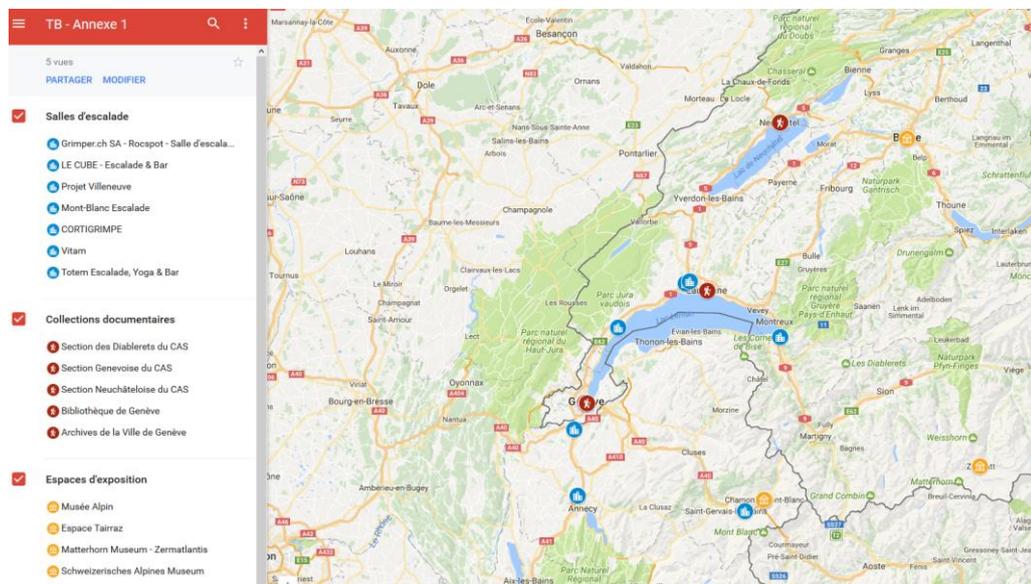
UNESCO, 1994. UNESCO Public Library Manifesto. *UNESCO.org* [en ligne]. [Consulté le 02 mai 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman.html>

VOISARD, Laurent, 2015. La plateforme de prêt de livres numériques e-bibliomedia. *RESSI* [en ligne]. [Consulté le 08 mars 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.ressi.ch/num16/article_115

Annexe 1 : Carte des salles d'escalade, des collections documentaires et des espaces d'exposition

Légende

-  Salles d'escalade proposant plus de 500 m² de surface à escalader dans un rayon de 65 km de distance (environ une heure de route) autour de Genève.
-  Principales collections de documents liés aux activités de montagne pouvant avoir un impact direct sur la bibliothèque du projet.
-  Espaces d'exposition liés aux activités de montagne pouvant avoir un impact direct sur la bibliothèque du projet.



Lien pour consulter la carte en ligne

<https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1rkF6zR2rzQpTILZjh1y0ecUhY&ll=46.443981610177204%2C6.92092500000011&z=9>

Annexe 2 : Tableaux des bibliothèques de référence

Bibliothèque de la section Genevoise du CAS	
Collection	~4000 ouvrages Livres anciens, monographies, cartes géographiques, photographies et albums, tableaux, reliefs et objets divers
Domaines	Alpinisme principalement Géologie, botanique, minéralogie...
Langues	Français principalement Allemand, Anglais et Italien

(Pedrojetta 2016, p.1)

Bibliothèque de la section des Diablerets du CAS	
Collection	~3000 ouvrages Livres anciens, monographies, DVD, CD, topos
Domaines	Montagne, flore, faune, récits d'aventure...
Langues	Français principalement

(Destraz 2016, p.12-13 ; CAS Diablerets 2016)

Bibliothèque de la section Monte Rosa du CAS	
Collection	~3000 ouvrages Livres anciens, monographies, DVD, CD, topos, revues
Domaines	Alpinisme principalement
Langues	Français principalement Anglais

(Destraz 2016, p.13 ; Médiathèque Valais 2013)

Bibliothèque de la section Neuchâteloise du CAS	
Collection	~500 ouvrages Monographies, cartes, guides
Domaines	Alpinisme principalement
Langues	Français principalement

(Destraz 2016, p.14 ; CAS Neuchâtel 2017)

Annexe 3 : Tableaux relatifs aux financements publics

Tableau I : Financement public de la culture 2010-2014 (en millions de CHF)

	2010	2011	2012	2013	2014
Communes	1'272.1 49.7%	1'329.7 51.3%	1364.3 49.9%	1'382 50.7%	1'403 49.4%
Cantons	1022.6 39.9%	997.3 38.4%	1072.2 39.2%	1'042.7 38.3%	1'135.4 40%
Confédération	267 10.4%	266.9 10.3%	295.8 10.8%	299.2 11%	299.9 10.6%
Total	2'561.8 100%	2'593.9 100%	2'732.3 100%	2'724 100%	2'838.3 100%

(Office fédéral de la statistique 2016c)

Tableau II : Financement public des bibliothèques 2010-2014 (en millions de CHF)

	2010	2011	2012	2013	2014
Communes	190.4 56.3%	187.1 55%	192 56%	189.2 54%	199.5 55%
Cantons	117.4 34.7%	122.5 36%	122 35%	134.4 38%	134.6 37%
Confédération	30.6 9%	30.6 9%	29.5 9%	29.8 8%	30.4 8%
Total	338.4 100%	340.1 100%	343.5 100%	353.4 100%	364.4 100%

(Office fédéral de la statistique 2016c)

Tableau III : Financement public des musées 2010-2014 (en millions de CHF)

	2010	2011	2012	2013	2014
Communes	192.5 44.6%	224.3 47.6%	267.6 48.4%	295.5 52.8%	259.6 45.8%
Cantons	186 43.1%	192.1 40.8%	236.9 42.8%	210.5 37.6%	249.9 44.1%
Confédération	53 12.3%	54.9 11.6%	48.6 8.8%	53.4 9.6%	56.9 10.1%
Total	431.5 100%	471.4 100%	553.1 100%	559.4 100%	566.4 100%

(Office fédéral de la statistique 2016c)

Rapport-Gratuit.com

Annexe 4 : Listes d'institutions

Membres institutionnels de l'association Genève Montagne :

- CAS section genevoise ;
- CAS section carougeoise ;
- Genèveescalade ;
- ASAM Section Genève ;
- Genève Snowsports ;
- Ski Club de Genève (SCG) ;
- Montagne-Secours / SAS station de secours Ge 7.11 ;
- Earth Focus Foundation (EFF) ;
- Société Spéléologique Genevoise (SSG) ;
- Club Alpin Académique de Genève (CAAG) ;
- Amis Montagnards de Genève (AMG) ;
- GenèveRando ;
- Objectif Vertical.

Associations de la région non-partenaires de l'association Genève Montagne :

- Fédération Montagnarde Genevoise (FMG) ;
- Piolet Club Genève ;
- Le Glacier ;
- Antécimes ;
- L'Arole ;
- Club Concordia ;
- Association romande des guides montagne (ARGM) ;
- Société de volcanologie de Genève (SVG) ;
- Société genevoise de minéralogie (SGAM).

Bibliothèques concurrentes :

- Bibliothèque de la section genevoise du CAS ;
- Bibliothèque de l'association des Amis montagnards ;
- Bibliothèque de la section des Diablerets du CAS ;
- Bibliothèque de la section Monte Rosa du CAS (Médiathèque Valais) ;
- Bibliothèque de la section Neuchâteloise du CAS (BPUN) ;
- Bibliothèque centrale du CAS à Zürich (Zentralbibliothek) ;
- Maison de la Montagne à Grenoble ;

- Bibliothèque du CAF Grenoble Isère ;
- Bibliothèque du CAF Lyon – Villeurbanne ;
- Bibliothèque de Genève (BGE) ;
- Archives de la Ville de Genève ;
- Bibliothèque du Conservatoire et Jardin botaniques Genève ;
- Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle ;
- Université de Genève Uni Arve (Sciences de l'environnement (ISE) et des Sciences de la Terre et de l'environnement) ;
- Bibliothèques municipales (principalement celle de Lancy).

Musées et espaces d'exposition concurrents :

- L'Alpines Museum der Schweiz à Berne ;
- Matterhorn Museum ou Musée du Cervin ;
- Bergführermuseum ou Musée des guides de montagne à St. Niklaus ;
- Grindelwald Museum ;
- Musée Alpin de Chamonix ;
- Espace Tairraz à Chamonix ;
- Musée Montagnard des Houches ;
- Centre de la Nature Montagnarde à Sallanches ;
- Messner Mountain Museum ;
- Musées d'Art et d'Histoire ;
- Musée d'ethnographie de Genève ;
- Muséum d'Histoire Naturelle.

Annexe 5 : Méthode des *personas*

Le tableau ci-dessous présente une version simplifiée de la méthode des *personas* qui permet d'affiner l'analyse des publics cibles. Cette méthode repose sur l'identification de profils types d'individus et de critères les caractérisant. Ici, j'ai proposé dix profils en guise d'exemple. La méthode n'indique pas précisément le nombre de profils à réaliser, il s'agit donc d'un choix fondé sur ma propre analyse.

Tableau I : *Personas* ou profils des usagers potentiels du Bivouac

Critères	Profil
Professionnel Adulte Travail sur place	Le guide de montagne en quête d'informations techniques, de silence et de confort pour planifier une sortie en montagne.
Professionnelle Jeune adulte Manque de temps	La grimpeuse, compétitrice, qui veut des informations pour perfectionner sa technique. Elle n'utilise pas le lieu et le quitte vite.
Amateur Adolescent Numérique	Le grimpeur, amateur, qui vient avec des amis pour chercher en ligne des topos d'escalade sur la région. Il veut les imprimer.
Amatrice Adulte Papier et numérique	La chercheuse et alpiniste en quête de données et de normes. Elle demande des livres, puis s'installe à un poste informatique.
Amateur Adulte Langue étrangère	Le grimpeur venu de l'étranger pour découvrir la région. Il veut visiter le musée et nous demande où grimper en extérieur.
Ex-professionnelle Femme âgée Impliquée	La lectrice passionnée qui fait des suggestions d'achat régulièrement. Elle se plaint de difficultés d'accessibilité.
Curieux Jeune adulte Travail en groupe	L'étudiant qui ne pratique pas d'activités de montagne, mais cherche un endroit où travailler. Il reviendra en groupe.
Curieuse Enfant Loisir et cadre	L'enfant qui se précipite sur la collection de BD et dont les parents profitent du cadre et de l'espace détente.
Lecteur Homme âgé Services tiers	Le lecteur qui apprécie les expositions, même s'il préfère le ski, et qui demande souvent des livres via le prêt entre bibliothèques.
Lectrice Adolescente Technologies	La lectrice connectée qui utilise le portail web régulièrement via son smartphone et qui lit de préférence sur une liseuse.

Annexe 6 : Calcul des ressources humaines

Tableau I : Calcul des effectifs pour le Bivouac inspiré des normes SAB/CLP

Champ d'activité	Quantité	Facteur de multiplication	Heures par année	Pourcentages
Accueil, prêt et référence	48 heures par semaine	–	2400	60%
Gestion des collections	4500-5000 livres total	3 min. / livre	250-278	7-8%
Développement et renouvellement des collections	200-300 livres / an	30 min. / livre	100-150	3-4.5%
Activités (organisation d'évènements, décoration...)	2 activités par semaine	2 heures	200	6%
Gestion de l'espace d'exposition	1 activité par semaine	2 heures	100	3%
Gestion de la bibliothèque	8 heures par semaine	–	400	11%
Portail web	4 heures par semaine	–	200	6%
Divers	2 heures par semaine	–	100	3%
Total des heures par année	–	–	3790	100%
Total des heures par semaine	–	–	76	–
Équivalents plein-temps	–	–	2	–

Annexe 7 : Exemples de designs et aménagements

Espace accueil et prêt

Ci-dessous, une photo du bureau d'accueil de la Médiathèque Victor-Jara de Couëron, en France. Le bureau est facilement identifiable et accueillant. Son design est particulièrement soigné et s'accorde bien avec l'ensemble du lieu. Dans la pièce, la luminosité est bonne, favorisée par un éclairage naturel abondant. Les rayonnages bas et les plafonds hauts donnent à l'espace un beau volume.



Source : MEDIATHEQUE DE COUËRON, 2014. Galerie. *Flickr.com* [en ligne]. 30 avril 2014. [Consulté le 08 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.flickr.com/photos/123528260@N05/14112142724/>

Ci-dessous, une photo du bureau d'accueil de la bibliothèque universitaire du campus de la Nive à Bayonne, en France. Le bureau en bois brut réalisé dans le cadre de la politique du 1% artistique présente un charme montagnard intéressant. Il est facilement identifiable et accueillant, même s'il ne répond pas à un certain nombre de critères d'accessibilité. Le bureau de bois sur la droite de l'image est plus accessible et permet donc un meilleur accueil pour tous les usagers. La combinaison des deux bureaux est une belle réalisation.



Source : DRAC AQUITAINE, 2008. Christophe Doucet. *Unpourcent.drac-aquitaine.fr* [en ligne]. [Consulté le 08 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://unpourcent.drac-aquitaine.fr/doucet.html>

Espace libre accès

Ci-dessous, une photo des rayonnages dans la zone en libre accès de la bibliothèque de la IHEID, à Genève. L'utilisation du bois est intéressante dans ces rayonnages lumineux. La présence d'une assise dans la structure des rayonnages est originale et utile pour les usagers qui peuvent y déposer des effets personnels ou s'asseoir pour y feuilleter des livres. Les seuls points négatifs à signaler sont la hauteur trop importante des rayonnages et leur manque de flexibilité.



Source : photo prise par moi-même le 28 mars 2017.

Ci-dessous, une photo des rayonnages dans la zone en libre accès de la médiathèque François Villon à Bourg-la-Reine, en France. Le bois clair utilisé pour les rayonnages permet de bien mettre en valeur les collections. Les rayonnages ne sont pas trop haut, ce qui favorise une bonne visibilité dans l'espace et une accessibilité pour tous.



Source : VILLE DE BOURG-LA-REINE, 2017. Médiathèque François Villon. *Bourg-la-reine.fr* [en ligne]. [Consulté le 08 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.bourg-la-reine.fr/Galleries-photos-et-videos/Bourg-la-Reine-en-images/Mediatheque-Francois-Villon>

Espace informatique

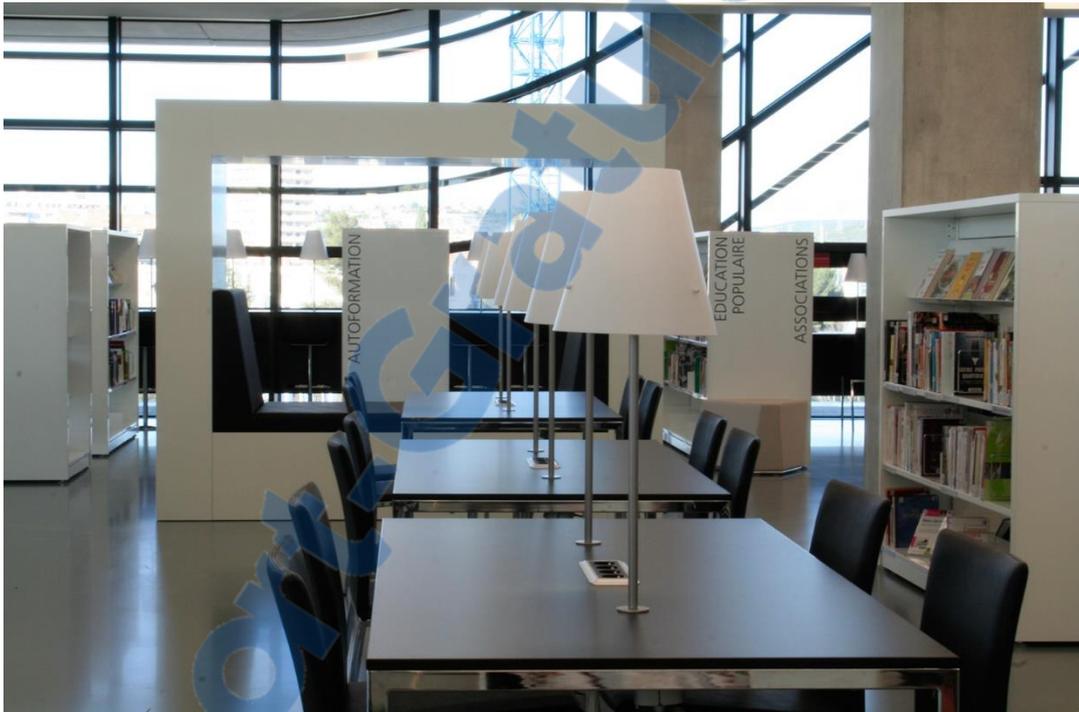
Ci-dessous, une photo de l'espace informatique de la médiathèque François Villon à Bourg-la-Reine, en France. L'utilisation d'une table à plateau de bois s'accorde bien avec l'ensemble du lieu. Du plus, les écrans ne semblent pas exposés aux reflets dérangeants de l'éclairage naturel. Cet espace proposant quatre postes informatiques peut inspirer directement notre projet. Un point négatif à signaler concerne les chaises qui ne sont pas adaptées au travail sur un ordinateur. Il faudrait de préférence proposer des chaises de bureau réglables sur roulettes.



Source : MEDIATHEQUE FRANCOIS VILLON, 2017. Numérique sur place. *Mediabl.net* [en ligne]. [Consulté le 08 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.mediabl.net/numerique_sur_place

Espace travail individuel

Ci-dessous, une photo d'un espace de travail individuel dans la médiathèque Pierrevives à Montpellier, en France. La disposition en petits groupes de places est une bonne pratique, de même que les niches (places le long des fenêtres) que l'on aperçoit en arrière-plan sur la photo. Chaque place dispose d'un éclairage artificiel et de prises insérées dans le mobilier. Le design est sobre et agréable, bien qu'il ne corresponde pas aux critères du Bivouac. Il s'agit dans l'ensemble d'un aménagement réussi dont on pourrait s'inspirer.



Source : BC INTERIEUR SARL, 2017. Pierres Vivres – Médiathèque départementale, France. *Bcinterieur.fr* [en ligne]. [Consulté le 08 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.bcinterieur.fr/projetrechercher/projects/france/montpellier/pierres-vives-mediathèque-departementale>

Espace travail en groupe

Ci-dessous, une photo d'un espace de travail insonorisé dans la bibliothèque de la IHEID, à Genève. L'espace dispose d'un éclairage artificiel et d'une table équipée de prises. Le vitrage sans teinte permet de ne pas couper l'espace, ainsi qu'une surveillance extérieure. Il s'agit là d'une solution à retenir pour un espace de travail en groupe.



Source : photo prise par moi-même le 28 mars 2017.

Ci-dessous, une photo d'un espace de travail insonorisé dans la Varina Area Library, aux États-Unis. Cet espace n'est pas entièrement vitré, ce qui permet de préserver l'intimité des usagers. L'utilisation du bois est intéressante et se marie bien avec le vitrage. On constate également la présence d'un éclairage artificiel et d'un tableau blanc. Certains éléments de cet espace peuvent servir de modèle pour notre projet.



Source : ARCHDAILY, 2017. Varina Area Library / BCWH Architects. *Archdaily.com* [en ligne]. [Consulté le 09 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/870587/varina-area-library-bcwh-architects>

Espace détente

Ci-dessous, une photo de l'utilisation d'un crash-pad comme siège. Le confort de l'assise sur un crash pad est moyen, néanmoins il présente l'avantage de pouvoir être utilisé de différentes façons (à plat, appuyé contre un mur ou comme un élément à combiner pour créer un canapé plus complexe).



Source : BERG FREUNDE, 2011. Bergfrunde crashpad "Kava V2" kommt. *Bergfreunde.de* [en ligne]. [Consulté le 09 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://www.bergfreunde.de/basislager/bergfreunde-crashpad-kava-v2-kommt/>

Ci-dessous, une photo d'un espace de détente dans la médiathèque François Villon à Bourg-la-Reine, en France. L'espace présente un revêtement de sol différent du reste de la pièce, ce qui permet de le mettre en valeur. Deux chauffeuses et un pouf permettent une assise confortable. On notera également l'usage du bois et de touches vertes qui conviendraient à l'esprit du Bivouac.



Source : ARCHDAILY, 2017. Media Library in Bourg-la-Reine / Pascale Guédot Architecte. *Archdaily.com* [en ligne]. [Consulté le 09 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/620882/media-library-in-bourg-la-reine-pascale-guedot-architecte>

Espace exposition

Ci-dessous, une photo de l'espace d'exposition de l'Abbaye de Saint-Maurice. On y voit trois composants intéressants du premier étage de cette modeste exposition :

- au centre, un présentoir mettant en avant des livres et feuillets ;
- à droite, une grande pancarte expliquant le cœur de l'exposition ;
- au fond, des présentoirs individuels permettant une autre mise en valeur des documents.

Comme dans de nombreux espaces d'exposition, le choix d'un faible éclairage favorise la conservation des documents exposés et suffit à rendre l'atmosphère agréable.



Source : photo prise par moi-même le 16 février 2017.

Ci-dessous, deux photos de l'Espace Tairraz, à Chamonix. La première montre l'évolution des sacs de montagne dans le temps. La seconde met en scène des équipements utilisés pour l'escalade de glace. On constate également une utilisation des éclairages particulière à chaque mise en scène.



Source : TRIPADVISOR FRANCE, 2017. Espace Tairraz – Musée des Cristaux & Espace Alpinisme. *Tripadvisor.fr* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.tripadvisor.fr/LocationPhotoDirectLink-g187261-d3751640-i252500202-ESPACE_TAIRRAZ_Crystal_Museum_Espace_Alpinisme-Chamonix_Haute_Savoie_Auv.html



Source : TRIPADVISOR FRANCE, 2017. Espace Tairraz – Musée des Cristaux & Espace Alpinisme. *Tripadvisor.fr* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.tripadvisor.fr/LocationPhotoDirectLink-g187261-d3751640-i252500224-ESPACE_TAIRRAZ_Crystal_Museum_Espace_Alpinisme-Chamonix_Haute_Savoie_Auv.html

Espace technologie

Ci-dessous, une photo d'une installation pour jouer aux jeux vidéo et regarder des films à la bibliothèque de MacOdrum, au Canada. L'espace est séparé du reste de la bibliothèque. Il propose quelques sièges, un canapé et un écran de grande taille, qui sont des éléments positifs. En revanche, on ne constate aucun concept pour le design de l'espace qui est peu attractif.



Source : CARLETON, 2017. Discovery Centre. *Carleton.ca* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <https://carleton.ca/discoverycentre/2013/official-opening-macodrum-library-visited-provincial-municipal-delegates/>

Espace bébés-lecteurs (projet idéal)

Ci-dessous, une photo d'un espace pour les enfants dans la bibliothèque Rentemestervej à Copenhague, au Danemark. Cet espace lumineux propose des bacs accessibles pour les enfants, des jouets et des coussins posés au sol. Il s'agit d'un bon exemple d'espace pour les enfants également adaptés aux bébés-lecteurs.



Source : MODEL PROGRAMME FOR PUBLIC LIBRARIES, 2017. The Children's Zone. *Modelprogrammer.slks.dk* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://modelprogrammer.slks.dk/en/challenges/zones-and-spaces/the-childrens-zone/>

Espace café-patio (selon le projet)

Ci-dessous, une photo du patio au centre de la médiathèque Éric Rohmer, en France. La situation du patio au centre de la structure permet de régler le problème du contrôle des livres qui ne sortent jamais totalement de la médiathèque. Le patio est bien exposé à la lumière tout en bénéficiant de zones ombragées. Il s'agit d'un aménagement bien réussi. Le patio doit être préféré à une terrasse si le contexte le permet.



Source : CAUE CORREZE, 2017. Médiathèque Éric Rohmer à Tulle. *Caue19.fr* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.caue19.fr/html/Tulle.html>

Locaux

Ci-dessous, une photo d'un intérieur dans le style chalet. On voit la mise en valeur des matériaux naturels, de préférence bruts, typique de ce style de design. Le bois est au centre de la composition, ce qui correspond bien à l'esprit d'un projet dédié à la montagne. Enfin, l'ensemble est chaleureux et incite à la détente.



MARIECLAIREMAISON, 2017. Le style chalet pour se réchauffer. *Marieclairemaison.com* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.marieclairemaison.com/le-style-chalet-pour-se-rechauffer,590604.asp>

Ci-dessous, deux photos d'une bibliothèque aménagée dans un ancien garage. L'utilisation du bois et l'atmosphère générale du lieu peuvent inspirer notre projet.



Source : ARCHDAILY, 2017. Transformation of an Old Garage into a Library / NOMA Architects. *Archdaily.com* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/791879/transformation-of-an-old-garage-into-a-library-noma-architects>

Bâtiment (extérieur)

Ci-dessous, une photo de l'extérieur de la Open Air Library de Magdebourg, en Allemagne. L'aménagement extérieur est convivial et utilise du bois qui se marie bien avec les terrains d'herbe à proximité. Il s'agit d'un bon exemple de l'utilisation des alentours d'une bibliothèque.



Source : ARCHDAILY, 2017. Open Air Library / KARO Architekten. *Archdaily.com* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/39417/open-air-library-karo-architekten>

Ci-dessous, une photo de l'extérieur de la Varina Area Library, aux États-Unis. L'architecture de cette bibliothèque est d'un style qui pourrait parfaitement convenir à l'esprit du Bivouac. L'utilisation du bois et de la pierre à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment évoque la nature et s'insère parfaitement dans un paysage verdoyant.



Source : ARCHDAILY, 2017. Varina Area Library / BCWH Architects. *Archdaily.com* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.archdaily.com/870587/varina-area-library-bcwh-architects>

Hors des murs

Ci-dessous, deux photos de la *Little Free Library* conçue par Stereotank. Ce type d'aménagement extérieur est un moyen ludique et apprécié de faire connaître une bibliothèque.



Source : STEREO TANK, 2013. Little Free Library. *Stereotank.com* [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.stereotank.com/Little-Free-Library>

Signalétique

Ci-dessous, une photo d'une banderole verticale accrochée à la façade extérieure de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne. À défaut de pouvoir intégrer au design du bâtiment le nom de l'espace culturel, une banderole bien visible est une bonne option de remplacement.



Source : RIAT, Clélie, 2012. *La visibilité de la Bibliothèque cantonale jurassienne : Réflexion autour de la signalisation et de la documentation d'usage* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion de Genève. Travail de bachelor. [Consulté le 14 juin 2017]. Disponible à l'adresse : <https://doc.rero.ch/record/30916>

Annexe 8 : Accessibilité dans les espaces

Ci-dessous, des images relatives à l'accessibilité issues du livre *Concevoir et construire une bibliothèque* (Ministère de la Culture et de la Communication 2016).

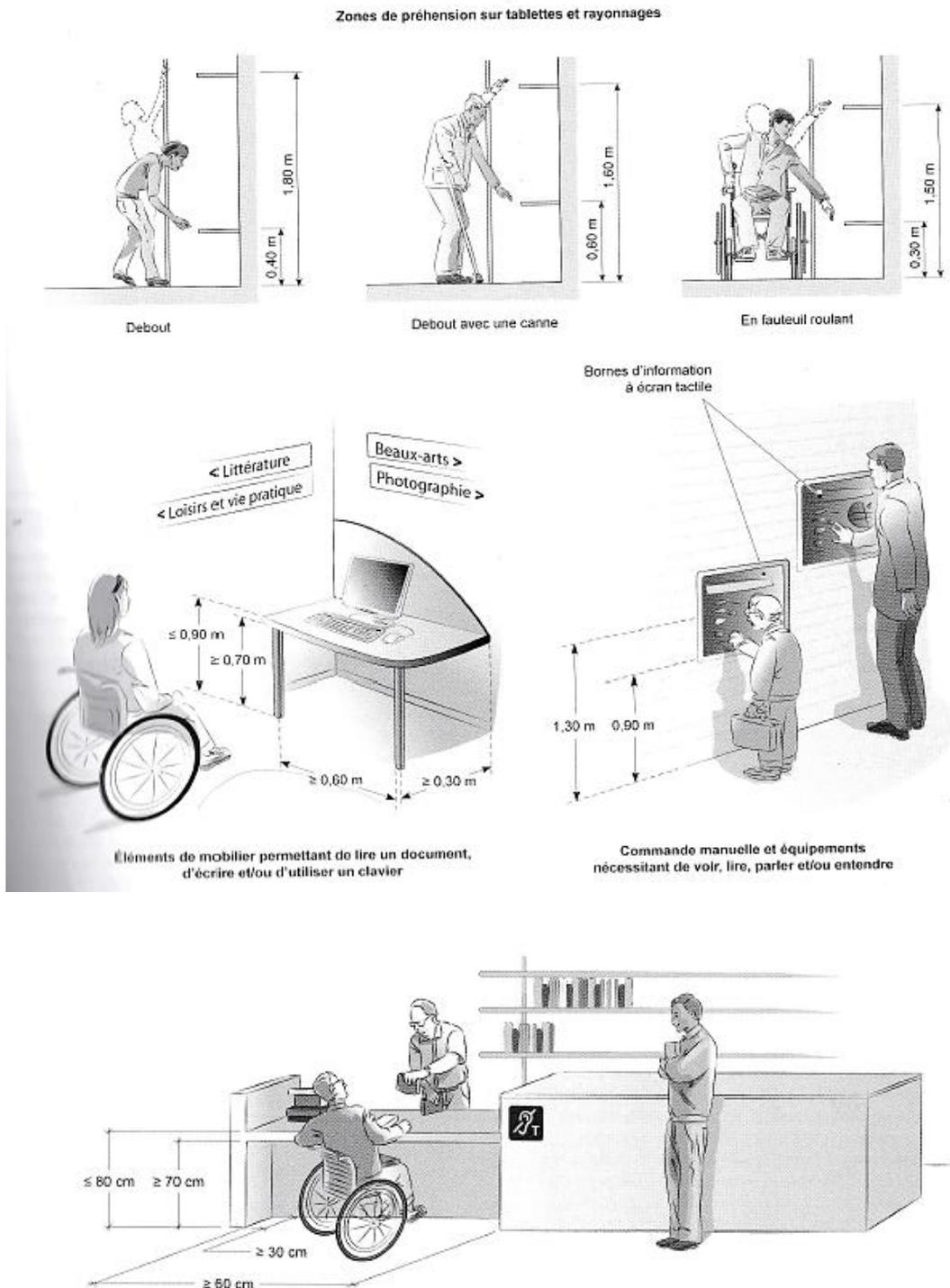


Figure 3.2

Une banque d'accueil accessible (source : Rémi Papillouff)

Annexe 9 : Dimensions pour des espaces idéaux

Tableau I : Répartition idéale des espaces pour le Bivouac

Étage	Espace	Occupation	
Rez	Administration	30 m2	500 m2
	Accueil et prêt	20 m2	
	Libre accès	60 m2	
	Postes informatiques	15 m2	
	Travail en groupe (boxe x2)	20 m2	
	Travail en groupe (salle connectée x2)	30 m2	
	Travail individuel	50 m2	
	Technologie	20 m2	
	Bébés-lecteurs	15 m2	
	Détente	30 m2	
	Conservation et stockage	20 m2	
	Café	40 m2	
	Projections-Conférences	50 m2	
Exposition	100 m2		

Annexe 10 : Budgets pour le projet GM Lancy

Budget d'investissement

Budget d'investissement	
Bâtiment⁷	
Rénovation (matériaux, divers honoraires...)	Non compté
Sous-total	Non compté
Mobilier, matériel et signalétique	
Mobilier (bureaux, étagères, rayonnages, tables, chaises, mobilier à tiroirs, porte-manteaux, corbeilles, luminaires...) ⁸	50'000 CHF
Matériel (serre-livres, matériel de bureau...)	5'000 CHF
Signalétique	5'000 CHF
Sous-total	60'000 CHF
Équipement	
Équipements informatique et télécommunication (postes, imprimante multifonction, téléphones, softwares...)	25'000 CHF
Équipements technologiques (portique antiviol, douchettes, désactivateur-réactiveur, matériel VR)	15'000 CHF
Sous-total	40'000 CHF
Collection	
Déplacement et traitement des collections en dépôt	10'000 CHF
Acquisition d'environ 1000 livres	25'000 CHF
Acquisition d'objets contemporains pour l'espace d'exposition	15'000 CHF
Sous-total	40'000 CHF
+ Réserve	50'000 CHF
TOTAL	190'000 CHF

⁷ L'estimation du coût des rénovations et travaux sur le bâtiment incombe à l'architecte.

⁸ Le prix estimé pour le mobilier, le matériel et les équipements est fondé sur une addition approximative du coût des éléments cités dans le chapitre 5.1 *Espaces*.

Budget de fonctionnement annuel

Budget de fonctionnement annuel	
Personnel⁹	
Salaires, cotisations sociales, assurances...	140'000 CHF
Sous-total	140'000 CHF
Documents¹⁰	
Acquisition de documents	10'000 CHF
Abonnements	1'000 CHF
Reliure, équipement, conservation	5000 CHF
Collection patrimoniale (achats, gestion, entretien...)	2500 CHF
Sous-total	18'500 CHF
Fonctionnement courant¹¹	
Frais des locaux (entretien, eau, électricité, chauffage, égouts, nettoyage...)	10'000 CHF
Frais généraux (bureau et administration, télécommunications, courrier, maintenance, réparation et remplacement du mobilier, assurance(s)...))	10'000 CHF
Frais informatique (maintenance des ordinateurs et autres appareils informatiques, ainsi que du réseau, licences des logiciels, hébergement web...)	10'000 CHF
Communication et promotion des services, animations et frais divers	10'000 CHF
Sous-total	40'000 CHF
TOTAL	198'500 CHF

⁹ Base de calcul : 2 ETP, un bibliothécaire responsable et un bibliothécaire, sur les bases des classes 14 et 9 de l'échelle des traitements pour l'année 2017 du personnel de l'Etat (Genève). Les classes ont été choisies en comparant des offres d'emploi apparues durant la rédaction de ce mémoire.

¹⁰ Base de calcul : 25 CHF par unité pour l'acquisition des livres (SAB/CLP 2008, p.39) avec un taux de renouvellement de la collection de 8% sur une base de 5000 livres. 100 CHF pour un abonnement un an à une revue avec une base de dix revues (sur la base des prix de plusieurs revues d'escalade et de montagne). 10 CHF par unité pour le traitement des livres acquis. Les normes de la SAB/CLP (2008, p.39) parlent de 5 CHF pour un livre déjà équipé.

¹¹ Base de calcul : Les sous-totaux Personnel et Documents doivent représenter respectivement 60% et 15% du total (SAB/CLP 2008, p.40). Les 25% restants sont à répartir de manière équitable pour les charges du Fonctionnement courant, selon les indications données par la SAB/CLP.